



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**RÉGION
PAYS
DE LA LOIRE**



COP Pays de la Loire

**Feuille de route de la transition
écologique des Pays de la Loire –
Plan d'action régional**

TABLE DES MATIERES

MIEUX SE DEPLACER.....	4
TABLEAU RECAPITULATIF DES ACTIONS DE LA THEMATIQUE	5
ACTION DE-1	6
ACTION DE-2	8
ACTION DE-3	11
ACTION DE-4	13
ACTION DE-5	15
ACTION DE-6	17
ACTION DE-7	19
ACTION DE-8	21
ACTION DE-9	23
ACTION DE-10	25
ACTION DE-11	28
MIEUX SE NOURRIR	30
TABLEAU RECAPITULATIF DES ACTIONS DE LA THEMATIQUE	31
ACTION NO-1	32
ACTION NO-2	35
ACTION NO-3	38
ACTION NO-4	41
ACTION NO-5	44
ACTION NO-6	46
ACTION NO-7	49
MIEUX PRODUIRE	51
TABLEAU RECAPITULATIF DES ACTIONS DE LA THEMATIQUE	52
ACTION PRO-1.....	53
ACTION PRO-2.....	55
ACTION PRO-3.....	57
ACTION PRO-4.....	59
ACTION PRO-5.....	62
ACTION PRO-6.....	64
ACTION PRO-7.....	66
ACTION PRO-8.....	68
ACTION PRO-9.....	70
MIEUX SE LOGER.....	73
TABLEAU RECAPITULATIF DES ACTIONS DE LA THEMATIQUE	74
ACTION LO-1	75
ACTION LO-2	77

ACTION LO-3	79
ACTION LO-4	81
ACTION LO-5	83
ACTION LO-6	85
ACTION LO-7	87
ACTION LO-8	89
ACTION LO-9	91
MIEUX PRESERVER.....	93
TABLEAU RECAPITULATIF DES ACTIONS DE LA THEMATIQUE	94
ACTION PRE-1	95
ACTION PRE-2	99
ACTION PRE-3	101
ACTION PRE-4	103
ACTION PRE-5	106
ACTION PRE-6	109
ACTION PRE-7	111
ACTION PRE-8	113
ACTION PRE-9	115
ACTION PRE-10	117
MIEUX CONSOMMER	119
TABLEAU RECAPITULATIF DES ACTIONS DE LA THEMATIQUE	120
ACTION CO-1.....	121
ACTION CO-2.....	124
ACTION CO-3.....	127
ACTION CO-4.....	130
ACTION CO-5.....	133
ACTION CO-6.....	135
ACTIONS TRANSVERSALES.....	137
TABLEAU RECAPITULATIF DES ACTIONS DE LA THEMATIQUE	138
ACTION TR-1	139
ACTION TR-2	142

MIEUX SE DEPLACER

TABLEAU RECAPITULATIF DES ACTIONS DE LA THEMATIQUE

 <div style="text-align: center;"> <h2>Conférence des Parties Pays de la Loire</h2> <h3>Classification par secteur et levier des actions issues des ateliers</h3> </div> 						
Chantier de la planification	N°	Intitulé de l'action	Levier	2ème levier possible	3ème levier possible	Action contribuant à l'adaptation au changement climatique
MIEUX SE DÉPLACER	DE-1	Développer dans les espaces congestionnés, les voies réservées aux transports en commun et/ou au covoiturage, aménager l'espace public pour sécuriser les lignes de covoiturage, en complément des autres mesures incitant au covoiturage (communication, incitation financière, plateformes, parking relais, point de rencontre...).	Covoiturage	Report modal		Oui
	DE-2	Développer des lieux d'information physiques et virtuels pour le conseil individualisé en mobilité, la vente de titres de transport en commun, et sur les services (location de vélos, autopartage...) facilitant le report modal	Report modal	Covoiturage	Réduction du besoin de déplacements	-
	DE-3	Massifier le report modal en travaillant par axes routiers de déplacement (en identifiant une dizaine d'axes qui concentrent des déplacements à l'échelle régionale) avec tous les acteurs de la mobilité, les usagers des transports et en s'appuyant sur les comités de lignes	Report modal	Covoiturage		-
	DE-4	Création de « PAYS DE LA LOIRE MOBILITÉS », dispositif visant à faciliter une gouvernance partagée en faveur de l'intermodalité, créer des synergies entre les autorités organisatrices des mobilités pour développer des services de mobilité adaptés aux besoins de chaque territoire	Report modal	Covoiturage	Réduction du besoin de déplacements	Oui
	DE-5	Développer les infrastructures cyclables et les stationnements pour vélos dans le cadre d'un schéma directeur vélo	Report modal			Oui
	DE-6	Encourager l'autopartage et la location de véhicules pour pallier au besoin d'un véhicule supplémentaire	Efficacité et carburants décarbonés des véhicules privés	Report modal		-
	DE-7	Favoriser le mix énergétique afin de choisir la bonne énergie pour le bon usage : encourager l'électrification ou l'usage des biocarburants des parcs de véhicules particuliers ou de flottes professionnelles et de transports collectifs, via la formation et la communication, les aides financières à l'achat, les aides au développement des stations de recharge ou d'avitaillement	Efficacité et carburants décarbonés des véhicules privés	Véhicules électriques	Bus et cars décarbonés	-
	DE-8	Cartographier la filière et les acteurs du rétrofit en Pays de la Loire et valoriser les bonnes pratiques et dispositifs de soutien existants	Véhicules électriques	Efficacité et carburants décarbonés des véhicules privés	Bus et cars décarbonés	-
	DE-9	Développer des infrastructures, les chantiers de transport combiné et les installations de terminal embranchées pour favoriser le report modal du transport de marchandises	Report modal	Fret décarboné et multimodalité	Efficacité et sobriété logistique	-
	DE-10	Initier une instance de gouvernance du fret ferroviaire en Pays de la Loire, dans la continuité des réflexions initiées par le GPM NSN, pour permettre l'animation de l'écosystème de l'ensemble des parties (institutionnels, gestionnaires d'infrastructures, chargeurs, transporteurs) et améliorer la lisibilité des offres ferroviaires	Fret décarboné et multimodalité	Efficacité et sobriété logistique		-
	DE-11	Faciliter l'émergence de solutions de mobilité décarbonées sur le territoire par l'association des employeurs et la mobilisation paritaires des organisations patronales et syndicales	Report modal	Covoiturage	Réduction du besoin de déplacements	-

MIEUX SE DÉPLACER

Développer dans les espaces congestionnés, les voies réservées aux transports en commun et/ou au covoiturage, aménager l'espace public pour sécuriser les lignes de covoiturage, en complément des autres mesures incitant au covoiturage (communication, incitation financière, plateformes, parking relais, point de rencontre...)

ACTION DE-1

Enjeux concernés : La réduction des déplacements et la massification de l'usage collectif des véhicules ; Réaliser des aménagements routiers réservés au co-voiturage et aux transports en commun

Leviers de la planification écologique : Covoiturage, Report modal

Description détaillée : La création de voies réservées est un aménagement routier réalisé sur la base d'études de trafic approfondies afin de définir les modalités de réattribution de l'espace de la voirie entre les usages souhaités. Ces études préalables pourront également permettre de justifier l'opportunité d'autoriser la circulation des autocars sur les voies réservées. Ce type de projet s'inscrit plus largement dans un plan de déplacement.

Cette action vise les travaux d'aménagement de voies réservées (VRTC ou VR2+) avec les équipements associés qui en permettent l'exploitation (la signalisation, dispositif de contrôle, ...)

Les usagers autorisés à emprunter les voies réservées (covoiturage, les lignes régulières de transports en commun, le cas échéant les autocars) bénéficieront d'une meilleure fluidité de trafic (vitesse supérieure à celle des autres véhicules situés dans la congestion), avec un temps de trajet moins important. Pour les lignes régulières de transports en commun, cette voie réservée participe à l'optimisation des temps de parcours et contribue à rendre plus attractives ces alternatives efficaces, bénéficiant aussi aux plus précaires. Ce bénéfice est un levier incitatif à l'usage du covoiturage et des transports en commun.

En outre, pour améliorer la pratique du covoiturage, les espaces routiers peuvent être aménagés en créant des lieux de prise en charge/dépose adaptés et nécessaires aux lignes de covoiturage.

Ces aménagements contribuent à massifier l'usage collectif des véhicules et concourent à limiter les émissions de GES en permettant le déplacement de passagers avec moins de véhicules.

Mise en œuvre et niveau d'engagement de l'action

Les structures et collectivités citées ci-après sont celles qui ont fait connaître leur niveau d'engagement lors des ateliers, par leurs contributions et lors de la consultation des collectivités

Collectivité(s) porteuse(s) / acteur(s) porteur(s) du projet :

Collectivités ayant la compétence de gestionnaire de voirie

Collectivités engagées : Clisson Sèvre et Maine ; CC du Pays d'Ancenis ; CC Estuaire et Sillon ; CD Loire-Atlantique ; CC Anjou Loir et Sarthe ; Angers Loire Métropole ; CD Mayenne ; CdC Val de Sarthe ; CC Pays Sabolien ; CC Loir Lucé Bercé ; CA Pays de Saint Gilles Croix de vie ; CA La Roche-sur-Yon ; Grand lieu Communauté ; CC Sud estuaire ; Laval Agglo ; CC du Pays Fléchois

Collectivités engagées et expriment une volonté d'amplifier leurs actions : CARENE / Saint Nazaire Agglo ; CC PontChateau ; Nantes métropole ; CC Loire Layon Aubance ; CC Sud Est du Pays Manceau ; Le Mans Métropole ; Pornic Agglo

Collectivités exprimant une volonté de s'engager : CC Nozay ; CC Sèvre et Loire ; CC Vallée du Haut Anjou ; CC Baugeois - Vallée ; CC Maine Saosnois ; CA Terres de Montaigu ; CC Océan Marais de Monts

Autres parties prenantes mobilisées :

Les EPCI AOM (mise en place des services associés), Etat, Cerema, Cellule France Mobilités (ingénierie), partenaires financiers

Niveau de maturité

Cadre expérimental récent, dans lequel quelques projets ont été réalisés. A développer.

Suivi de la mise en œuvre

Prochaines étapes		Indicateurs de suivi
Jalons clés en 2025	Date prévisionnelle de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none">• Nombre de projets dont l'opportunité a été validée• Evolution sur l'axe routier du nombre de passagers transportés / nombre de véhicules circulés
<ul style="list-style-type: none">• Validation de l'opportunité du projet routier porté par la collectivité	<ul style="list-style-type: none">• Projet à long terme	

Feuille de route de la transition écologique

MIEUX SE DÉPLACER

Développer des lieux d'information physiques et virtuels pour le conseil individualisé en mobilité, la vente de titres de transport en commun, et sur les services (location de vélos, autopartage...) facilitant le report modal

ACTION DE-2

Enjeux concernés : La réduction des déplacements et la massification de l'usage collectif des véhicules

Leviers de la planification écologique : Report modal, Covoiturage, Réduction du besoin de déplacements

Description détaillée : Le recours croissant aux applications digitales pour accéder aux services de transport permet un accès plus rapide et plus simple pour une partie de la population - sur le concept de « MAAS » (Mobility as a Service). Derrière ce concept, il s'agit de proposer à l'échelle d'un territoire¹ :

- une information intermodale et multimodale centralisée et en temps réel sur l'ensemble des modes de déplacements possibles, y compris la voiture,
- une tarification adaptée au déplacement demandé,
- une vente en ligne des billets.

Le Maas a pour objectif d'offrir aux usagers un service intégré, complet et simple. Ce concept suppose notamment une gouvernance coordonnée des différents intervenants publics et privés.

C'est pourquoi la Région a engagé deux projets structurants : d'abord la création d'un nouveau système de vente de titres de transport intégré à l'échelle régionale, système de vente des titres de transport routier à partir de fin 2025, auquel seront ajoutés les titres de transport ferroviaire à compter de fin 2026, puis l'ouverture d'un nouveau site basé sur ce système, permettant de faire des achats en ligne, dans un parcours intégré quel que soit le mode de transport

Il doit permettre de réduire l'usage de la voiture individuelle en proposant des solutions alternatives crédibles. Il constituera, grâce à une coordination des différents acteurs, un levier des politiques de mobilité durable.

Dans le même temps, la digitalisation s'est parfois accompagnée d'une diminution des points de vente physiques. Ce phénomène présente le risque d'exclure des populations, et plus particulièrement les ménages les plus précaires, dans leur capacité à se renseigner, à acheter des titres de transport pour ensuite accéder aux réseaux. Ce risque plus élevé dans les zones de faible densité où le sentiment d'éloignement des services publics est particulièrement prégnant.

¹ Source : Cerema - <https://www.cerema.fr/fr/actualites/mobility-service-maas-assurer-service-unifie-cadre>

Il s'agit donc aussi de démultiplier des espaces de conseils et d'information sur les mobilités durables, d'aller à la rencontre des publics, en particulier ceux qui sont empêchés ou précaires, pour apporter des informations, du conseil et faciliter l'accès aux solutions de mobilités locales et régionales présentes sur le territoire : service de transport urbain local, lignes régulières Aléop, transport à la demande, dispositif de covoiturage du quotidien, services d'autopartage, services vélos, services de mobilités solidaires...

Un espace ou maison de la mobilité est un dispositif physique permettant aux habitants d'un territoire d'accéder aux briques de services suivantes :

- s'informer sur les offres de déplacements présentes sur ce territoire (offres locales et régionales) : caractéristiques, tarifs, horaires, conditions d'accès...
- d'accéder directement à ces offres par un service de vente de titres ou par l'accompagnement à l'achat de titres ;
- d'accéder aux différents services de mobilité (location vélo, autopartage...) pouvant être présents sur le site ;
- d'être accompagné dans ses réflexions ou son changement de pratiques par du conseil en mobilité.

Ce dispositif peut prendre des formes variées :

- une maison de la mobilité dédiée dans un lieu fixe,
- un point d'information associé à des maisons France Services ou des guichets multi-services locaux,
- un espace mobilité itinérant,
- un réseau de permanences d'information mobilité organisées sur le territoire,
- une approche mixte.

Ces lieux d'information doivent en particulier bénéficier aux publics les plus précaires. A cet égard, cette action peut s'articuler avec le Pacte des solidarités qui permet d'accompagner les ménages les plus démunis et de répondre aux enjeux présents.

Ils sont complémentaires d'autres actions qui facilitent la mobilité de tous et qui sont portées par la Région et les EPC, à titre d'illustration :

- La mise en place de services locaux de mobilité : services d'autopartage (ex : LBN), services de location de vélos courte et longue durée (LBN, CC Maine Cœur de Sarthe, Anjou Bleu Communauté, Cholet Agglo, CC Loire Layon Aubance, CAP Atlantique)
- La création d'une maison du vélo sur le parvis de la gare à Savenay
- La création d'un nouveau site internet serviciel (CC Clisson)

Mise en œuvre et niveau d'engagement de l'action

Les structures et collectivités citées ci-après sont celles qui ont fait connaître leur niveau d'engagement lors des ateliers, par leurs contributions et lors de la consultation des collectivités

Collectivité(s) porteuse(s) / acteur(s) porteur(s) du projet :

Les collectivités :

- Région
- L'AOM, elle-même,
- Une commune ou un groupement de communes incluant l'AOM dans les partenaires du projet. La collectivité ou l'EPCI pourra néanmoins confier la mise en œuvre de ces projets.

18 EPCI du territoire sont engagés cette action, dont 8 souhaitent accélérer encore ce déploiement :

- Collectivités engagées : Clisson Sèvre et Maine ; CD Loire-Atlantique ; Cholet Agglo ; CC Anjou Loir et Sarthe ; Angers Loire Métropole ; CA Saumur Val de Loire ; CD Mayenne ; CC Le Gesnois Bilurien ; CC Loué Brûlon Noyen ; CA Pays de Saint Gilles Croix de vie ; CA La Roche-sur-Yon, Chateaubriant ; CAP Atlantique ; Laval Agglo

- Collectivités engagées et expriment une volonté d'amplifier leurs actions : CARENE / Saint Nazaire Agglo ; CC du Pays d'Ancenis ; Nantes métropole ; CC Sud Est du Pays Manceau ; CdC Val de Sarthe ; Le Mans Métropole ; CC Pays de Chantonnay ; CA Terres de Montaigu ; Grand lieu Communauté ; Pornic Agglo
- Collectivités exprimant une volonté de s'engager : CC PontChateau ; CC Nozay ; CC Estuaire et Sillon ; CC Vallée du Haut Anjou ; Mauges Communauté ; CC Maine Cœur de Sarthe ; CC Pays Sabolien ; CC Loir Lucé Bercé ; CC Vie et Boulogne ; CC Océan Marais de Monts

Autres parties prenantes mobilisées :

Réseaux des acteurs de la mobilité solidaire Mob'In et Agil'ess

Niveau de maturité

Action initiée à massifier

Suivi de la mise en oeuvre

Prochaines étapes		Indicateurs de suivi
Jalons clés en 2025	Date prévisionnelle de mise en oeuvre	
MaaS régional : <ul style="list-style-type: none"> • Vente de titres de transport routier • Vente de titres de transport ferroviaire • Création d'un Compte usagers Aléop unique 	<ul style="list-style-type: none"> • à partir de fin 2025 • Décembre 2026 : • Fin 2027 	<ul style="list-style-type: none"> • Nb points d'accès / Amplitude horaire sur une semaine (guichets physiques) • Fréquentation (nb visiteurs) / Nb de titres délivrés

MIEUX SE DÉPLACER

Massifier le report modal en travaillant par axes routiers de déplacement (en identifiant une dizaine d'axes qui concentrent des déplacements à l'échelle régionale) avec tous les acteurs de la mobilité, les usagers des transports et en s'appuyant sur les comités de lignes

ACTION DE-3

Enjeux concernés : Favoriser l'intermodalité et le report modal vers les mobilités actives et les modes collectifs

Leviers de la planification écologique : Report modal, Covoiturage

Description détaillée : En parallèle des actions menées par la Région et ses partenaires dans le cadre des bassins de mobilité, il s'agit de mener collectivement une réflexion sur les principaux axes de circulation dans la Région, et de travailler avec les collectivités et EPCI concernés sur les solutions alternatives à la voiture pour chacun de ces axes, afin de les renforcer et de mieux communiquer sur ces solutions. Il s'agit de définir quelques axes de circulation essentiels à l'échelle régionale complémentaires des (SERM) service express régional métropolitain en cours et à l'étude (y compris parmi eux un ou plusieurs axes qui permettent de relier la Région à une autre), d'établir un diagnostic des solutions possibles (alternatives à la voiture), et de réunir les acteurs pour renforcer ensemble l'accès à ces solutions, avec une attention particulière aux publics précaires. Pour les territoires concernés par les SERM, ces travaux devront s'articuler avec ceux relatifs aux SERM.

En fonction des axes choisis, les travaux pourront être menés :

- Dans le cadre d'un contrat opérationnel de mobilité si l'axe est inclus dans un même bassin de mobilité
- Dans le cadre d'une réunion inter-bassins de mobilité si l'axe est partagé entre deux bassins ou plus.

De même, dans les situations où plusieurs conseils départementaux sont concernés, ceux-ci devront être associés conjointement.

Cette action est complémentaire des études d'optimisation des lignes régulières ou de déploiement du transport à la demande (ex : Région, Mauges Communauté) et des travaux menés dans le cadre des contrats opérationnels de mobilité. Elle pourra donner lieu à des actions diverses, dont éventuellement la mise en place de lignes de covoiturage. Lorsque c'est pertinent, afin de faciliter les coopérations, certaines de ces actions pourront être portées par l'Agence Régionale de Mobilité (cf. action DE-4).

Mise en œuvre et niveau d'engagement de l'action

Les structures et collectivités citées ci-après sont celles qui ont fait connaître leur niveau d'engagement lors des ateliers, par leurs contributions et lors de la consultation des collectivités.

Collectivité(s) porteuse(s) / acteur(s) porteur(s) du projet :

Région, AOM locales

Collectivités engagées : Clisson Sèvre et Maine ; CD Loire-Atlantique ; CC Anjou Loir et Sarthe ; Angers Loire Métropole ; CA Saumur Val de Loire ; CD Mayenne ; CC Le Gesnois Bilurien ; CD Vendée ; CA Pays de Saint Gilles Croix de vie ; CA La Roche-sur-Yon ; CC Sud estuaire

Collectivités engagées et expriment une volonté d'amplifier leurs actions : CA CARENE / Saint Nazaire Agglo ; Nantes métropole ; CC Sud Est du Pays Manceau ; Le Mans Métropole ; CC Vie et Boulogne ; Pornic Agglo

Collectivités exprimant une volonté de s'engager : CC PontChateau ; CC Nozay ; CC Sud Retz Atlantique ; CC du Pays d'Ancenis ; CC Baugeois - Vallée ; Cholet Agglo ; CC Pays de Chantonay ; CA Terres de Montaigu ; CC Océan Marais de Monts

Autres parties prenantes mobilisées :

Etat

Les Départements, voire les communes concernées

Les usagers du transport (s'appuyer sur les comités de ligne)

Les acteurs de la mobilité solidaire

Suivi de la mise en œuvre

Prochaines étapes		Indicateurs de suivi
Jalons clés en 2025	Date prévisionnelle de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> Evolution sur l'axe routier, du nombre de véhicules Report modal sur le territoire concerné
<ul style="list-style-type: none"> Propositions d'axes à retenir lors du comité régional des partenaires Deux ou trois réunions inter-bassins, dans le cadre des COM en 2025, pour travailler spécifiquement cette question 	<ul style="list-style-type: none"> 2025 	
Niveau de maturité		
Action nouvelle qui peut néanmoins s'appuyer sur les coopérations bâties par la Région dans le cadre des contrats opérationnels de mobilité		

Feuille de route de la transition écologique

MIEUX SE DÉPLACER

Création de « PAYS DE LA LOIRE MOBILITÉS », dispositif visant à faciliter une gouvernance partagée en faveur de l'intermodalité, créer des synergies entre les autorités organisatrices des mobilités pour développer des services de mobilité adaptés aux besoins de chaque territoire

ACTION DE-4

Enjeux concernés : Favoriser l'intermodalité et le report modal vers les mobilités actives et les modes collectifs

Leviers de la planification écologique : Report modal, Covoiturage, Réduction du besoin de déplacements

Description détaillée : Avec la mise en œuvre de la LOM, le panorama des actions possibles s'élargit et les attentes des territoires et des ligériens en la matière sont très importantes (services vélos, covoiturage, accompagnement au changement...).

Avec 65 AOM actives en Pays de la Loire et la mise en route des Contrats Opérationnels de Mobilité à l'échelle des bassins, les coopérations à monter entre autorités organisatrices sont plus fréquentes et plus nombreuses.

Il s'agit de mettre en place un outil de mutualisation simplifiant la mise en route des actions partenariales, outil qui permettrait d'agir au-delà des limites administratives des EPCI et de porter des projets inter-AOM.

Cette structure devrait avoir un objet social large au service des mobilités durables et associer les acteurs de la mobilité solidaire : transports en commun, mobilités partagées, vélo, accompagnement au changement...

La nature de cet outil reste à préciser : syndicat mixte, société publique locale...

Mise en œuvre et niveau d'engagement de l'action

Les structures et collectivités citées ci-après sont celles qui ont fait connaître leur niveau d'engagement lors des ateliers, par leurs contributions et lors de la consultation des collectivités

Collectivité(s) porteuse(s) / acteur(s) porteur(s) du projet :

Région

Collectivités engagées : CC Anjou Loir et Sarthe ; CA Saumur Val de Loire ; CD Mayenne

Collectivités exprimant une volonté de s'engager : Pornic Agglo ; CC Nozay

Autres parties prenantes mobilisées :

Les EPCI qui sont autorités organisatrices de la mobilité

Les Départements

Niveau de maturité

Action nouvelle qui peut néanmoins s'appuyer sur les coopérations bâties par la Région dans le cadre des contrats opérationnels de mobilité. Une étude de préfiguration (assistance à maîtrise d'ouvrage) est incontournable.

Suivi de la mise en œuvre

Prochaines étapes		Indicateurs de suivi
Jalons clés en 2025	Date prévisionnelle de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none">• Nombre de projets suivis par la nouvelle structure• Report modal sur le territoire concerné
<ul style="list-style-type: none">• Lancement de l'étude de préfiguration• Création de la structure et premières actions portées	T1 2025 2025	

MIEUX SE DÉPLACER

**Développer les infrastructures cyclables et les stationnements pour vélos
dans le cadre d'un schéma directeur vélo**

ACTION DE-5

Enjeux concernés : Favoriser l'intermodalité et le report modal vers les mobilités actives et les modes collectifs

Leviers de la planification écologique : Report modal

Description détaillée :

Les maîtres d'ouvrage publics peuvent mener les actions suivantes, avec un accompagnement technique et/ou financier :

- Se doter d'un schéma directeur d'aménagements cyclables ;
- Réaliser des aménagements cyclables identifiés comme nécessaires ;
- Renforcer le niveau d'équipement en stationnements cyclables des grands pôles générateurs de déplacements

Mise en œuvre et niveau d'engagement de l'action

Les structures et collectivités citées ci-après sont celles qui ont fait connaître leur niveau d'engagement lors des ateliers, par leurs contributions et lors de la consultation des collectivités

Collectivité(s) porteuse(s) / acteur(s) porteur(s) du projet :

EPCI (AOM), Départements

Collectivités engagées : Clisson Sèvre et Maine ; CC PontChateau ; CC du Pays d'Ancenis ; CC Estuaire et Sillon ; CD Loire-Atlantique ; CC Vallée du Haut Anjou ; CC Baugeois - Vallée ; Cholet Agglo ; CC Loire Layon Aubance ; CA Saumur Val de Loire ; CD Mayenne ; CdC Val de Sarthe ; CC Le Gesnois Bilurien ; CC Loué Brûlon Noyen ; CC Maine Saosnois ; CC Pays Sabolien ; CD Sarthe ; CD Vendée ; CC Vie et Boulogne ; Commune île Yeu ; CA Pays de Saint Gilles Croix de vie ; Grand lieu Communauté ; CC Sud estuaire ; CC du Pays de Craon ; Anjou Bleu Communautés

Collectivités engagées et expriment une volonté d'amplifier leurs actions : CARENE / Saint Nazaire Agglo ; CC Nozay ; CC Sud Retz Atlantique ; CC Sèvre et Loire ; Nantes métropole ; CC Anjou Loir et Sarthe ; Angers Loire Métropole ; CC Sud Est du Pays Manceau ; Le Mans Métropole ; CC Sud Sarthe ; CC Pays de Chantonay ; CA Terres de Montaigu ; CA La Roche-sur-Yon ; CC Océan Marais de Monts ; Pornic Agglo ; CAP Atlantique ; Vendée Grand Littoral

Collectivités exprimant une volonté de s'engager : Mauges Communauté ; CC Maine Cœur de Sarthe ; CC Loir Lucé Bercé ; CC du Pays Fléchois

Autres parties prenantes mobilisées :

État, Région, collectivités (subvention), ADEME, CEREMA, Associations d'usagers, gestionnaires d'infrastructures (départements, communes), SNCF Gares & Connexions, tout autre gestionnaire d'un pôle générateur de déplacements (Région, entreprises, copropriétés, grands équipements publics, etc.)

Niveau de maturité

A massifier ; Elle obtient une forte adhésion des collectivités.

Suivi de la mise en œuvre

Prochaines étapes		Indicateurs de suivi
Jalons clés en 2025	Date prévisionnelle de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none">Couverture du territoire en stratégie véloIndicateurs de la politique publique prioritaire (stationnement en gare, km d'aménagement cyclables)
<ul style="list-style-type: none">Pas de jalon spécifique sur cette action	<ul style="list-style-type: none">En continu	

Feuille de route de la transition écologique

MIEUX SE DÉPLACER

Encourager l'autopartage et la location de véhicules pour pallier au besoin d'un véhicule supplémentaire

ACTION DE-6

Enjeux concernés : Poursuivre la décarbonation et la réduction du parc de véhicules

Leviers de la planification écologique : Efficacité et carburants décarbonés des véhicules privés, Report modal

Description détaillée :

Organiser de manière volontaire des services d'autopartage, de prêt ou de location facile à mobiliser, en mobilisant tous les acteurs disposant de flottes importantes (collectivités, entreprises du territoire) :

- Encourager à mettre leur flotte en partage sur les temps « non professionnels » (week-ends, jours fériés...)
- Assurer une sensibilisation du grand public
- Organiser des services de prêt ou de location facile à mobiliser.

A noter : les différents outils de leasing social et d'aide à l'achat de véhicules verts engagés dans les Pactes locaux (plateformes de mobilité) peuvent servir d'instrument pour massifier ces actions au bénéfice des publics les plus précaires.

Mise en œuvre et niveau d'engagement de l'action

Les structures et collectivités citées ci-après sont celles qui ont fait connaître leur niveau d'engagement lors des ateliers, par leurs contributions et lors de la consultation des collectivités

Collectivité(s) porteuse(s) / acteur(s) porteur(s) du projet :

Conseils départementaux, EPCI AOM.

Collectivités engagées : CD Loire-Atlantique ; CD Mayenne ; CC Sud Est du Pays Manceau ; Commune de l'Île Yeu

Collectivités engagées et expriment une volonté d'amplifier leurs actions : Le Mans Métropole

Collectivités exprimant une volonté de s'engager : CC PontChateau ; Nantes métropole ; CC Vallée de la Braye et de l'Anille ; CC Pays Sabolien ; CA Terres de Montaigu

Autres parties prenantes mobilisées :

Entreprises privées, employeurs publics, loueurs de voitures, offre privée (ex : Citiz, Mobilize), CCI, CMA, Réseaux d'acteurs de la mobilité inclusive et solidaire Mob'In et Agil'ess

Niveau de maturité

Action déjà engagée et à accélérer.

Suivi de la mise en œuvre

Prochaines étapes		Indicateurs de suivi
Jalons clés en 2025	Date prévisionnelle de mise en œuvre	• Mise en place d'un nouveau service par EPCI Valorisation effective
• Valorisation des actions menées par la cellule France mobilités	• 2025 • Fin 2025	

MIEUX SE DÉPLACER

Favoriser le mix énergétique afin de choisir la bonne énergie pour le bon usage : encourager l'électrification ou l'usage des biocarburants des parcs de véhicules particuliers ou de flottes professionnelles et de transports collectifs, via la formation et la communication, les aides financières à l'achat, les aides au développement des stations de recharge ou d'avitaillement

ACTION DE-7

Enjeux concernés : Poursuivre la décarbonation et la réduction du parc de véhicules

Leviers de la planification écologique : Efficacité et carburants décarbonés des véhicules privés, Véhicules électriques, Bus et cars décarbonés

Description détaillée :

La décarbonation des véhicules représente un enjeu fort qui nécessite un accompagnement important. Cette action doit permettre de créer un environnement propice pour opérer ce changement vers des modes de déplacements décarbonés. Pour cela il s'agit de :

- Avec l'appui des Syndicats d'énergie et de l'association AVERE, permettre aux EPCI de mettre en place **une campagne de communication** sur leur territoire pour encourager l'électrification ou l'usage des carburants alternatif des véhicules,
- Faire connaître par une **communication adaptée** les points de service permettant la recharge des véhicules électriques (lieux, tarifs, modalités) précisés dans les schémas IRVE (infrastructures de recharge des véhicules électriques),
- **Promouvoir les aides** disponibles pour les particuliers (voitures électriques, rétrofits),
- Développer les stations de recharges,
- Intégrer, dans la politique d'achat des transports en commun, le recours aux énergies décarbonées.

Mise en œuvre et niveau d'engagement de l'action

Les structures et collectivités citées ci-après sont celles qui ont fait connaître leur niveau d'engagement lors des ateliers, par leurs contributions et lors de la consultation des collectivités

Collectivité(s) porteuse(s) / acteur(s) porteur(s) du projet :

Région, Conseils départementaux, Collectivités qui sont AOM

Collectivités engagées : Clisson Sèvre et Maine ; CC Nozay ; Nantes métropole ; CD Loire-Atlantique ; CC Baugeois - Vallée ; Cholet Agglo ; CC Anjou Loir et Sarthe ; Angers Loire Métropole ; CC Loire Layon Aubance ; CA Saumur Val de Loire ; CD Mayenne ; CC Sud Est du Pays Manceau ; CC Maine Saosnois ; CC Sud Sarthe ; CD Vendée ; CA La Roche-sur-Yon ; Laval Agglo

Collectivités engagées et expriment une volonté d'amplifier leurs actions : CARENE / Saint Nazaire Agglo ; Mauges Communauté ; Le Mans Métropole ; CA Terres de Montaigu ; CC du Pays Fléchois

Collectivités exprimant une volonté de s'engager : CC Pontchâteau ; CA Pays de Saint Gilles Croix de vie ; CC Océan Marais de Monts ; Pornic Agglo ; Vendée Grand Littoral

Autres parties prenantes mobilisées :

Syndicats départementaux d'énergie

AVERE

Observatoire TEO : publication des données relatives aux IRVE, en association avec AVERE et ENEDIS

<https://teo-paysdelaloire.fr/tabelau-de-bord/decarbonation-mobilite-automobile/>

Niveau de maturité

Action à massifier

Suivi de la mise en œuvre

Prochaines étapes		Indicateurs de suivi
Jalons clés en 2025	Date prévisionnelle de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none">• Nombre de campagne de communication engagée• Nombre d'équipements installés (bornes de recharge, distributeurs de carburant alternatif)• Evolution des consommations électriques et de bio-carburants
<ul style="list-style-type: none">• Elaboration d'une stratégie de communication		

MIEUX SE DÉPLACER

Cartographier la filière et les acteurs du rétrofit en Pays de la Loire et valoriser les bonnes pratiques et dispositifs de soutien existants

ACTION DE-8

Enjeux concernés : Poursuivre la décarbonation et la réduction du parc de véhicules individuels

Leviers de la planification écologique : Véhicules électriques, Efficacité et carburant décarboné des véhicules, Bus et cars décarbonés

Description détaillée :

Identifier et rendre visible la filière économique qui permet de convertir les véhicules thermiques en véhicules plus propre pour inciter au rétrofit des véhicules, techniquement et financièrement et accompagner les professionnels, entreprises et auto-écoles sur le rétrofit de leur véhicule, à travers une communication sur le sujet (principes, conditions, intervenants, coûts et aides).

Le rétrofit consiste à convertir une voiture à motorisation thermique (essence ou diesel) en un véhicule plus propre (moteur électrique ou hybride rechargeable) afin de lui donner une seconde vie. Le rétrofit s'inscrit dans une démarche d'économie circulaire et constitue une offre complémentaire aux véhicules électriques neufs, dont le prix d'acquisition reste encore élevé, et aux véhicules électriques d'occasion, dont le nombre reste actuellement limité.

En premier lieu, il s'agit de **cartographier sur le territoire**, avec l'appui des chambres consulaires, **l'offre existante** des ateliers mécaniques automobiles réalisant le rétrofit.

Par ailleurs, Le rétrofit ouvre droit à une prime de l'État. Les personnes morales propriétaires de véhicules (y compris les camionnettes) peuvent solliciter cette prime, mais uniquement pour un moteur électrique. Les détails de ces conditions et du montant alloué de la prime sont disponibles sur le site ministériel : <https://www.economie.gouv.fr/particuliers/prime-retrofit-vehicule#>

Une campagne de communication sur la promotion du rétrofit et l'organisation locale de la filière peut accompagner le dispositif.

Mise en œuvre et niveau d'engagement de l'action

Les structures et collectivités citées ci-après sont celles qui ont fait connaître leur niveau d'engagement lors des ateliers, par leurs contributions et lors de la consultation des collectivités

Collectivité(s) porteuse(s) / acteur(s) porteur(s) du projet :

Les collectivités qui sont AOM.

Collectivités engagées : Conseil départemental de Loire-Atlantique, Conseil départemental de Mayenne, Conseil départemental de Vendée, CC Sud Est du pays Manceau.

Collectivité exprimant une volonté de l'engager : CA Terres de Montaigu ; Pornic Agglo

Autres parties prenantes mobilisées :

Etat, Région, CCI et CMA pour identifier et valoriser la filière rétrofit.

Niveau de maturité

Le dispositif de prime est déjà en place depuis plusieurs années. Il nécessite une meilleure visibilité locale.

Suivi de la mise en œuvre

Prochaines étapes		Indicateurs de suivi
Jalons clés en 2025	Date prévisionnelle de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none">• Identification des « points » Rétrofit• Nombre de primes et d'aides complémentaires attribués (particuliers, personnes morales)
<ul style="list-style-type: none">• Cartographie de la filière rétrofit	<ul style="list-style-type: none">• Selon les politiques locales	

MIEUX SE DÉPLACER

Développer des infrastructures, les chantiers de transport combiné et les installations de terminal embranchées pour favoriser le report modal du transport de marchandises

ACTION DE-9

Enjeux concernés : Adapter les flux logistiques et décarboner le transport de marchandises

Leviers de la planification écologique : Report modal, Fret décarboné et multimodalité, Efficacité et sobriété logistique

Description détaillée :

Pour encourager le report modal vers le fer du transport de marchandises et tendre vers l'ambition de doubler la part du fret ferroviaire de la Stratégie Nationale pour le développement du Fret Ferroviaire, le développement des installations terminales embranchées a été identifié comme un vecteur pertinent pour le territoire des Pays de la Loire. De plus, le soutien pour la mise en place de quelques chantiers de transport combiné, dès lors que leur pertinence économique est avérée, peut compléter le réseau infrastructurel de façon efficace.

Ces projets seront soutenus par l'Etat et la Région dans le cadre du volet mobilités du CPER 2023-27 avec 18 millions d'euros consacrés au projet du fret ferroviaire. La contribution des collectivités au financement des projets est attendue, ainsi qu'éventuellement la mobilisation du foncier public.

Mise en œuvre et niveau d'engagement de l'action

Les structures et collectivités citées ci-après sont celles qui ont fait connaître leur niveau d'engagement lors des ateliers, par leurs contributions et lors de la consultation des collectivités

Collectivité(s) porteuse(s) / acteur(s) porteur(s) du projet :

EPCI (Nantes métropole ; ; CC Pays Sabolien ; Commune île Yeu), CD Loire-Atlantique ; CD Mayenne, entreprises privées, exploitants ferroviaires, transporteurs

Collectivités engagées : Nantes Métropole ; CD Mayenne ; CC du Pays Sabolien ; Commune d'Île d'Yeu

Collectivité ayant la volonté de l'engager : CC Sud Est du Pays Manceau

Autres parties prenantes mobilisées :

État, Région PDL, GPM NSN, SNCF Réseau, Fret SNCF, entreprises ferroviaires, chargeurs, commissionnaires de transport, CCI

Niveau de maturité

Action déjà engagée, à massifier

Suivi de la mise en œuvre

Prochaines étapes		Indicateurs de suivi
Jalons clés en 2025	Date prévisionnelle de mise en œuvre	
<ul style="list-style-type: none">• Activation de 3 installations de terminal embranchées (ITE)• Démarrage en mode réduit à Angers de la plateforme de transport combiné de Trélazé• Démarrage en mode réduit sur l'embranchement de ERE à Saint-Berthevin	<ul style="list-style-type: none">• Fin 2025• T3 2025• T3 2025	<ul style="list-style-type: none">• Tonnes de marchandises Origine/Destination PDL transportées par le train• CO₂ économisé, à raison de 7 g de CO₂ par t/km pour le fer et 100 g de CO₂ pour la route• Nombre d'ITE actives en PDL

MIEUX SE DÉPLACER

Initier une instance de gouvernance du fret ferroviaire en Pays de la Loire, dans la continuité des réflexions initiées par le GPM NSN, pour permettre l'animation de l'écosystème de l'ensemble des parties (institutionnels, gestionnaires d'infrastructures, chargeurs, transporteurs) et améliorer la lisibilité des offres ferroviaires

ACTION DE-10

Enjeux concernés : Adapter les flux logistiques et décarboner le transport de marchandises

Leviers de la planification écologique : Fret décarboné et multimodalité, Efficacité et sobriété logistique

Description détaillée :

La stratégie nationale pour le développement du fret ferroviaire prévoit le doublement de la part du fret ferroviaire (9 % aujourd'hui) pour 2030. En Pays de la Loire, les flux de transport de marchandises s'effectuent par la route à 98 %. En 2022, la région des Pays de la Loire en partenariat avec l'Etat (DREAL), le Grand Port Maritime de Nantes – Saint-Nazaire et SNCF Réseau a réalisé une étude stratégique sur le redéploiement du fret ferroviaire en Pays de la Loire.

Le diagnostic du transport de marchandises (flux, acteurs, offres), réalisé à permis d'évaluer les besoins des acteurs au travers d'une démarche partenariale (50 entretiens, 3 ateliers), d'identifier les potentiels captables de la route vers le fer (29 millions de tonnes sur 189 millions de tonnes échangées) et de construire une stratégie et un plan d'actions.

L'étude a souligné l'enjeu à fédérer les acteurs et a préconisé la mise en place d'une instance de gouvernance du fret ferroviaire susceptible de répondre aux difficultés identifiées : manque de coopération des acteurs, absence de lisibilité de l'offre ferroviaire, besoin de partage d'une information claire et opérationnelle, promotion des bonnes pratiques, intérêt d'un observatoire pour le suivi des données...

Le Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire a initié la préfiguration de cette gouvernance, et exprimé sa volonté d'en assurer le pilotage. Cette proposition doit être examinée par les partenaires institutionnels, en vue de formaliser le pilotage retenu.

Objectifs de l'instance de gouvernance du fret ferroviaire :

- Initier une structure de gouvernance neutre, de type associatif, pour organiser le développement des modes massifiés, et plus particulièrement le report modal vers le fer, pour le transport de marchandises en Pays de la Loire.
- Mettre en relation les acteurs (ou futurs acteurs) du fret ferroviaire, au travers de la mise en place d'un annuaire et de l'organisation d'évènements, séminaires et rendez-vous d'affaires, afin de faire émerger des opportunités de développement des solutions ferroviaires.

- Promouvoir les solutions logistiques alternatives à la route, et notamment le report modal vers le fer, en éditant un guide de vulgarisation du fret ferroviaire recensant les bonnes pratiques et des aides disponibles, en proposant des visites de sites, en valorisant les innovations. Il s'agit notamment d'amener vers le report modal les entreprises de petites tailles de l'hinterland portuaire, régional. A maturité de la structure, un label « Fret Ferroviaire Ligérien » pourrait être créé.
- Rendre visible les solutions multimodales du fret ligérien et faciliter la mise en relation par la création d'un site web dédié et mis à jour régulièrement, qui héberge annuaire, offres, bonnes pratiques, aides disponibles, innovations, actualités. Des newsletters pourraient également être publiées.
- Dans un second temps, apporter une connaissance des flux, anticiper les mutations, suivre les évolutions environnementales et l'efficacité des solutions multimodales par la création d'un observatoire qui soit en mesure de mettre à jour les données de manière régulière et de réaliser des études périodiques par filière.

Méthode proposée :

- Réaliser d'une étude de préfiguration de la gouvernance du fret ferroviaire, qui pourrait permettre de créer la structure adéquate (statut juridique et modèle économique) : consolider une liste d'acteurs notamment à partir des contacts publics et privés établis durant l'étude régionale de 2022 ;
- Contacter ces acteurs afin d'obtenir des « lettres d'intention » visant à structurer le modèle économique de la structure ;
- Etablir un macro-business plan de fonctionnement d'une structure de gouvernance portant sur le développement du fret ferroviaire régional et se rapprochant du modèle Norlink dans les Hauts-de-France (association) ;
- En option, mettre en œuvre un premier événement promotionnel présentant le dispositif selon la maturité des engagements recueillis, mais aussi permettant de valoriser les résultats de l'étude sur le fret et d'initier la mise en relation des acteurs.

Cette étude devra s'inspirer des structures d'animation de la promotion du fret ferroviaire existantes comme la fédération Norlink dans les Hauts de France pour recueillir les conditions (juridiques, financières et partenariales) nécessaires à la constitution d'une telle structure en Pays de la Loire.

Mise en œuvre et niveau d'engagement de l'action

Les structures et collectivités citées ci-après sont celles qui ont fait connaître leur niveau d'engagement lors des ateliers, par leurs contributions et lors de la consultation des collectivités

Collectivité(s) porteuse(s) / acteur(s) porteur(s) du projet :

État, Région, Grand port Maritime de Nantes Saint-Nazaire

Collectivités engagées : Nantes métropole ; Angers Loire Métropole ; CD Mayenne

Autres parties prenantes mobilisées :

EPCI, entreprises privées, exploitants ferroviaires, transporteurs routiers / ferroviaires / intermodaux, gestionnaires d'infrastructures dont SNCF Réseau, entreprises ferroviaires dont Hexafret, chargeurs, commissionnaires de transport, CCI

Niveau de maturité

Action nouvelle mais qui peut s'appuyer sur des travaux existants : étude 2022 sur le fret régional, conclusions de la conférence régionale de la logistique de 2022...

Suivi de la mise en œuvre

Prochaines étapes		Indicateurs de suivi
Jalons clés en 2025	Date prévisionnelle de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none">• <i>Mise en place de la structure (oui / non),</i>• <i>Nombre d'adhérents</i>
<ul style="list-style-type: none">• Réalisation de l'étude en 2025		

MIEUX SE DÉPLACER

Faciliter l'émergence de solutions de mobilité décarbonées sur le territoire par l'association des employeurs et la mobilisation paritaires des organisations patronales et syndicales

ACTION DE-11

Enjeux concernés : Réduction des déplacements et massification de l'usage collectif des véhicules

Leviers de la planification écologique : Report modal, Covoiturage, Réduction du besoin de déplacements

Description détaillée :

Au sein d'un territoire, l'enjeu de l'accessibilité d'un site en termes de transport est bien identifié par les entreprises et employeurs comme un sujet majeur pour l'attractivité des emplois qu'elle propose.

De la même façon, la mobilité des salariés est devenue un sujet de responsabilité sociétale et d'image pour les employeurs. Enfin, il s'agit bien sûr d'un enjeu essentiel pour les demandeurs d'emplois, bien identifié des acteurs de la mobilité solidaire et du réseau pour l'emploi. La mobilité est l'un des freins identifiés pour l'accès à l'emploi des personnes les plus éloignées, qui doit également être abordée par les comités locaux pour l'emploi en cours de mise en place dans l'ensemble de la région.

La Loi d'Orientation des Mobilités impose aux employeurs dotés de 50 personnes sur un même site² d'aborder les conditions de mobilités de leurs salariés dans le cadre des instances du dialogue social interne. L'enjeu de l'accessibilité et de la mobilité durable n'en est pas moins un pour les entreprises de plus petite taille.

Cette même Loi prévoit la participation des organisations professionnelles d'employeurs, des représentants des organisations syndicales de salariés aux comités locaux des partenaires³, instance de dialogue créée par chaque AOM (Autorité Organisatrice des Mobilités). Cette participation apparaît comme un véritable enjeu pour mieux appréhender :

- l'accessibilité des emplois du territoire, de manière multimodale ;
- le dimensionnement des offres de mobilité au regard des besoins des salariés et des employeurs (notamment sur des points précis comme les horaires atypiques, les cadencements, etc.), tout en tenant compte des services mis en place par les collectivités Autorités Organisatrices des Mobilités, et de leur capacité à financer ces offres.

² Article L2242-17 du code du travail

³ Article L1231-5 du code des transports

L'élaboration de plans de mobilités employeurs (démarche volontaire) pourrait alimenter ce dialogue territorial collectivités/employeurs/ représentants du dialogue paritaire.

Enfin, l'association des acteurs de la mobilité solidaire du territoire est également à encourager, afin que la mobilité des salariés les plus vulnérables face aux enjeux de mobilité puisse également être pris en compte.

Cette action pourra être abordée en lien avec l'action n°12 « Partager les enjeux des impacts économiques et sociaux de la transition écologique sur les métiers et les compétences : organisation d'une conférence sociale régionale relative à la transition écologique ».

Mise en œuvre et niveau d'engagement de l'action

Les structures et collectivités citées ci-après sont celles qui ont fait connaître leur niveau d'engagement lors des ateliers, par leurs contributions et lors de la consultation des collectivités

Collectivité(s) porteuse(s) / acteur(s) porteur(s) du projet :

Collectivités Autorité Organisatrices des Mobilités, notamment au travers des comités des partenaires locaux de la mobilité, conseils départementaux, groupements locaux d'employeurs, Organisations Patronales et Syndicales, Chambres Consulaires, acteurs de la mobilité solidaire, Comités locaux pour l'emploi

Collectivités engagées : Loué Brulon Noyen Communauté, Clisson Sèvre et Maine Agglomération, Pornic Agglomération, Mayenne Communauté, Pôle Métropolitain Mobilités Le Mans Sarthe

Autres parties prenantes mobilisées : Etat (France Travail), Région

Niveau de maturité

Action déjà engagée et à massifier

Suivi de la mise en œuvre

Prochaines étapes		Indicateurs de suivi
Jalons clés en 2025	Date prévisionnelle de mise en œuvre	
<ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation des partenaires à la prise en compte des problèmes de mobilité vers le travail Identification des problèmes de mobilité identifiés par les partenaires sociaux 	2025	<ul style="list-style-type: none"> % des AOM ouvrant la place aux employeurs et leur groupements et/ou représentants du monde économique et syndical dans l'élaboration de l'offre de mobilité des territoires % des AOM ayant développé des missions de Conseils en Mobilité Employeurs ou accompagnant les plans de mobilité employeurs / zones d'activités Nombre d'employeurs accompagnés / Volume de salariés correspondants

MIEUX SE NOURRIR

TABLEAU RECAPITULATIF DES ACTIONS DE LA THEMATIQUE



Conférence des Parties Pays de la Loire Classification par secteur et levier des actions issues des ateliers



Chantier de la planification	N°	Intitulé de l'action	Levier	2ème levier possible	3ème levier possible	Action contribuant à l'adaptation au changement climatique
MIEUX SE NOURRIR	NO-1	S'engager pour un meilleur affichage de l'approvisionnement en denrées alimentaires dans les établissements de restauration collective (Afficher dans les cantines et restaurants l'origine des aliments, afficher les résultats par rapport aux objectifs de la loi EGALIM)	Loi Egalim / Climat & Résilience	Agriculture biologique et de HVE	Réduction de l'usage des produits phytosanitaires	-
	NO-2	Mutualiser la logistique pour faciliter l'approvisionnement local et durable de la restauration collective	Loi Egalim / Climat & Résilience	Efficacité et sobriété logistique		-
	NO-3	Travailler sur la mise en réseau régionale des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) en vue d'y intégrer notamment le portage du respect des dispositions de la Loi EGALIM, et plus globalement du principe d'une « alimentation saine, durable, pour tous » PAT et prioriser les actions	Loi Egalim / Climat & Résilience	Agriculture biologique et de HVE	Réduction de l'usage des produits phytosanitaires	-
	NO-4	Encourager tous les agriculteurs et en particulier les éleveurs à s'engager dans des démarches d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, former les jeunes agriculteurs au bilan carbone et les accompagner dans la mise en œuvre de plans d'actions pour agir sur la baisse des émissions GES	Pratiques stockantes	Elevage durable	Bâtiments et machines agricoles	-
	NO-5	Installer des éleveurs pâturant sur les terres des collectivités : encourager les collectivités à définir une stratégie foncière et mobiliser la SAFER et ses moyens d'intervention sur les espaces à fort enjeux écologiques (aires d'alimentations de captage, zones Natura 2000, marais humides)	Protection des zones de captage d'eau	Gestion des prairies	Elevage durable	Oui
	NO-6	Développer l'animation technique de terrain pour transférer les solutions de réduction des produits phytosanitaires développées en R&D et dans les collectifs d'agriculteurs, promouvoir et partager les bonnes pratiques et solutions alternatives aux produits phytosanitaires, renforcées en particulier sur les aires d'alimentation des captages d'eau potable prioritaires	Réduction de l'usage des produits phytosanitaires	Protection des zones de captage d'eau	Agriculture biologique et de HVE	-
	NO-7	Renforcer la prise en compte dans les formations (lycées agricoles) des pratiques favorables au stockage de carbone	Pratiques stockantes	Elevage durable	Bâtiments et machines agricoles	Oui

MIEUX SE NOURRIR

S'engager pour un meilleur affichage de l'approvisionnement en denrées alimentaires dans les établissements de restauration collective (Afficher dans les cantines et restaurants l'origine des aliments, afficher les résultats par rapport aux objectifs de la loi EGALIM)

ACTION NO-1

Enjeux concernés : Agir en impliquant le consommateur : vers une assiette ligérienne décarbonée et respectueuse de la biodiversité et des ressources

Leviers de la planification écologique : Loi Egalim / Climat & Résilience, Agriculture biologique et de HVE, Réduction de l'usage des produits phytosanitaires

Description détaillée :

Les deux sous actions ci-après ont pour objectif d'améliorer l'affichage d'informations visant à inscrire le consommateur dans une démarche « consomm'acteur » :

Sous- action 1 : Afficher les résultats par rapport aux objectifs de la loi EGALIM

Afficher, diffuser et communiquer sur les résultats issus de « Ma cantine » en développant notamment un mémo régional annuel créé à partir des objectifs à atteindre de la loi EGALIM.

Communiquer sur l'affichage des résultats en restauration collective avec l'outil « Ma cantine » et inciter les territoires à intégrer des communications relatives aux actions conduites en matière d'une alimentation saine et durable (loi EGALIM / plateforme Ma Cantine).

(Obligation d'affichage permanent à l'entrée des restaurants collectifs sur les taux EGALIM - article L. 230-5-3)

Sous- action 2 : Afficher dans les cantines / restaurants l'origine des aliments

Pour les EPCI volontaires, afficher, pour chaque composante du repas en restauration collective, les informations relatives à l'origine de tous les produits utilisés ainsi que leur qualité nutritionnelle (ou, a minima, afficher globalement l'origine de la totalité des approvisionnements en complément des affichages / informations réalisées dans le cadre de la loi EGALIM).

Communiquer, informer et consulter les usagers sur le respect de la qualité alimentaire et nutritionnelle des repas.

Pour l'ensemble des EPCI, assurer l'information relative à l'origine des viandes (bovins, ovins/caprins, porcins et volailles).

A noter : les obligations réglementaires ne concernent que l'affichage de l'origine des viandes. Il est

également important que les allégations affichées respectent la réglementation relative aux principes de la loyauté de la concurrence.

Mise en œuvre et niveau d'engagement de l'action

Les structures et collectivités citées ci-après sont celles qui ont fait connaître leur niveau d'engagement lors des ateliers, par leurs contributions et lors de la consultation des collectivités

Collectivité(s) porteuse(s) / acteur(s) porteur(s) du projet :

Collectivités engagées : CARENE / Saint Nazaire Agglo ; CD Loire-Atlantique ; CC Loire Layon Aubance ; CD Mayenne ; CC Sud Est du Pays Manceau ; CdC Val de Sarthe ; CC Loué Brûlon Noyen ; Le Mans Métropole ; CD Sarthe ; CC Pays de Chantonay ; CC Vie et Boulogne ; CA Pays de Saint Gilles Croix de vie ; CC Océan Marais de Monts ; Vendée Grand Littoral

Collectivités engagées et expriment une volonté d'amplifier leurs actions : CC PontChateau ; CA Terres de Montaigu ; CA La Roche-sur-Yon ; CAP Atlantique

Collectivités exprimant une volonté de s'engager : CC Anjou Loir et Sarthe ; CC Sud Sarthe ; CC Sud estuaire ; CC Vallée de la Braye et de l'Anille

Exemples d'actions :

Affichage et précision produits frais ou surgelés, locaux (cantines de CC Loir-Lucé-Bercé)
Achats producteurs locaux repas maison cuisiné sur place (CC Vallée des Baux-Alpillles),
Charte qualité et proximité (CC de Loué-Brûlon-Noyen LBN)
Démarche « mon restau responsable » en lien avec le PAT (PAT presqu'île Brière estuaire)

Préfecture de région, DRAAF, Préfectures de départements, DDI, EPCI

Exemples :

Promotion de Ma cantine sur les territoires ;
Comités de pilotage EGALIM à l'échelle régionale et départementale ;

Autres parties prenantes mobilisées :

DREETS, ARS, Commissaire à la lutte contre la pauvreté, partenaires (ADEME, Conseil régional, chambre d'agriculture).

Niveau de maturité

Action déjà engagée et à massifier

Suivi de la mise en œuvre		
Prochaines étapes		Indicateurs de suivi
Jalons clés en 2025	Date prévisionnelle de mise en œuvre	
<ul style="list-style-type: none"> • 1 réunion annuelle entre les PAT dédiée à EGALIM et au moins 1 action EGALIM par territoire PAT • Animation territoriale par les préfetures de la région Pays de la Loire 	<ul style="list-style-type: none"> • Septembre 2024 	<p>Sous action 1</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nb de réunions annuelles dédiées à la restauration collective avec les porteurs de PAT • Taux de PAT ayant conduit des actions conduites spécifiques en lien avec les objectifs EGALIM • Évolution du nombre d'inscription dans l'application « ma cantine » et du nombre de télédéclarations • Évolution de la part d'aliments sous signes officiels de qualité (AB, IGP, AOP, LR) et durables dans les achats publics <p>Sous action 2</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réunions avec les acteurs de la restauration collective durant lesquelles l'action est évoquée • Nombre d'EPCI engagés dans la démarche volontaire • Taux de non-conformité sur l'affichage des viandes lors des contrôles en restauration collective par les DDetsPP

Feuille de route de la transition écologique

MIEUX SE NOURRIR

Mutualiser la logistique pour faciliter l’approvisionnement local et durable de la restauration collective

ACTION NO-2

Enjeux concernés : Agir en impliquant le consommateur : vers une assiette ligérienne décarbonée et respectueuse de la biodiversité et des ressources

Leviers de la planification écologique : Loi Egalim / Climat & Résilience, Efficacité et sobriété logistique

Description détaillée :

A l’échelle d’un territoire défini et volontaire, par exemple au travers d’un projet alimentaire territorial (PAT), identifier les produits agricoles répondant aux critères d’une alimentation saine et durable, pour lesquels l’absence de plateforme mutualisée de logistique est perçue comme un frein pour l’approvisionnement de la restauration collective.

Valoriser les outils facilitant le référencement de l’offre et la commande en produits locaux et durables, comme certains logiciels de suivi d’approvisionnements de denrées (dispositif « APPROLOCAL » ou encore d’autres outils initiés dans le cadre d’un PAT ou d’autres initiatives territoriales) pouvant faire l’objet de partage d’expériences. Faire émerger des démonstrateurs territoriaux en Pays de la Loire.

De manière générale, faire connaître les acteurs (coopératives, industriels, ...) susceptibles de répondre à des commandes en restauration collective et ayant déjà une action de mutualisation des productions saines et durables.

Mobiliser les acteurs de PAT et mettre en lumière les réussites (actions concrètes) sur la thématique de la structuration de l’offre et de son référencement en vue d’améliorer la mobilisation des productions locales dans l’approvisionnement de la restauration collective.

Conduire un travail collaboratif avec la restauration collective hospitalière et les acteurs du monde agricole pour ancrer l’approvisionnement en produits sains & durables (et si possible à une échelle locale).

Permettre une meilleure appropriation de la notion d’approvisionnement local et durable, et notamment consolider cette approche en identifiant des critères pertinents à définir pour retenir des productions locales dans les approvisionnements de la restauration collective et permettant de les intégrer dans le dispositif EGALIM.

De façon plus globale, mobiliser les productions locales sur le développement de débouchés sur le territoire de la région (sensibilisation des acteurs de production pour répondre aux appels d’offres, soutien des outils de transformation permettant des approvisionnements locaux, etc.).

Mise en œuvre et niveau d'engagement de l'action

Les structures et collectivités citées ci-après sont celles qui ont fait connaître leur niveau d'engagement lors des ateliers, par leurs contributions et lors de la consultation des collectivités

Collectivité(s) porteuse(s) / acteur(s) porteur(s) du projet :

Collectivités engagées : CARENE / Saint Nazaire Agglo ; CD Loire-Atlantique ; Mauges Communauté ; CC Anjou Loir et Sarthe ; Angers Loire Métropole ; CD Mayenne ; CC Sud Est du Pays Manceau ; CdC Val de Sarthe ; CC Le Gesnois Bilurien ; CC Loué Brûlon Noyen ; Le Mans Métropole ; CC Pays Sabolien ; CD Sarthe ; CD Vendée ; CA Pays de Saint Gilles Croix de vie.

Collectivités engagées ayant la volonté de l'accélérer : CC PontChateau ; CC Nozay ; CA La Roche-sur-Yon ; CAP Atlantique

Collectivités ayant la volonté de s'engager ou d'accélérer : CC Baugeois - Vallée ; CA Saumur Val de Loire ; CC Loir Lucé Bercé ; CC Pays de Chantonay ; CA Terres de Montaigu ; Pornic Agglo

- Exemples d'actions :

Approvisionnement chez un maraîcher bio du territoire (CCALS), enjeu n6 du PAT (COMPA).

Etude sur la planification maraîchère pour approvisionner les cantines intégrées au PAT (LBN).

Création d'une plateforme logistique de produits locaux (Mauges Communautés).

Plan d'action alimentation (Cahier des charges commun produits locaux) (CC Clisson)

Créer des groupements de commande, entre les collectivités, pour la commande de denrées (CC Pays Sabolien).

Réflexions en cours sur le PAT Presqu'île Brière Estuaire.

Préfecture de région, DRAAF, Préfectures de départements, DDI, EPCI

Autres parties prenantes mobilisées :

ANCT, DREETS, ARS, Commissaire à la lutte contre la pauvreté, ADEME, Conseil régional, chambre d'agriculture, chambre des métiers.

Niveau de maturité

Action déjà engagée et à massifier

Suivi de la mise en œuvre		
Prochaines étapes		Indicateurs de suivi
Jalons clés en 2025	Date prévisionnelle de mise en œuvre	
<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation des PAT et premiers travaux avec la restauration collective hospitalière • Émergence de démonstrateurs territoriaux de mutualisation pour faciliter l’approvisionnement local et durable 	<ul style="list-style-type: none"> • Janvier 2025 • 2025 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d’actions engagées • Nombre de démonstrateurs identifiés

MIEUX SE NOURRIR

Travailler sur la mise en réseau régionale des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) en vue d’y intégrer notamment le portage du respect des dispositions de la Loi EGALIM, et plus globalement du principe d’une « alimentation saine, durable, pour tous » PAT et prioriser les actions

ACTION NO-3

Enjeux concernés : Agir en impliquant le consommateur : vers une assiette ligérienne décarbonée et respectueuse de la biodiversité et des ressources

Leviers de la planification écologique : Loi Egalim / Climat & résilience, Agriculture biologique et de HVE, Réduction des produits phytosanitaires

Description détaillée :

Les PAT peuvent mettre en œuvre plusieurs axes sur leur territoire : justice sociale, éducation à l'alimentation durable, lutte contre le gaspillage alimentaire, foncier, production, transformation – distribution, approvisionnement de la restauration collective / EGALim, emploi et environnement. L’objectif de cette action est de renforcer l’axe relatif à la mise en œuvre de la loi Egalim sur tout le territoire et de faire le lien avec les actions de lutte contre la précarité.

Les PAT étant dans un certain nombre de territoire intégrés dans les plans d’actions des PCAET, cet objectif de renforcement de l’axe mise en œuvre d’EGALIM pourra aussi être appuyé dans le cadre de l’animation du réseau PCAET.

Pour cela, en lien avec le Plan Régional Santé Environnement des Pays de la Loire, il paraît nécessaire de consolider un réseau d’animation, contribuant à l’implantation des PAT sur le territoire, et facilitant l’émergence d’actions opérationnelles sur le territoire (passage de la labellisation de niveau 1 – étude au niveau 2 – phase opérationnelle).

L’ensemble des actions nécessitera des temps d’échange et la définition d’un cahier des charges partagé, notamment entre les différents financeurs. Dans ce cadre, il sera utile de recenser, communiquer et renforcer l’utilisation d’outils permettant de mettre en relation des productions locales avec les acheteurs, avec un accent pour les productions locales de qualité (dont Bio et produits de la mer).

Une meilleure appropriation des contours de la notion d'achat local pourra être recherchée à cette occasion, en intégrant le rôle des grossistes dans la distribution de ces produits, ou encore en accompagnant les acheteurs à la rédaction d'appels d'offres adaptés aux productions locales. Il sera recherché une mise en relation des différents porteurs de projet de PAT avec les gestionnaires des établissements de restauration collective de la fonction publique pour bénéficier d'actions conjointes.

Les actions/leviers/plans permettant d'augmenter l'accessibilité d'une alimentation saine et durable seront également plébiscités, comme le programme « Mieux manger pour tous ». Cette action sera développée en concertation avec le Commissaire à la lutte contre la pauvreté et la DREETS.

Enfin, une attention particulière sera apportée au lien entre PAT, plan de filières et aires d'alimentation de captage pour prendre en compte les enjeux liés à l'amélioration de la qualité de l'eau. Des travaux seront conduits en partenariat avec le monde agricole pour identifier des critères de durabilité des productions locales et permettre ainsi de les valoriser en termes de débouchés, mais aussi en termes de communication (en les intégrant dans les achats, en restauration collective, éligibles « EGALIM »).

Enfin, il s'agira d'accompagner une meilleure appropriation de l'outil « Ma Cantine » par les territoires, en œuvrant pour consolider l'état des lieux initial basé sur les télédéclarations des gestionnaires de restauration collective en lien avec l'action NO-1.

Mise en œuvre et niveau d'engagement de l'action

Les structures et collectivités citées ci-après sont celles qui ont fait connaître leur niveau d'engagement lors des ateliers, par leurs contributions et lors de la consultation des collectivités

Collectivité(s) porteuse(s) / acteur(s) porteur(s) du projet :

Préfecture de région, DRAAF, DREETS, Commissaire à la lutte contre la pauvreté, Préfectures de départements, DDI, EPCI

Collectivités engagées : CC PontChateau ; CC Estuaire et Sillon ; Nantes métropole ; CD Loire-Atlantique ; CC Anjou Loir et Sarthe ; Angers Loire Métropole ; CC Loire Layon Aubance ; CD Mayenne ; CC Sud Est du Pays Manceau ; CdC Val de Sarthe ; CC Le Gesnois Bilurien ; CC Pays Sabolien ; CD Vendée ; CC Pays de Chantonnay ; CA Pays de Saint Gilles Croix de vie ; CC Océan Marais de Monts ; Vendée Grand Littoral ; Pornic Agglo ; CC Sud estuaire

Collectivités engagées ayant la volonté d'accélérer : CARENE / Saint Nazaire Agglo ; Mauges Communauté ; CC Baugeois - Vallée ; Le Mans Métropole ; CA Terres de Montaigu ; CA La Roche-sur-Yon ; CAP Atlantique

Collectivités ayant la volonté de s'engager : CA Saumur Val de Loire ; CC Loué Brûlon Noyen ; CC Maine Cœur de Sarthe ; CC Maine Saosnois ; CC Sud Sarthe

Exemples d'actions :

Accompagnement et formations du personnel de cantine dans le respect d'Egalim (LBN),
Animation du PAT (CCALS, CCES, CCGB, Le MansM, CCBV),
Création d'un PAT (CDCMS, CC ABC),
Actions menées avec pays Vallée de la Sarthe (CCPS),
Poste de chargé de mission alimentation (CCES, Le MansM, Estuaire et Sillon),
Réalisation de l'état des lieux alimentaire et agricole de Cholet Agglo et plan d'actions du PAT,
Diagnostic agricole et alimentaire réalisé, plan d'actions à venir (CC Clisson)
PAT Presqu'île Brière Estuaires 2021-2024 à l'échelle de 3 EPCI et Parc de Brière (35 communes),
en cours de renouvellement pour 5 ans
Accompagnement individualisé des restaurants scolaires par l'animatrice du PAT (bilan des
achats, sourcing, aide à la rédaction des marchés publics...) et mise en réseau des chefs de
restauration pour des échanges de bonnes pratiques (Saint-Nazaire Agglomération)
Formation des cuisiniers des cuisines centrales, sensibilisation du grand public et acteurs de
l'alimentation (CC Pays Sabolien)

Autres parties prenantes mobilisées :

DREETS, ARS, partenaires (ADEME, Conseil régional, chambre d'agriculture, GRAINE).

Niveau de maturité

Action déjà engagée et à massifier

Suivi de la mise en œuvre

Prochaines étapes		Indicateurs de suivi
Jalons clés en 2025	Date prévisionnelle de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none">• Évolution du nombre de PAT labellisés de niveau 2• Évolution du nombre de PAT ayant déclenché des actions sur la thématique EGALIM• Nombre de réunions associant les PAT et le sujet de la production agricole et/ou la restauration collective• Nombre de projets liant précarité alimentaire et accessibilité à une alimentation saine et durable
<ul style="list-style-type: none">• 1 réunion annuelle entre les PAT dédiée à EGALIM et au moins 1 action EGALIM par territoire PAT	<ul style="list-style-type: none">• 2024	

MIEUX SE NOURRIR

Encourager tous les agriculteurs et en particulier les éleveurs à s'engager dans des démarches d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, former les jeunes agriculteurs au bilan carbone et les accompagner dans la mise en œuvre de plans d'actions pour agir sur la baisse des émissions GES

ACTION NO-4

Enjeux concernés : Vers une production agricole ligérienne plus durable, moins émissive en gaz à effet de serre et qui préserve la biodiversité et les ressources

Leviers de la planification écologique : Pratiques stockantes, Elevage durable, Bâtiments et machines agricoles

Description détaillée :

L'objectif de cette action est d'inciter tous les agriculteurs et en particulier les éleveurs à s'engager dans des démarches d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Plusieurs dispositifs pourront y contribuer :

- Le dispositif « Ferme bas carbone » (CAP2ER) porté par le Conseil régional des Pays de la Loire avec une action spécifique pour former les jeunes agriculteurs au bilan carbone et les accompagner dans la mise en œuvre de plans d'actions pour agir sur la baisse des émissions GES
- Le dispositif « Accompagnement des agriculteurs face au changement climatique » porté par l'État qui associe à l'enjeu de réduction des émissions de gaz à effet de serre des exploitations les enjeux d'adaptation et de santé des sols.

Cette action repose sur l'incitation des agriculteurs/éleveurs à s'engager dans les dispositifs d'aide mis en œuvre par le Conseil régional ou par l'État pour réaliser ce type de démarche. Elle repose aussi sur une communication large sur les appels à projets concernant cette thématique. Enfin, dans le cadre des dispositifs, une information claire sur les modalités de labellisation « bas-carbone » des actions, ouvrant la possibilité de rémunération par la vente des crédits carbone générés, sera apportée, ainsi qu'une facilitation des démarches en cours concourant à cet objectif en lien avec l'action TR-1.

Mise en œuvre et niveau d'engagement de l'action

Les structures et collectivités citées ci-après sont celles qui ont fait connaître leur niveau d'engagement lors des ateliers, par leurs contributions et lors de la consultation des collectivités

Collectivité(s) porteuse(s) / acteur(s) porteur(s) du projet :

Conseil régional et État (ADEME, DRAAF, DREAL), Agence de l'eau

Collectivités engagées : CD Loire-Atlantique ; Angers Loire Métropole ; CD Mayenne ; CD Vendée ; CC Vie et Boulogne ; CAP Atlantique

Collectivités ayant la volonté de s'engager : Mauges Communauté ; Cholet Agglo ; CC Sud Est du Pays Manceau ; CdC Val de Sarthe ; CC Loué Brûlon Noyen ; CC Maine Cœur de Sarthe ; CA Terres de Montaigu ; CA La Roche-sur-Yon

Autres parties prenantes mobilisées :

- Agriculteurs : bénéficiaires des actions d'accompagnement
- Chambre d'agriculture, coopératives, autres organismes professionnels agricoles
- Les entreprises de conseil agricole indépendant (Seenovia, CER France, Organismes de producteurs commerciaux et non commerciaux, industriels laitiers...)
- Les interprofessions
- Les collectivités (exemple de Cholet agglomération : sensibiliser les agriculteurs sur les bilans Cap'2ER avec des rencontres et témoignages et déployer les bilans auprès de l'ensemble des exploitations)

Niveau de maturité

Action déjà engagée et à massifier

Suivi de la mise en œuvre		
Prochaines étapes		Indicateurs de suivi
Jalons clés en 2025	Date prévisionnelle de mise en œuvre	
<ul style="list-style-type: none"> Dispositif d'accompagnement financier des agriculteurs/éleveurs engagés dans la démarche « ferme bas carbone » notamment en filières bovins viande, bovins lait, ovins ou caprin 	<ul style="list-style-type: none"> Janvier 2025 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'agriculteurs/éleveurs accompagnés Taux de pénétration de l'engagement dans la démarche de la population des agriculteurs/éleveurs (notamment lait, viande, en distinguant les JA) et suivi annuel. Nombre d'organismes bénéficiaires des aides de l'ADEME Nombre d'exploitations accompagnées indirectement via le dispositif de l'ADEME
<ul style="list-style-type: none"> Lancement de l'AAP national de l'ADEME (sous réserve des arbitrages nationaux) 	<ul style="list-style-type: none"> Juin 2024 	
<ul style="list-style-type: none"> Lancement de l'appel à projet « Accompagnement des agriculteurs face au changement climatique » 	<ul style="list-style-type: none"> Juin à septembre 2024 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'agriculteurs / éleveurs accompagnés en région Pays de la Loire par les intermédiaires transparents et répartition par thématique (atténuation du changement climatique, adaptation au changement climatique et santé des sols)

MIEUX SE NOURRIR

Installer des éleveurs pâturent sur les terres des collectivités : encourager les collectivités à définir une stratégie foncière et mobiliser la SAFER et ses moyens d'intervention sur les espaces à fort enjeux écologiques (aires d'alimentations de captage, zones Natura 2000, marais humides)

ACTION NO-5

Enjeux concernés : Vers une production agricole ligérienne plus durable, moins émissive en gaz à effet de serre et qui préserve la biodiversité et les ressources

Leviers de la planification écologique : Protection des captages d'eau, Gestion des prairies, Elevage durable

Description détaillée :

L'objectif de cette action est de favoriser les exploitations agricoles en élevage (notamment élevage extensif) et celles dont le système de production repose sur l'agroécologie, favorables au stockage de carbone, à la préservation des ressources en eau et biodiversité. La SAFER a des outils et des moyens d'intervention pour sécuriser l'usage du foncier, et de portage foncier. Mais elle a besoin de s'appuyer sur une stratégie foncière définie. Les actions à mener sont :

- Par la diffusion de retours d'expérience, la promotion des moyens d'intervention de la SAFER et la diffusion auprès des collectivités et/ou d'instances d'informations sur les outils fonciers : sensibiliser les collectivités, les syndicats d'eau, autres acteurs à l'intérêt de la mise en place d'une stratégie foncière (ou volet foncier d'un programme d'actions)
- Identifier des territoires « pilotes » ayant engagé cette démarche, et ayant un partenariat avec la SAFER
- Identifier avec les partenaires concernés les moyens de financement pour l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies foncières
- Prendre en compte la présence et proximité de terrains communaux tels que les marais indivis dans la définition des stratégies
- Favoriser les pratiques d'élevage favorables à la biodiversité et au stockage du carbone dans le parcours à l'installation

Les collectivités peuvent également faciliter l'installation d'éleveurs sur les zones de prairies dont elles disposent en inscrivant ces zones dans des démarches de paiements pour services environnementaux (PSE, PAEC) et permettre ainsi de conforter la rémunération des éleveurs suite à la mise en œuvre de pratiques considérées comme favorables.

Les aires d'alimentation de captage, zones Natura 2000 et marais humides constituent des zones à forts enjeux où ces actions sont à concentrer.

Mise en œuvre et niveau d'engagement de l'action

Les structures et collectivités citées ci-après sont celles qui ont fait connaître leur niveau d'engagement lors des ateliers, par leurs contributions et lors de la consultation des collectivités

Collectivité(s) porteuse(s) / acteur(s) porteur(s) du projet :

Etat (DRAAF, DDT(M), DREAL), SAFER et autres structures foncières, Conseil Régional

Collectivités engagées : Clisson Sèvre et Maine ; CC Nozay ; CD Loire-Atlantique ; Cholet Agglo ; CC Anjou Loir et Sarthe ; CC Loire Layon Aubance ; CD Mayenne ; CC Sud Est du Pays Manceau ; CC Pays Sabolien ; CD Sarthe ; CC Océan Marais de Monts ; Anjou Bleu Communautés ; CC du Pays Fléchois ; Laval Agglo ; Pornic Agglo

Collectivités engagées ayant la volonté d'accélérer : Nantes métropole ; CA Terres de Montaigu ; CAP Atlantique

Collectivités ayant la volonté de l'engager ou d'accélérer : Mauges Communauté ; CdC Val de Sarthe ; CC Loué Brûlon Noyen ; CC Loir Lucé Bercé ; Commune île Yeu ; CA La Roche-sur-Yon

Autres parties prenantes mobilisées :

Agence de l'Eau Loire Bretagne, Chambre d'agriculture Pays de la Loire, Banque des Territoires, Terres de liens, CEN, LPO

Niveau de maturité

Action déjà engagée à accélérer (groupe de travail existant sur les captages animés par la DRAAF)

Suivi de la mise en œuvre

Prochaines étapes		Indicateurs de suivi
Jalons clés en 2025	Date prévisionnelle de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none">Nb de collectivités ayant établi une stratégie foncière pour développer les pratiques favorables au stockage de carbone à la préservation des ressources en eau et biodiversitéNb de conventions établies entre collectivités et SAFERNb d'installations en élevage pâturant sur terrains de collectivités et surfaces correspondantes (hectares)Surfaces attribuées par l'intermédiaire de la SAFER pour des installations en élevage pâturant adaptées dans des zones à enjeux forts en termes de préservation eau et biodiversité
<ul style="list-style-type: none">Diffusion des informationsIdentification des territoires « pilotes »Identification des moyens de financementIdentification des actions à mener	<ul style="list-style-type: none">Dès le début 2025	

Feuille de route de la transition écologique

MIEUX SE NOURRIR

Développer l'animation technique de terrain pour transférer les solutions de réduction des produits phytosanitaires développées en R&D et dans les collectifs d'agriculteurs, promouvoir et partager les bonnes pratiques et solutions alternatives aux produits phytosanitaires, renforcée en particulier sur les aires d'alimentation des captages d'eau potable prioritaires

ACTION NO-6

Enjeux concernés : Vers une production agricole ligérienne plus durable, moins émissive en gaz à effet de serre et qui préserve la biodiversité et les ressources, Promouvoir et partager des alternatives aux produits phytosanitaires grâce à l'animation technique de terrain

Leviers de la planification écologique : Réduction de l'usage des produits phytosanitaires, Protection des zones de captage d'eau, Agriculture biologique et de HVE

Description détaillée :

Cette action vise à réduire l'utilisation des produits phytosanitaires en promouvant des alternatives durables et en transférant les innovations issues de la recherche et des expérimentations collectives. La sensibilisation passe par la formation initiale et continue des exploitants agricoles, la formation des conseillers techniques, le conseil direct aux agriculteurs et l'animation collective des agriculteurs. L'animation technique de terrain telle que DEPHY et 30000 notamment, parfois GIEE et les groupes de progrès, sera utilisée pour sensibiliser les agriculteurs à l'agriculture biologique, à la promotion du biocontrôle, à la biodiversité fonctionnelle, à l'utilisation des bulletins de santé du végétal et à la mise en œuvre de solutions éligibles aux certificats d'économie de produits phytosanitaires, pulvérisateurs économes ou agroéquipements alternatifs. L'objectif est de favoriser l'adoption de ces pratiques plus respectueuses de l'environnement, tout en maintenant les marges économiques et en préservant la biodiversité.

L'animation autour des alternatives durables à l'usage des produits phytosanitaires sera en particulier renforcée sur les aires d'alimentation de captages d'eau potable prioritaires (47 en Pays de la Loire) :

- Dans le cadre de la feuille de route captages de l'Etat, qui prévoit l'accompagnement des PRPDE et des acteurs agricoles dans la mise en place et la réalisation de plan d'actions volontaires à la hauteur des enjeux pour chaque captage prioritaire, et la mise en place de programmes d'actions ZSCE (zones soumises à contraintes environnementales) sur certains d'entre eux (actuellement 5 démarches ZSCE en place ou en cours de construction).
- Dans le cadre du plan eau potable du conseil régional, qui prévoit la mise en place d'un suivi des IFT moyens à l'échelle de chaque captage prioritaire, et un objectif de réduction de 60% de cet IFT moyen à l'horizon 2030.

Une opération pilote est portée par la Chambre d'agriculture régionale qui vise à tester, dans 5 aires d'alimentation de captage, la faisabilité de la remontée des IFT, afin de l'étendre à l'ensemble des captages prioritaires par la suite.

Mise en œuvre et niveau d'engagement de l'action

Les structures et collectivités citées ci-après sont celles qui ont fait connaître leur niveau d'engagement lors des ateliers, par leurs contributions et lors de la consultation des collectivités

Collectivité(s) porteuse(s) / acteur(s) porteur(s) du projet :

Les collectifs DEPHY et 30 000, la Chambre d'agriculture de région, les organismes de développement agricole (GAB, CIVAM, ...), les entreprises de conseil agricole indépendant, les CUMA, les entreprises de travaux agricoles, les établissements d'enseignement agricole, les organismes de formation des agriculteurs seront les principaux porteurs du projet. Ils seront chargés de coordonner les activités d'animation technique et de formation sur le terrain.

Collectivités engagées : CC Nozay ; CC Baugeois - Vallée ; CD Mayenne ; CC Sud Est du Pays Manceau ; CD Vendée ; CC Vie et Boulogne ; CC Pays de Saint Gilles Croix de vie ; CC Océan Marais de Monts ; CC du Mont des Avaloirs ; CC des Coëvrons

Collectivités engagées et expriment une volonté d'amplifier leurs actions : Mauges Communauté ; CdC Val de Sarthe ; CC Loué Brûlon Noyen

Collectivités exprimant une volonté de s'engager : CC du Pays d'Ancenis ; Le Mans Métropole ; CA Terres de Montaigu

Autres parties prenantes mobilisées :

- **Agriculteurs et viticulteurs :** participants aux formations et aux démonstrations techniques,
- **Instituts techniques agricoles et instituts de recherche agricole :** fourniture de nouvelles solutions et techniques alternatives,
- **Coopératives agricoles, négoce, MSA**
- **Associations environnementales, collectivités, représentant des riverains :** soutien et conseil sur les pratiques agricoles durables.
- **Etat :** soutien financier et réglementaire pour promouvoir les alternatives aux produits phytosanitaires (Ecophyto).

Niveau de maturité

Action déjà engagée et à accélérer / massifier

Suivi de la mise en œuvre

Prochaines étapes		Indicateurs de suivi
Jalons clés en 2025	Date prévisionnelle de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'agriculteurs engagés dans des groupes DEPHY et 30 000. • Evolution des quantités de substances actives vendues (QSA) et visualisation de la QSA par
<ul style="list-style-type: none"> • Appel à projets 30 000 	<ul style="list-style-type: none"> • 1^{er} trimestre 2025 	
<ul style="list-style-type: none"> • Journées techniques régionales 	<ul style="list-style-type: none"> • Toute l'année 2025 	

<ul style="list-style-type: none"> • Appel à projets DEPHY4 • Actions de transfert de la capitalisation DEPHY et 30000 • Actions pédagogiques à destination des apprenants • Actions de transfert des résultats obtenus dans les projets 30000 et fermes DEPHY vers les conseillers agricoles • Poursuite de la mise en œuvre de la feuille de route Etat captages prioritaires • Mise en place du suivi des IFT moyens sur 5 captages prioritaires expérimentaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Fin 2025 • Courant 2025 • Courant 2025 • Courant 2025 	<p>classification (CMR / santé A / Env A / Env B, Autres)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Surface engagée en agriculture biologique. • Nombre de certifications bio et HVE. • Part des captages prioritaires disposant d'un plan d'actions volontaires intégrant les enjeux phytos le cas échéant • Nombre de démarches ZSCE effectives autour des captages prioritaires identifiés par la feuille de route, nombre de programmes d'actions définis. • Nombre de captages prioritaires expérimentant le suivi des IFT moyens
---	--	--

MIEUX SE NOURRIR

Renforcer la prise en compte dans les formations (lycées agricoles) des pratiques favorables au stockage de carbone

ACTION NO-7

Enjeux concernés : Amplifier le stockage du carbone par des pratiques adaptées, Maintenir et augmenter le taux de carbone dans les sols

Leviers de la planification écologique : Pratiques stockantes, Elevage durable, Bâtiments et machine agricoles

Description détaillée : Partant du constat que les apprenants d'aujourd'hui sont les agriculteurs de demain, il est nécessaire que leur formation (initiale et continue) intègre des pratiques vertueuses en termes de transition agroécologique. L'action s'intègre dans le projet régional de l'enseignement agricole et en particulier sur le projet régional enseigner à produire autrement. Le stockage du carbone est un des aspects qui sera abordé :

- Formation continue des enseignants et formateurs de la région sur les « agricultures de demain » et les systèmes alimentaires locaux et durables avec les acteurs des territoires ;
- Mise en ligne et communication sur les outils pédagogiques (mallettes pédagogiques) ;
- Transitions stratégiques travaillées sur les exploitations agricoles attenantes aux établissements (mais aussi partenaires sur les territoires) en tant que support de démonstration, et expérimentation ;
- Ingénierie pédagogique sur cette thématique dans le cadre de l'autonomie pédagogique des établissements (volume horaire à l'initiative des établissements).

Mise en œuvre et niveau d'engagement de l'action

Les structures et collectivités citées ci-après sont celles qui ont fait connaître leur niveau d'engagement lors des ateliers, par leurs contributions et lors de la consultation des collectivités

Collectivité(s) porteuse(s) / acteur(s) porteur(s) du projet : DRAAF en tant qu'autorité académique

Collectivités engagées : CD Mayenne ; CC Le Gesnois Bilurien

Collectivités exprimant une volonté de s'engager : CA Terres de Montaigu

Autres parties prenantes mobilisées : Les établissements de formations agricoles publics et privés, les fermes expérimentales de la chambre d'agriculture. Ingénierie pédagogique dans le cadre de la formation initiale (une part des référentiels sont de l'autonomie de l'établissement), et en tant que structure de formation continue pour adulte.

Action qui pourrait être développée dans le cadre de la réponse de l'appel à manifestation d'intérêt « compétences et métiers d'avenir » Souveraineté alimentaire et élevage de demain (lettre d'intention validée début juillet 2024)

Niveau de maturité

Les référentiels de formation nationaux intègrent l'agroécologie, dont le stockage de carbone. L'action est engagée.

Suivi de la mise en œuvre

Prochaines étapes		Indicateurs de suivi
Jalons clés en 2025	Date prévisionnelle de mise en œuvre	
<ul style="list-style-type: none">• 24-25 Mise en place du groupe de travail sur la mallette « Agricultures de demain »• Suivi des indicateurs en COPIL EPA annuel	<ul style="list-style-type: none">• 3 ans	<ul style="list-style-type: none">• Réalisation de la mallette « Agricultures de demain » avec les acteurs des territoires et diffusion• Nombre de pratiques vertueuses portées par exploitation/équipes pédagogiques des établissements : plantation haies ML/agroforesterie ou ACS ou prairies =• Nombre d'apprenants ayant eu une formation sur le stockage de carbone au travers de ces pratiques

MIEUX PRODUIRE

TABLEAU RECAPITULATIF DES ACTIONS DE LA THEMATIQUE

<div style="display: flex; justify-content: space-between; align-items: center;"> <div style="text-align: center;">  <p>PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE <i>Liberté Égalité Fraternité</i></p> </div> <div style="text-align: center;"> <h3>Conférence des Parties Pays de la Loire</h3> <h2>Classification par secteur et levier des actions issues des ateliers</h2> </div> <div style="text-align: right;">  <p>RÉGION PAYS DE LA LOIRE</p> </div> </div>						
Chantier de la planification	N°	Intitulé de l'action	Levier	2ème levier possible	3ème levier possible	Action contribuant à l'adaptation au changement climatique
MIEUX PRODUIRE	PRO-1	Renforcer l'attractivité des métiers en les adaptant aux enjeux de la transition écologique	Emploi et formation			Oui
	PRO-2	Partager les enjeux des impacts économiques et sociaux de la transition écologique sur les métiers et les compétences : organisation d'une conférence sociale régionale relative à la transition écologique	Emploi et formation			Oui
	PRO-3	Sensibiliser les décideurs aux enjeux de la TE, renforcer la transparence et le dialogue au sein des entreprises et systématiser les retours d'expérience	Emploi et formation	Décarbonation industrie diffuse	Décarbonation grands sites industriels	Oui
	PRO-4	Accompagner individuellement les sites industriels fortement émetteurs de GES dans la mise en œuvre de leur trajectoire de décarbonation, et accompagner en particulier la mise en oeuvre de la Zone industrielle bas carbone (ZiBaC) Loire-Estuaire	Décarbonation grands sites industriels			-
	PRO-5	Structurer les réseaux et l'offre d'ingénierie pour aider les industriels hors "grands émetteurs" à passer à l'action	Décarbonation industrie diffuse			-
	PRO-6	Sensibiliser les entreprises industrielles aux enjeux du changement climatique et les accompagner dans des démarches d'adaptation	Décarbonation industrie diffuse	Décarbonation grands sites industriels		Oui
	PRO-7	Partager l'ambition et favoriser le développement des énergies renouvelables	Electricité renouvelable	Biogaz	Réseau de chaleur décarbonés	-
	PRO-8	Mettre en place des projets modèles sur l'agrivoltaïsme en s'appuyant sur la Chambre d'agriculture, les producteurs d'énergie, les collectivités	Electricité renouvelable			Oui
	PRO-9	Promouvoir et renforcer l'usage local de la chaleur renouvelable (bois énergie, solaire thermique, géothermie...) du froid renouvelable et des énergies de récupération	Réseaux de chaleur décarbonés	Changement de chaudière à fioul (tertiaire)	Changement de chaudière à fioul (résidentiel)	Oui

Feuille de route de la transition écologique

MIEUX PRODUIRE

Renforcer l'attractivité des métiers en les adaptant aux enjeux de la transition écologique

ACTION PRO-1

Enjeux concernés : Renforcer l'attractivité des métiers

Leviers de la planification écologique : Emploi et formation

Description détaillée : Dans le cadre des dialogues sectoriels (SREFOP 2023-2028), les secteurs-filières peuvent être accompagnés dans leurs démarches d'anticipation des mutations en lien avec la transition écologique. Il convient d'accroître le nombre de secteurs-filières s'engageant dans ces démarches., dont les enjeux sont :

- Développer les observatoires et les études prospectives (croisant branches, secteurs, territoires)
Ex : CEP bâtiment (étude visant à quantifier les impacts sur l'emploi de différents scénarios de transition énergétique en Loire-Atlantique dans le secteur de la construction, puis à définir un plan d'actions concrètes afin d'anticiper ces mutations)
- Accroître la connaissance (d'abord macro, puis au niveau des branches, puis de chaque entreprise)
- Logique de parcours professionnels (formation initiale, continue, reconversions)
- Logique de développement de l'attractivité des métiers dans un but d'attirer les talents sur les métiers contribuant à la TE ou à une plus grande responsabilité sociale, ...

Les plans de développement des compétences devront pleinement intégrer cette thématique, afin de renforcer l'adaptation des compétences aux évolutions attendues des métiers et organisations. L'approche territoriale pourra être coordonnée dans le cadre des instances de gouvernance du plein emploi qui sont en cours de mise en place, en particulier les comités locaux pour l'emploi.

Concernant les parcours professionnels, les emplois pouvant être menacés pourront être accompagnés dans des logiques de reconversions professionnelles vers des métiers davantage porteurs en termes de transition écologique (PTP, TransCo, FNE Formation, ...).

Les projets soutenus dans le cadre de l'AMI CMA (Appel à Manifestations d'Intérêt - Compétences et Métiers d'Avenir) de France 2030 peuvent contribuer à la mise en œuvre de cette action, comme le projet de Campus des Énergies Durables, en cours d'instruction.

Mise en œuvre et niveau d'engagement de l'action

Les structures et collectivités citées ci-après sont celles qui ont fait connaître leur niveau d'engagement lors des ateliers, par leurs contributions et lors de la consultation des collectivités

Collectivité(s) porteuse(s) / acteur(s) porteur(s) du projet :

Observatoires : Opérateurs de compétences, branches (ex : ORCI), EPCI (par ex sous forme de GPECT)

Connaissance : branches et opérateurs de compétences, EPCI (par ex sous forme de GPECT)

Parcours pro : Education Nationale, Opérateurs de compétences, ATPro, opérateurs du Conseil en Evolution Professionnelle

Attractivité : branches, Opérateurs de compétences

Collectivités engagées : CC du Pays d'Ancenis ; CC Estuaire et Sillon ; Nantes métropole ; CD Loire-Atlantique ; CD Mayenne ; CdC Val de Sarthe ; CC Le Gesnois Bilurien ; CC Pays Sabolien ; CD Vendée ; CC Pays de Chantonay ; CA La Roche-sur-Yon ; Grand lieu Communauté ; Pornic Agglo

Collectivités engagées et expriment une volonté d'amplifier leurs actions : CARENE / Saint Nazaire Agglo ; CA Saumur Val de Loire ; CC Sud Est du Pays Manceau ; CC Vallée de la Braye et de l'Anille ; CA Terres de Montaigu ; Commune île Yeu ; CC Océan Marais de Monts

Collectivités exprimant une volonté de s'engager : CC Sud Retz Atlantique ; Mauges Communauté ; CC Loué Brûlon Noyen ; CC Maine Saosnois ; CC Loir Lucé Bercé

Autres parties prenantes mobilisées :

Observatoires : Etat, Région

Connaissances : entreprises, comités experts

Parcours pro : Région, Etat

Attractivité : Région, Organisations patronales, entreprises

Niveau de maturité

Variable selon les secteurs - territoires.

Action à renforcer sous l'angle spécifique de la transition écologique

Suivi de la mise en œuvre

Prochaines étapes		Indicateurs de suivi
Jalons clés en 2025	Date prévisionnelle de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none">• Nombre de contrats d'objectifs sectoriels (avec un angle TE)• Nombre de GPECT avec un angle TE• Indicateurs de la fiche-ambition 1A de la SREFOP
<ul style="list-style-type: none">• Installation de la commission ad hoc au sein du CREFOP	<ul style="list-style-type: none">• Fin 2024	

Feuille de route de la transition écologique

MIEUX PRODUIRE

Partager les enjeux des impacts économiques et sociaux de la transition écologique sur les métiers et les compétences : organisation d'une conférence sociale régionale relative à la transition écologique

ACTION PRO-2

Enjeux concernés : Partager les enjeux des impacts économiques et sociaux de la transition écologique sur les métiers et les compétences

Leviers de la planification écologique : Emploi et formation

Description détaillée :

L'objectif de l'action est de réunir les principaux acteurs (entreprises, institutionnels, organisation syndicales et patronales) afin d'échanger sur ces enjeux. L'organisation de cet événement pourra être confiée aux organisations patronales et salariales.

L'événement pourra prendre la forme d'une conférence sociale régionale.

Une attention particulière sera portée aux impacts de la transition écologique sur les salariés vulnérables.

Mise en œuvre et niveau d'engagement de l'action

Les structures et collectivités citées ci-après sont celles qui ont fait connaître leur niveau d'engagement lors des ateliers, par leurs contributions et lors de la consultation des collectivités

Collectivité(s) porteuse(s) / acteur(s) porteur(s) du projet :

Instances pouvant porter les messages : conférence sociale, Observatoires départementaux de Dialogue Social

Organisations patronales et syndicales

Entreprises

Etat et Région

Collectivités engagées : Grand lieu Communauté ; Pornic Agglo ; Clisson Sèvre et Maine ; CARENE / Saint Nazaire Agglo ; CD Mayenne ; CC Sud Est du Pays Manceau ; CC Le Gesnois Bilurien ; CD Vendée ; Commune île Yeu ; CC Océan Marais de Monts

Collectivités engagées et ayant la volonté de l'accélérer / amplifier : Mauges Communauté ; CC Pays de Chantonay ; CA Terres de Montaigu

Collectivités ayant la volonté de l'engager : CC Sud Retz Atlantique ; CdC Val de Sarthe ; CC Loué Brûlon Noyen ; CC Vallée de la Braye et de l'Anille ; CC Loir Lucé Bercé

Autres parties prenantes mobilisées :

OPCO, ARACT

Commission « transitions écologique et démographique, mutations économiques et compétences » du CREFOP

ADEME

Niveau de maturité

Action nouvelle

Suivi de la mise en œuvre

Prochaines étapes		Indicateurs de suivi
Jalons clés en 2025	Date prévisionnelle de mise en œuvre	
<ul style="list-style-type: none">Organisation de la conférence sociale	<ul style="list-style-type: none">2ème trimestre 2025	

Feuille de route de la transition écologique

MIEUX PRODUIRE

Sensibiliser les décideurs aux enjeux de la TE, renforcer la transparence et le dialogue au sein des entreprises et systématiser les retours d'expérience

ACTION PRO-3

Enjeux concernés : Sensibiliser les décideurs

Leviers de la planification écologique : Emploi et formation, Décarbonation industrie diffuse, Décarbonation des grands sites industriels

Description détaillée :

Partager les enjeux relatifs à la transition écologique auprès de l'ensemble des acteurs du monde de l'entreprise, à l'échelle régionale :

- Davantage orienter les travaux de la commission « transitions écologique et démographique, mutations économiques et compétences » (nouvelle dénomination) du CREFOP sur les enjeux relatifs à la transition écologique
- Relancer le groupe de travail inter-OPCO du CREFOP en faisant ressortir les enjeux liés à la transition écologique

A l'échelle de chaque entreprise :

- Former les décideurs / dirigeants d'entreprise à la transition écologique, et les accompagner dans le déploiement de démarches y contribuant au sein de leurs entreprises (par exemple via le recours à la « prestation conseil en ressources humaines » (PCRH), dont un format spécifique transition écologique est en voie de finalisation en lien avec les 11 OPCO)
- Inciter chaque entreprise à renforcer le dialogue social sur le champ des impacts attendus de la transition écologique, notamment dans le cadre des CSE
- Systématiser les retours d'expérience

Mais aussi à l'échelle des territoires, par le biais des clubs d'entreprises ou des groupements d'entreprises locales (CCPS, CC Clisson...)

Mise en œuvre et niveau d'engagement de l'action

Les structures et collectivités citées ci-après sont celles qui ont fait connaître leur niveau d'engagement lors des ateliers, par leurs contributions et lors de la consultation des collectivités

Collectivité(s) porteuse(s) / acteur(s) porteur(s) du projet :

Commission « transitions écologique et démographique, mutations économiques et compétences » GT
Inter-OPCO : Organisations patronales et syndicales

Formation des dirigeants : Ademe, comités experts, chambres consulaires

Dialogue social : Observatoires départementaux de dialogue social, CSE

REX : organisations patronales

EPCI à l'échelle des clubs locaux d'entreprises :

Collectivités engagées : Clisson Sèvre et Maine ; CARENE / Saint Nazaire Agglo ; CD Loire-Atlantique ; CD Mayenne ; CC Sud Est du Pays Manceau ; CC Le Gesnois Bilurien ; CA Terres de Montaigu

Collectivités exprimant une volonté de s'engager : CC Vallée de la Braye et de l'Anille ; CC Pays de Saint Gilles Croix de vie ; CC Océan Marais de Monts

Autres parties prenantes mobilisées :

Commission « transitions écologique et démographique, mutations économiques et compétences » et GT
Inter-OPCO : OPCO

Formation des dirigeants : Etat, Région, OPCO

REX : entreprises et représentants du dialogue social

Niveau de maturité

Action faiblement engagée et à massifier

Suivi de la mise en œuvre

Prochaines étapes		Indicateurs de suivi
Jalons clés en 2025	Date prévisionnelle de mise en œuvre	
<ul style="list-style-type: none">Installation du groupe inter-OPCO du CREFOPRéunion de la commission « transitions écologique et démographique, mutations économiques et compétences »	<ul style="list-style-type: none">Courant 2025Fin 2024	<ul style="list-style-type: none">Nombre de décideurs/dirigeants formés/sensibilisésNombre PCRH (prestation de conseil en ressources humaines) volet TE

Feuille de route de la transition écologique

MIEUX PRODUIRE

Accompagner individuellement les sites industriels fortement émetteurs de GES dans la mise en œuvre de leur trajectoire de décarbonation, et accompagner en particulier la mise en œuvre de la Zone industrielle bas carbone (ZiBaC) Loire-Estuaire

ACTION PRO-4

La définition des « sites industriels grands émetteurs » au sens de cette fiche peut différer de la définition retenue dans d'autres cadres (notamment le découpage retenu par le SGPE au niveau national), afin d'adapter cette notion au contexte régional. Toute comparaison, ainsi que toute manipulation de données chiffrées relatives à des exercices différents doit donc être réalisée avec prudence.

Enjeux concernés : Accompagner individuellement les sites industriels fortement émetteurs de GES

Leviers de la planification écologique : Décarbonation grands sites industriels

Description détaillée :

Une spécificité des émissions de gaz à effet de serre de l'industrie réside dans son inégale répartition et sa concentration significative sur quelques sites « grands émetteurs ». Par ailleurs, quelques projets d'infrastructures industrielles stratégiques en matière de décarbonation concentrent un enjeu majeur en matière de réduction des émissions régionales.

Cette caractéristique justifie un accompagnement individualisé pour ces sites à fort enjeu, couvrant une part importante des réductions d'émissions de GES attendues.

➤ *Rédaction de feuilles de route de décarbonation des principaux émetteurs industriels existants :*

Il est proposé mobiliser les principaux émetteurs industriels régionaux pour les engager et les accompagner dans une démarche de rédaction de feuille de route de décarbonation, dans une déclinaison locale de la démarche engagée par le Ministère de l'économie envers les 50 sites industriels principaux émetteurs à l'échelle nationale.

Il s'agit, d'une part, d'inscrire les industriels dans une démarche prospective de moyen/long terme, pour imaginer l'ensemble des étapes nécessaires à la transformation de leur industrie vers une décarbonation totale à l'horizon 2050. D'autre part, l'exercice vise sur les points de blocage, à identifier les besoins associés, les points de vigilance des industriels à l'occasion de cet exercice prospectif, de manière à nourrir la réflexion. Enfin, l'exercice permet d'éclairer sur la trajectoire globale de décarbonation du secteur.

➤ *Accompagnement de la mise en œuvre des projets*

Un suivi individualisé sera mis en place pour accompagner la mise en œuvre opérationnelle des projets industriels de décarbonation. L'établissement d'un contact privilégié devra permettre d'identifier en amont les points de blocage éventuels, de fluidifier la coordination avec les services instructeurs (autorisation environnementales, etc), de diffuser opportunément les futurs appels à projets aux industriels les plus pertinents, ou de mettre à jour périodiquement la stratégie.

Cet accompagnement individualisé pourra concerner :

- les établissements existants figurant parmi les principaux émetteurs. Les zones industrielles et les projets d'infrastructures industrielles stratégiques en matière de décarbonation émergeant sur le territoire régional, dont :
 - le projet de captage et stockage de carbone GoCO₂ qui vise à capter le CO₂ d'industriels grands émetteurs et le transporter par canalisation vers le port de Saint-Nazaire en vue de sa séquestration définitive ou de son utilisation industrielle.
 - le projet de décarbonation de la zone industrialo-portuaire de Saint-Nazaire, non seulement sur le périmètre du projet lauréat à l'AAP Zone industrielle Bas carbone (ZiBaC), mais également au titre de la transformation du hub énergétique nazairien actuel par où transite 10% de l'énergie consommée en France (terminal méthanier, centrales électriques, etc), en un hub énergétique décarboné (e-méthanol (projet Green Coast), e-kerozène (projet Take Kair), débouchés pour le CO₂ acheminé par GoCO₂, réseau de chaleur, densification du réseau électrique, etc).

Mise en œuvre et niveau d'engagement de l'action

Les structures et collectivités citées ci-après sont celles qui ont fait connaître leur niveau d'engagement lors des ateliers, par leurs contributions et lors de la consultation des collectivités

Collectivité(s) porteuse(s) / acteur(s) porteur(s) du projet :

Etat, Ademe, Région, Grand Port Maritime Nantes Saint Nazaire, Industriels, Collectivités locales dont CCES, SNA pour le projet ZIBAC, ADELE

Collectivités engagées : CARENE / Saint Nazaire Agglo ; CC Estuaire et Sillon ; CD Mayenne ; CC le Gesnois Bilurien

Collectivités exprimant une volonté de s'engager : CA Terres de Montaigu

Autres parties prenantes mobilisées :

Organisations syndicales et patronales, CCI et CMA

Niveau de maturité

Action déjà engagée, à accélérer

Suivi de la mise en œuvre		
Prochaines étapes		Indicateurs de suivi
Jalons clés en 2025	Date prévisionnelle de mise en œuvre	
<ul style="list-style-type: none"> • Définition de la liste des sites industriels les plus émetteurs à accompagner individuellement • Rédaction des feuilles de route de décarbonation • Définition des modalités de suivi par les pouvoirs publics dans les années à venir 	<ul style="list-style-type: none"> • T1 2025 • Fin 2025 • Courant 2025 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de site industriels accompagnés • Nombre de feuilles de route de décarbonation définies au niveau régional

Feuille de route de la transition écologique

MIEUX PRODUIRE

Structurer les réseaux et l'offre d'ingénierie pour aider les industriels hors "grands émetteurs" à passer à l'action

ACTION PRO-5

La définition de l'« industrie diffuse » au sens de cette fiche peut différer de la définition retenue dans d'autres cadres (notamment le découpage retenu par le SGPE au niveau national), afin d'adapter cette notion au contexte régional. Toute comparaison, ainsi que toute manipulation de données chiffrées relatives à des exercices différents doit donc être réalisée avec prudence.

Enjeux concernés : Structurer les réseaux et l'offre ingénierie pour aider les industriels à passer à l'action.

Leviers de la planification écologique : Décarbonation industrie diffuse

Description détaillée :

Les quelques milliers de sites industriels non considérés comme des grands émetteurs à l'échelle régionale, désignés par le terme « industrie diffuse », ne peuvent pas bénéficier d'un accompagnement individualisé. Ceux-ci représentent toutefois de l'ordre du tiers des émissions de GES, et leur décarbonation constitue par ailleurs un enjeu-clé de leur compétitivité future. Cette industrie diffuse devra s'appuyer sur les multiples acteurs de terrain au contact du tissu industriel, et sur les nombreux dispositifs existants (ou à compléter) visant à les accompagner dans leurs démarches de décarbonation.

L'action vise à :

- Réaliser un diagnostic partagé des enjeux (sous-secteurs, dynamiques, etc.) ;
- Développer une connaissance partagée, notamment en réalisant une cartographie :
 - Du réseau d'acteurs au contact des industriels du diffus : Ademe, CCI notamment, au travers du projet UPIDE, ORACE, Territoires d'industrie, BPI France, CMA, Solutions&Co, développeurs économiques des collectivités, collectivités, fédérations et associations professionnelles, etc. ;
 - Des dispositifs d'accompagnement déjà existants portés par ces acteurs auprès des industriels du diffus (formation, diagnostic, investissement, etc.) ; ou des outils portés à l'échelle des territoires (exemples de Cholet, Le Gernois Bilurien, Val de Sarthe)
- Lancer une enquête visant à objectiver la couverture des besoins par les différents dispositifs, leur niveau de sollicitation, et le dimensionnement des moyens humains consacrés, en vue d'identifier collectivement les éventuels leviers à activer pour atteindre davantage d'entreprises ;
- Poser un cadre d'analyse pour un bilan partagé des actions menées et des projets financés sur la période récente.

Sur le plan opérationnel, il s'agira sur cette base de poursuivre les actions visant à :

- Encourager les entreprises à réaliser diagnostics nécessaires ;
- Aider/challenger les entreprises à construire une stratégie de décarbonation ;
- Soutenir les entreprises via la formation et les aides financières.

Mise en œuvre et niveau d'engagement de l'action

Les structures et collectivités citées ci-après sont celles qui ont fait connaître leur niveau d'engagement lors des ateliers, par leurs contributions et lors de la consultation des collectivités

Collectivité(s) porteuse(s) / acteur(s) porteur(s) du projet :

État, ADEME, Région

Collectivité(s) engagées : CARENE / Saint Nazaire Agglo, CC Estuaire et Sillon, Nantes métropole, Conseil Départemental de Loire Atlantique, Conseil départemental de Mayenne, CdC Val de Sarthe, CC Le Gesnois Bilurien, CC Loué Brûlon Noyen, Laval Agglo

Collectivités engagées et avec volonté d'accélérer : Mauges Communauté, CC Sud Est du Pays Manceau, CC Pays de Chantonay, CC Vie et Boulogne, CA Terres de Montaigu, CA La Roche-sur-Yon

Collectivités ayant la volonté de l'engager : CC Pontchâteau ; CC Sud Retz Atlantique ; CC Vallée de la Braye et de l'Anille

Autres parties prenantes mobilisées :

ORACE, CCI, CMA, BPI, Territoires d'industrie, Solutions&Co, développeurs économiques des collectivités, collectivités, fédérations et associations professionnelles, Observatoire TEO, etc.

Niveau de maturité

Action déjà engagée et à massifier

Suivi de la mise en œuvre

Prochaines étapes		Indicateurs de suivi
Jalons clés en 2025	Date prévisionnelle de mise en œuvre	
<ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic des enjeux • Cartographie et "parcours usager" des dispositifs de soutien • Lancement de l'enquête • Bilan 	<ul style="list-style-type: none"> • S1 2025 • S2 2025 	

Feuille de route de la transition écologique

MIEUX PRODUIRE

Sensibiliser les entreprises industrielles aux enjeux du changement climatique et les accompagner dans des démarches d'adaptation

ACTION PRO-6

Enjeux concernés : Accompagner l'appareil industriel au regard des enjeux d'adaptation

Leviers de la planification écologique : Décarbonation industrie diffuse, Décarbonation grands sites industriels

Description détaillée : Les impacts du changement climatique peuvent être perçus comme lointains et incertains, par des entreprises qui ont à gérer des enjeux économiques de court terme. Pourtant les effets du changement climatique se font sentir dès maintenant et auront bien un impact profond sur notre économie. Pour préparer le secteur industriel aux impacts du changement climatique et inciter les entreprises à anticiper sur des mesures d'adaptation, plusieurs actions sont proposées :

- 1. Sensibiliser les entreprises aux enjeux du changement climatique et les informer sur les ressources à leur disposition pour passer à l'action :**
 - Développer la sensibilisation des entreprises à la fois pour leurs infrastructures, leur fonctionnement à court terme mais également dans le cadre de leur stratégie de développement économique à leur échelle et à celle de zones d'activité. Cette intervention pourrait se faire via des interventions d'experts dans les réseaux professionnels existants ou via l'organisation d'évènements spécifiques sur cette thématique (conférences, journées dédiées,...), en s'appuyant notamment sur des instances multi-partenariales déjà existantes (par exemple les comités de suivi de « Territoires d'Industrie », etc.)
 - Faire connaître les ressources disponibles (études du GIEC, ressources du réseau technique régional des acteurs de l'adaptation, observatoire TEO, [ClimatDiag](#) de Météo France...), les « bons exemples » d'entreprises qui sont engagées dans une démarche d'adaptation (fiches de bonnes pratiques de l'ADEME par exemple), et les dispositifs d'accompagnement existants (accompagnement AELB sur le volet Eau, conventions ADEME, accompagnement ORACE, etc.)
 - Mettre à disposition des réseaux professionnels, un « kit » de communication sur le changement climatique et l'adaptation.
- 2. Accompagner la transformation des activités industrielles**
 - Inciter les industries, notamment celles identifiées comme critiques (secteur d'activité, localisation...) et fortement exposées aux effets du changement climatique à s'engager dans une démarche de diagnostic de vulnérabilité puis de transformation de leurs activités via la

mise en place ou le renforcement de plan d'adaptation au changement climatique articulé avec leurs démarches RSE. Encourager les démarches collectives qui amènent à des plans d'adaptation à l'échelle de zones d'activités ou de filières (et incluant toutes tailles d'entreprises).

- Proposer des dispositifs d'aides et d'accompagnements spécifiques pour la transformation des industries en lien avec les méthodologies existantes éprouvées (ACT Adaptation, OCARA, éco-conception, etc.).

3. Inciter à un aménagement des zones d'activités adaptées aux enjeux du changement climatique

- Intégrer la réflexion sur l'adaptation au changement climatique dans l'aménagement du territoire, notamment sur les zones destinées à accueillir des entreprises industrielles. Développer le volet risques industriel des plans de sauvegarde des communes et intercommunalités accueillant de telles zones. Développer les démarches d'écologie industrielle territoriale intégrant le changement climatique.

Mise en œuvre et niveau d'engagement de l'action

Les structures et collectivités citées ci-après sont celles qui ont fait connaître leur niveau d'engagement lors des ateliers, par leurs contributions et lors de la consultation des collectivités

Collectivité(s) porteuse(s) / acteur(s) porteur(s) du projet :

- Services et opérateurs de l'État (DREAL, DREETS, ADEME, CEREMA, AELB, Météo France ...)
- Collectivités locales accueillant des activités industrielles (aménagement de zones d'activités, documents d'urbanisme)

Collectivités engagées ou avec volonté d'engagement : CC PontChateau, CC Sud Retz Atlantique, CD Loire-Atlantique ; CD Mayenne, CC Le Gesnois Bilurien, Pornic Agglo ; CC Océan Marais de Monts (Audit à réaliser et interventions/sensibilisations en lien avec le GIEC Pays de la Loire), Risques industriels inclus au plan de sauvegarde (Le MansM)

Autres parties prenantes mobilisées : Région Pays de la Loire, CCIR, organisations ou associations professionnelles (ATEE, ORACE, AILE, ...), entreprises, Experts techniques (GIEC-PL, réseau technique régional des acteurs de l'adaptation au changement climatique, observatoire TEO, ...)

Niveau de maturité

Action déjà engagée et à accélérer

Suivi de la mise en œuvre

Prochaines étapes		Indicateurs de suivi
Jalons clés en 2025	Date prévisionnelle de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Rubrique avec les principales ressources régionales disponibles publiée sur le site de l'observatoire TEO • Kit de communication sur le changement climatique mis à disposition sur le site de la DREAL • Entreprises ou filières s'étant engagées dans un plan d'adaptation en Pays de la Loire (nombre de démarches d'adaptation aidées par l'ADEME, le CEREMA et l'AELB/an)
	<ul style="list-style-type: none"> • 2025 et suivantes 	

Feuille de route de la transition écologique

MIEUX PRODUIRE

Partager l'ambition et favoriser le développement des énergies renouvelables

ACTION PRO-7

Enjeux concernés : Concrétiser les projets : accessibilité, partage de la valeur et appui politique

Leviers de la planification écologique : Électricité renouvelable, Biogaz, Réseau de chaleur décarbonés

Description détaillée :

Afficher de manière régulière les productions existantes et les projets, communiquer sur les ambitions en matière d'EnR à chaque échelon territorial et sur leur planification :

- À l'échelle régionale (SRADDET) dans le cadre du Comité Régional de l'Énergie
- À l'échelle départementale en déclinaison des objectifs du SRADDET
- À l'échelle des EPCI via l'animation des PCAET
- A l'échelle des communes notamment dans le cadre de la définition des zones d'accélération

Favoriser le développement des énergies renouvelables par les collectivités et les entreprises (lien avec l'action n°40 : augmenter la part d'énergie renouvelable utilisées dans les bâtiments des collectivités)

Augmenter le partage de la valeur : favoriser l'émergence de projets de territoire avec implication des citoyens et favoriser les projets de boucles énergétiques locales : autoconsommation collective, réseaux de chaleur et de froid...

Mise en œuvre et niveau d'engagement de l'action

Les structures et collectivités citées ci-après sont celles qui ont fait connaître leur niveau d'engagement lors des ateliers, par leurs contributions et lors de la consultation des collectivités

Collectivité(s) porteuse(s) / entreprises porteuses / acteur(s) porteur(s) du projet :

EPCI et porteurs de PCAET (par exemple par la mise en place d'un Schéma Directeur EnR par la COMPA, d'un Plan Paysage et transition énergétique par le Pays Vallée de la Sarthe ou d'une boucle d'autoconsommation collective pour les entreprises par Cholet Agglomération)

Collectivités engagées : CC Sèvre et Loire, CD Loire-Atlantique, CC Vallée du Haut Anjou, CC Anjou Loir et Sarthe, CC Loire Layon Aubance, CD Mayenne, CC Sud Est du Pays Manceau, CdC Val de Sarthe, CC Le Gesnois Bilurien, CC Loué Brûlon Noyen, CD Sarthe, CD Vendée, CA Pays de Saint Gilles Croix de vie, Anjou

Bleu Communautés ; CC Sud Estuaire ; Pornic Agglo ; CC du Mont des Avaloirs ; Laval Agglo ; Vendée Grand Littoral

Collectivités exprimant une volonté d'accélérer : CARENE / Saint Nazaire Agglo, Nantes métropole, Mauges Communauté ; Cholet Agglo ; Angers Loire Métropole ; Le Mans Métropole ; CC Pays de Chantonnay ; CC Vie et Boulogne, CA Terres de Montaigu, CA La Roche-sur-Yon, CC Océan Marais de Monts

Collectivités exprimant une volonté de s'engager : Clisson Sèvre et Maine, CC PontChateau, CC Nozay, CC Sud Retz Atlantique, CC du Pays d'Ancenis, CC Estuaire et Sillon ; CC Baugeois - Vallée ; CC Maine Saosnois ; CC Vallée de la Braye et de l'Anille ; CC Sud Sarthe ; CC Loir Lucé Bercé ; CAP Atlantique

Ensemble des communes pour la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAER)

Conseils Départementaux / DDT / syndicats d'énergie : déclinaison départementale du SRADDET

Conseil régional : suivi et mise en œuvre des objectifs du SRADDET et SRB

Observatoire TEO, en lien avec AIRPL : mise en ligne des données relatives au développement des ENR à chaque échelle territoriale

Services de l'État : Communication sur les données relatives aux instructions des dossiers, régionalisation des objectifs de la programmation pluriannuelle de l'énergie,

Autres parties prenantes mobilisées :

ADEME : animation et mise en place des dispositifs d'accompagnements (Générateurs, Contrats Chaleurs renouvelables territoriaux, relais multi-EnR), soutien financier à la création d'un poste de CEP sur un territoire non couvert

Syndicats d'énergie : conseillers Générateurs, accompagnement planification

Récit : animation et appui aux projets citoyens

Comité Régional de l'Énergie : instance d'échange et de dialogue au niveau régional sur le développement des énergies renouvelables. Il est associé à la fixation des objectifs de développement des énergies renouvelables et de récupération du SRADDET. Il rend un avis sur l'évolution du développement des énergies renouvelables et de récupération dans la région, en vue de l'atteinte des objectifs sur la base d'un bilan des indicateurs de suivi. Les séances seront donc l'occasion de faire un état des lieux partagé du développement des ENR dans la région annuellement.

Niveau de maturité

Action déjà engagée et à accélérer / massifier

Suivi de la mise en œuvre

Prochaines étapes		Indicateurs de suivi
Jalons clés en 2025	Date prévisionnelle de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none">• Nombre de communications sur le suivi des objectifs SRADDET SRB/ PCAET et ZAER chaque année• Nombre de communications sur la dynamique des projets en cours /an• % de projets citoyens
<ul style="list-style-type: none">• Séances du Comité Régional de l'Énergie	<ul style="list-style-type: none">• 2025	

Feuille de route de la transition écologique

MIEUX PRODUIRE

Mettre en place des projets modèles sur l'agrivoltaïsme en s'appuyant sur la Chambre d'agriculture, les producteurs d'énergies, les collectivités et les APNE

ACTION PRO-8

Enjeux concernés : Reformuler et prioriser l'usage du foncier

Leviers de la planification écologique : Electricité renouvelable

Description détaillée :

La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 d'accélération des énergies renouvelables distingue deux catégories d'installations de production d'électricité solaire photovoltaïque sur des terrains agricoles :

- Les **projets agrivoltaïques** qui doivent apporter des services à l'activité agricole et ne pas conduire à ce que l'installation photovoltaïque (PV) soit l'activité principale de la parcelle agricole,
- Les projets, plus classiques, de photovoltaïque au sol conformes à un **document-cadre** identifiant les surfaces agricoles susceptibles d'accueillir ces projets (sols réputés incultes, surfaces non exploitées depuis un certain temps), proposé par la chambre d'agriculture et arrêté par le préfet de département.

La présente action vise à s'assurer que les conditions du développement de l'agrivoltaïsme dans la région préservent le foncier agricole et l'activité agricole, en :

- Recensant les projets agrivoltaïques dans la région ;
- S'appuyant sur des projets tels que celui de la ferme pédagogique de Derval, porté par la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire qui élabore sa doctrine sur l'agrivoltaïsme, d'expérimentation d'agrivoltaïsme en polyculture élevage, permettant de partager un REX local objectif ;
- Établissant de manière partagée des critères déterminants pour des projets exemplaires avec une évaluation régulière des projets en service ;
- Établissant un modèle de bail partagé entre les représentants des filières énergie et agricole ;
- Mobilisant le comité régional de l'énergie pour mettre en place un groupe de travail spécifique sur l'agrivoltaïsme ;
- Priorisant le développement des projets sans impact sur l'agriculture, par exemple sur les zones d'accélération.

Mise en œuvre et niveau d'engagement de l'action

Les structures et collectivités citées ci-après sont celles qui ont fait connaître leur niveau d'engagement lors des ateliers, par leurs contributions et lors de la consultation des collectivités

Collectivité(s) porteuse(s) / acteur(s) porteur(s) du projet :

Comité régional de l'énergie, Chambre d'agriculture

Pour les collectivités : identifier des projets agrivoltaïques sur leur territoire, assurer les modalités de leur développement en synergie avec l'agriculture (ex : actions de concertation dans le cadre du PCAET ou du PAT).

Dans le cadre de la définition des zones d'accélération par les communes, identifier au maximum les espaces déjà artificialisés pour prioriser le développement des projets sans impact sur l'agriculture.

Collectivités engagées : Anjou Bleu Communautés, Mauges communautés, Conseil départemental de Mayenne, CC Le Gesnois Bilurien, CC des Coëvrons, Laval Agglo, CC Loué Brûlon Noyen, Conseil départemental de la Sarthe, CC Pays de Saint Gilles Croix de vie

Collectivités ayant exprimé la volonté de s'engager : CC PontChateau, CC Nozay ; Le Mans Métropole ; CC Maine Saosnois ; CC Vallée de la Braye et de l'Anille ; CC Loir Lucé Bercé ; CC Pays de Chantonnay

Autres parties prenantes mobilisées :

Services de l'Etat (DDT, DREAL, DRAAF)

ADEME

CEREMA

Exploitants agricoles

Représentants filière EnR : SER, France Renouvelable, Atlansun

Associations de protection de l'environnement

Niveau de maturité

Action nouvelle

Suivi de la mise en œuvre

Prochaines étapes		Indicateurs de suivi
Jalons clés en 2025	Date prévisionnelle de mise en œuvre	
<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un groupe de travail au sein du comité régional de l'énergie Élaboration d'une grille de critères déterminants pour des projets exemplaires Établissement d'un modèle de bail Exemples de projets inspirants partagés 	<ul style="list-style-type: none"> 1er trimestre 2025 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de réunions Mise en ligne d'un modèle de bail partagé Exemples de projets inspirants Publication d'une grille de critères déterminants pour des projets exemplaires
	<ul style="list-style-type: none"> 1^{er} trimestre 2025 	
	<ul style="list-style-type: none"> 2ème trimestre 2025 	

MIEUX PRODUIRE

Promouvoir et renforcer l'usage local de la chaleur renouvelable (bois énergie, solaire thermique, géothermie...) du froid renouvelable et des énergies de récupération

ACTION PRO-9

Enjeux concernés : Chaleur – Electricité – Gaz – Réseaux et résilience

Leviers de la planification écologique : Réseaux de chaleur décarbonés, Changement de chaudière à fioul (tertiaire), Changement de chaudière à fioul (résidentiel)

Description détaillée :

Les différents usages de la chaleur représentent 45% de la consommation finale d'énergie du pays. La très grande majorité des usages dépendent d'énergies fossiles et importées, fortement émettrices de gaz à effet de serre et soumises à des variations de prix importantes. La production de chaleur renouvelable et de récupération (via le bois énergie, le solaire thermique, la géothermie...) est donc un enjeu majeur de la décarbonation du mix énergétique français et doit donc être renforcée par les actions suivantes :

- Promouvoir et communiquer sur toutes les technologies existantes de chaleur et frais renouvelable et de récupération notamment en ciblant les gisements potentiels (cf. par exemple l'étude de gisement chaleur fatale de l'ADEME ou le gisement peu exploité des CSR) et les besoins de chaleur au sein de chaque territoire (études groupées de potentiel et de faisabilité).
- Au niveau des EPCI, en particulier dans le cadre de leur PCAET, faire émerger des projets de chaleur renouvelable et de récupération avec :
 - phase 1 : étude de potentiel identifiant les gisements et les besoins de chaleur
 - phase 2 : accompagnement des porteurs de projets par les partenaires du Réseau des EnR (dans le cadre des Contrats Chaleur Renouvelable territoriaux) puis étude de faisabilité pour les projets ou zones identifiés
- Renforcer la planification en matière de chaleur et de froid (transposition de la directive européenne Efficacité Energétique) et accentuer le développement des réseaux de chaleur en particulier pour desservir les logements sociaux dans les quartiers à forte densité énergétique.

Mise en œuvre et niveau d'engagement de l'action

Les structures et collectivités citées ci-après sont celles qui ont fait connaître leur niveau d'engagement lors des ateliers, par leurs contributions et lors de la consultation des collectivités

Collectivité(s) porteuse(s) / entreprises porteuses / acteur(s) porteur(s) du projet :

Bailleurs sociaux et entreprises pour le développement de projets

Collectivités engagées : CC Sud Retz Atlantique, Nantes métropole, Conseil départemental de Loire-Atlantique, CC Anjou Loir et Sarthe, CC Loire Layon Aubance, Conseil départemental de Mayenne, CdC Val de Sarthe, CC Le Gesnois Bilurien, CC Loué Brûlon Noyen, CC du Pays Fléchois, Conseil départemental de la Sarthe, Conseil départemental de Vendée, CC Pays de Saint Gilles Croix de vie, CC Océan Marais de Monts ; Laval Agglo ; Vendée Grand Littoral

Collectivités exprimant une volonté d'accélérer : Mauges Communauté, Angers Loire Métropole, Le Mans Métropole, CC Orée de Bercé Belinois, CA La Roche-sur-Yon

Collectivités ayant exprimé la volonté de s'engager : CARENE / Saint Nazaire Agglo, CC PontChateau, CC Nozay, CC du Pays d'Ancenis, CC Baugeois – Vallée, Cholet Agglomération, CC Sud Est du Pays Manceau, CC Vallée de la Braye et de l'Anille, CC Loir Lucé Bercé, CA Terres de Montaigu ; CAP Atlantique

Autres parties prenantes mobilisées :

Conseil Régional

DREAL, DRAAF

ADEME : relais EnR, mise en place d'un acteur régional sur la géothermie, Fonds Chaleur, BCIAT, renforcement de l'animation ADEME sur la récupération et valorisation de chaleur fatale...

BRGM : connaissance des potentiels de la géothermie, communication

CEREMA : communication et accompagnement besoins de chaleur et réseaux de chaleur

Syndicats départementaux d'énergie, EPCI et porteurs de PCAET : identification des gisements et accompagnement des projets

TEO : identification des gisements, suivi des indicateurs

Relais EnR, Fibois, Récit

CRPF et AFAC : communication bois énergie forêt et bocage

Communes : définition de ZAER chaleur renouvelable

Niveau de maturité

Action déjà engagée et à accélérer / massifier

Suivi de la mise en œuvre		
Prochaines étapes		Indicateurs de suivi
Jalons clés en 2025	Date prévisionnelle de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Production annuelle par filière (solaire thermique, géométrie, bois énergie et chaleur fatale) • Volume d'aides • Nombre de projets mis en service • Indicateurs Contrats Chaleur Renouvelable territoriaux • % de communes ayant mené une étude d'opportunité sur la chaleur renouvelable • Part de logement desservis par un réseau de chaleur
	<ul style="list-style-type: none"> • 2025 	
	<ul style="list-style-type: none"> • 1^{er} trimestre 2025 • 2^{ème} trimestre 2025 	

MIEUX SE LOGER

TABLEAU RECAPITULATIF DES ACTIONS DE LA THEMATIQUE



Conférence des Parties Pays de la Loire Classification par secteur et levier des actions issues des ateliers



Chantier de la planification	N°	Intitulé de l'action	Levier	2ème levier possible	3ème levier possible	Action contribuant à l'adaptation au changement climatique
MIEUX SE LOGER	LO-1	Prioriser la programmation des aides de l'ANAH avec les délégataires des aides à la pierre en prenant en compte des critères clés, en cohérence avec les pactes territoriaux et les CRTE, pour massifier les travaux de rénovation	Sobriété et isolation des bâtiments (résidentiel)	Sobriété foncière		Oui
	LO-2	Prioriser l'isolation thermique comme premier geste de rénovation afin de réduire la consommation de chauffage, préserver le confort d'usage (été/hiver) et sensibiliser à l'utilisation d'isolant thermique pour éviter un effet rebond	Sobriété et isolation des bâtiments (résidentiel)			Oui
	LO-3	Maintenir un guichet unique d'information, conseil et d'accompagnement des ménages dans les projets de travaux de rénovation énergétique de leur logement	Sobriété et isolation des bâtiments (résidentiel)	Changement de chaudière à fioul (résidentiel)	Changement de chaudière à gaz (résidentiel)	Oui
	LO-4	Evaluer les besoins de rénovation du parc en E, F, G voire D et C (au cas par cas notamment lors de rénovations par étape) et prioriser les ensembles les plus énergivores dans la programmation des aides à la rénovation des logements sociaux	Sobriété et isolation des bâtiments (résidentiel)	Changement de chaudière à fioul (résidentiel)	Changement de chaudière à gaz (résidentiel)	Oui
	LO-5	Réaliser un bilan de la démarche EnergieSprong en Pays de la Loire et initier une deuxième vague de rénovations industrialisées des logements sociaux énergivores	Sobriété et isolation des bâtiments (résidentiel)	Changement de chaudière à fioul (résidentiel)	Changement de chaudière à gaz (résidentiel)	Oui
	LO-6	Mettre à disposition des élus les outils, bonnes pratiques et solutions en ingénierie pour accompagner les collectivités dans démarche de planification écologique et rénovation de leur parc immobilier	Sobriété et isolation des bâtiments (tertiaire)	Changement de chaudière à fioul (tertiaire)	Changement de chaudière à gaz (tertiaire)	Oui
	LO-7	Augmenter la part d'énergies renouvelables utilisées dans les bâtiments des collectivités	Electricité renouvelable	Réseau de chaleur décarbonés	Biogaz	-
	LO-8	Prioriser l'accompagnement des sites et branches les plus énergivores dans le parc tertiaire privé	Sobriété et isolation des bâtiments (tertiaire)	Changement de chaudière à fioul (tertiaire)	Changement de chaudière à gaz (tertiaire)	-
	LO-9	Soutenir l'utilisation de la ressource bois pour la construction via la commande publique (critères dans les appels d'offres) et la commande privée	Produits bois	Forêts sous gestion durable	Sobriété et isolation des bâtiments (tertiaire)	-

Feuille de route de la transition écologique

MIEUX SE LOGER

Prioriser la programmation des aides de l'ANAH avec les délégataires des aides à la pierre en prenant en compte des critères clés, en cohérence avec les pactes territoriaux et les CRTE, pour massifier les travaux de rénovation

ACTION LO-1

Enjeux concernés : Décarboner et rendre plus énergétiquement performants le parc de logements privés

Leviers de la planification écologique : Sobriété et isolation des bâtiments (résidentiel), Sobriété foncière

Description détaillée : L'action vise à cibler et prioriser les territoires nécessitant une intervention urgente et significative en matière de rénovation énergétique et d'amélioration de l'habitat. En se basant sur des critères prédéfinis, cette action permettra d'orienter les aides de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) de manière efficace et équitable, en maximisant les bénéfices socio-économiques et environnementaux.

Il s'agira d'améliorer la connaissance du parc de logements (via notamment la cartographie par étiquette énergétique au sein de chaque EPCI) de façon à prioriser les territoires, mais aussi à évaluer et mesurer l'impact de l'action sur chaque EPCI, potentiellement en lien avec les dispositifs départementaux, du programme SLIME et du Programme Territoires Zéro Exclusion Énergétique (PTZEE) (notamment en Mayenne et Loire-Atlantique).

L'objectif sera de fixer une trajectoire pluriannuelle par EPCI en coordination avec la contractualisation des pactes territoriaux (EPCI/Etat/délégataires) et la répartition territoriale de la programmation des objectifs et des crédits de l'Anah (réalisée par la DREAL avec les DDT et les délégataires sur la base de critères liés aux potentiels, aux résultats et aux programmations des territoires et des opérateurs), de fixer une trajectoire pluri-annuelle par EPCI.

L'aide de l'Anah se fera en coordination avec l'intervention des autres financeurs afin de suivre la réalisation des opérations de rénovation énergétique par EPCI et par financeur.

L'ensemble de ces travaux pourra être partagé et suivi au sein des instances du comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CR2H) des Pays de la Loire, sachant qu'ils concernent autant les territoires urbains que ruraux ainsi que divers types de logements (à l'image du dispositif de soutien à la rénovation des copropriétés mis en place par Nantes métropole).

Mise en œuvre et niveau d'engagement de l'action

Les structures et collectivités citées ci-après sont celles qui ont fait connaître leur niveau d'engagement lors des ateliers, par leurs contributions et lors de la consultation des collectivités

Collectivité(s) porteuse(s) / acteur(s) porteur(s) du projet : Etat/Anah (DREAL/DDT), Ensemble des EPCI et Départements délégataires de la gestion des aides à la pierre de l'État

Collectivités engagées : Clisson Sèvre et Maine, CC PontChâteau, Conseil départemental de Loire-Atlantique, Cholet Agglomération, Conseil départemental de Mayenne, CC Sud Sarthe, Conseil départemental de Vendée

Collectivités engagées et expriment une volonté d'amplifier leurs actions : CC Vallée de la Braye et de l'Anille, CC Pays de Chantonay, CA Terres de Montaigu, CA La Roche-sur-Yon

Collectivités exprimant une volonté de s'engager : CA Pays de Saint Gilles Croix de vie ; CC Sud Retz Atlantique ; CC Sud Est du Pays Manceau

Autres parties prenantes mobilisées : EPCI (programmes locaux de l'habitat...), syndicats d'énergie ; Région, entreprises et artisans du bâtiment...

Niveau de maturité

Action déjà engagée et à massifier

Suivi de la mise en œuvre

Prochaines étapes		Indicateurs de suivi
Jalons clés en 2025	Date prévisionnelle de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none">• Nombre de logements rénovés énergétiquement soutenus par l'Anah (rénovation globale, changement de chauffage fioul et gaz) ;• Répartition géographique des projets financés ;• Montant total des aides allouées par EPCI ;• Amélioration des performances énergétiques des logements rénovés.
<ul style="list-style-type: none">• Plus de 7 000 logements financés en rénovation globale et plus de 30 000 logements financés par Ma Prime Rénov' par geste en 2025	<ul style="list-style-type: none">• 2025	

MIEUX SE LOGER

Prioriser l'isolation thermique comme premier geste de rénovation afin de réduire la consommation de chauffage, préserver le confort d'usage (été/hiver) et sensibiliser à l'utilisation d'isolant thermique pour éviter un effet rebond

ACTION LO-2

Enjeux concernés : Décarboner et rendre plus énergétiquement performants le parc de logements privés

Leviers de la planification écologique : Sobriété et isolation des bâtiments (résidentiel)

Description détaillée : Cette action vise à promouvoir l'isolation thermique des bâtiments comme priorité absolue dans les projets de rénovation énergétique en lien avec les DDT et les délégataires de compétence, les Espaces Conseils France Rénov' (ECFR) des EPCI, ou encore les porteurs du programme SLIME. L'objectif est de réduire la consommation de chauffage, améliorer le confort thermique des occupants en été comme en hiver, et sensibiliser les propriétaires à l'importance de choisir des matériaux isolants performants pour éviter l'effet rebond (augmentation de la consommation énergétique suite à une amélioration énergétique initiale).

Dans le cadre des programmations régionales de l'Anah, il s'agira de privilégier et territorialiser par EPCI en lien avec les délégataires de compétence et les DDT, les opérations de rénovation s'inscrivant dans cette action.

Si la laine de verre est un matériau incontournable pour la massification des opérations d'isolation, il s'agit aussi d'avoir une réflexion territorialisée sur les isolants biosourcés et leur homologation - en particulier dans les EPCI qui abritent le plus de bâtis anciens, les logements anciens étant sur-représentés dans les étiquettes F et G du DPE.

Ainsi en croisant, dans ces territoires, la problématique du bâti ancien et des isolants biosourcés, il s'agit de favoriser la massification de la rénovation et de promouvoir des isolations respectueuses du bâti en site protégé au titre du patrimoine. Cela passe également par la formation des professionnels du bâtiment (lien avec la fiche action PRO-1).

L'ensemble de ces travaux pourra être partagé et suivi au sein des instances du comité régional de l'habitat et de l'hébergement des Pays de la Loire.

De nombreux territoires dans l'ensemble des départements de la région (Cap Atlantique, Cholet agglomération, CC Beaugeois Vallée, CC Pays de Chantonay...) ont déjà mis en place des actions dans ce

sens en lien avec les ECFR (anciennes plate-formes de rénovation énergétique du programme SARE).

Mise en œuvre et niveau d'engagement de l'action

Les structures et collectivités citées ci-après sont celles qui ont fait connaître leur niveau d'engagement lors des ateliers, par leurs contributions et lors de la consultation des collectivités

Collectivité(s) porteuse(s) / acteur(s) porteur(s) du projet : EPCI / particulier

Collectivités engagées : Clisson Sèvre et Maine, CARENE / Saint Nazaire Agglo, CC Nozay, CC Sud Retz Atlantique, CC du Pays d'Ancenis, Conseil départemental de Loire-Atlantique, CC Vallée du Haut Anjou, CC Baugeois – Vallée, Cholet Agglomération, CC Anjou Loir et Sarthe, Angers Loire Métropole, CC Loire Layon Aubance, Conseil départemental Mayenne, CC Sud Est du Pays Manceau, CC Val de Sarthe, CC Le Gesnois Bilurien, CC Loué Brûlon Noyen, CC Pays Sabolien, CC Loir Lucé Bercé, CC Vie et Boulogne ; Anjou Bleu Communautés ; CC du Pays Fléchois ; Grand lieu Communauté ; CC Sud estuaire ; CAP Atlantique ; CC de l'Ernée

Collectivités engagées et expriment une volonté d'amplifier leurs actions : CC Maine Cœur de Sarthe, Le Mans Métropole, CC Maine Saosnois, CC Vallée de la Braye et de l'Anille, CC Sud Sarthe, CC Pays de Chantonay, CA Terres de Montaigu, CA La Roche-sur-Yon ; Pornic Agglo ; Mauges Communauté

Autres parties prenantes mobilisées :

Délégués Départementaux, Etat, Région Pays de la Loire et autres collectivités locales, artisans et entreprises du bâtiment, associations de consommateurs et de protection de l'environnement, services de santé publique.

Niveau de maturité

Action déjà engagée et à accélérer

Suivi de la mise en œuvre

Prochaines étapes		Indicateurs de suivi
Jalons clés en 2025	Date prévisionnelle de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none">• Réduction de la consommation énergétique des bâtiments rénovés• Nombre de logements rénovés intégrant une isolation thermique• Réduction des émissions de gaz à effet de serre (en tonnes de CO2).
<ul style="list-style-type: none">• Plus de 7 000 logements financés en rénovation globale et plus de 30 000 logements financés en Ma Prime Rénov' par geste en 2025	<ul style="list-style-type: none">• 2025	

Feuille de route de la transition écologique

MIEUX SE LOGER

Maintenir un guichet unique d'information, de conseil et d'accompagnement des ménages dans les projets de travaux de rénovation énergétique de leur logement

ACTION LO-3

Enjeux concernés : Décarboner et rendre plus énergétiquement performants le parc public de logements

Leviers de la planification écologique : Sobriété et isolation des bâtiments (résidentiel), Changement de chaudière à fioul (résidentiel), Changement de chaudière à gaz (résidentiel)

Description détaillée : Cette action vise à maintenir et renforcer un guichet unique pour l'accompagnement des ménages dans leurs projets de rénovation énergétique. Ce guichet unique centralise l'information sur les dispositifs d'aide et les accompagne dans leurs démarches, facilitant l'accès aux subventions, aux conseils techniques et à l'assistance administrative. L'objectif est de simplifier les procédures pour les ménages, dont les plus précaires, améliorer la coordination des dispositifs d'aide et maximiser l'efficacité des programmes de rénovation énergétique.

Il s'agira, à la suite du programme SARE, d'assurer la consolidation du service public de rénovation de l'habitat (France Rénov') dans chaque EPCI, à travers un nouveau tour de table financier et la signature des pactes territoriaux France Rénov'.

Ces guichets sont à destination de l'ensemble des ménages sachant que l'ensemble des travaux réalisés ne font pas forcément l'objet de financements de l'Anah.

L'ensemble de ces travaux pourra être partagé et suivi au sein des instances du comité régional de l'habitat et de l'hébergement des Pays de la Loire.

Mise en œuvre et niveau d'engagement de l'action

Les structures et collectivités citées ci-après sont celles qui ont fait connaître leur niveau d'engagement lors des ateliers, par leurs contributions et lors de la consultation des collectivités

Collectivité(s) porteuse(s) / acteur(s) porteur(s) du projet : EPCI ou groupement d'EPCI

Collectivités engagées : Clisson Sèvre et Maine, CARENE / Saint Nazaire Agglo, CC Pontchâteau, CC Nozay, CC Sud Retz Atlantique, CC du Pays d'Ancenis, CC Sèvre et Loire, CC Estuaire et Sillon, Conseil départemental de Loire-Atlantique, CC Vallée du Haut Anjou, CC Baugeois – Vallée, Cholet Agglomération, CC Anjou Loir et Sarthe, Angers Loire Métropole, CC Loire Layon Aubance, Conseil départemental Mayenne, CC Sud Est du Pays Manceau, CC Val de Sarthe, CC Le Gesnois Bilurien, CC Loué Brûlon Noyen, CC Orée de Bercé Belinois, CC Sud Sarthe, CC Pays Sabolien, Conseil départemental Vendée, CC Pays de Saint Gilles Croix de vie, CC Océan Marais de Monts ; Grand lieu Communauté ; CC Sud estuaire ; CAP Atlantique ; Laval Agglo

Collectivités engagées et expriment une volonté d'amplifier leurs actions : Mauges Communauté, CC Maine Cœur de Sarthe, Le Mans Métropole, CC Maine Saosnois, CC Vallée de la Braye et de l'Anille, CC Pays de Chantonay, CC Vie et Boulogne, CA Terres de Montaigu, Commune Ile d'Yeu, CA La Roche-sur-Yon ; Pornic Agglo ; Vendée Grand Littoral

Autres parties prenantes mobilisées : Etat, Délégués et autres collectivités locales, Agences et syndicaux locaux de l'énergie et du climat, Région Pays de la Loire, Associations de consommateurs, Entreprises du secteur de la rénovation énergétique.

Niveau de maturité

Action déjà engagée et à massifier

Suivi de la mise en œuvre

Prochaines étapes		Indicateurs de suivi
Jalons clés en 2025	Date prévisionnelle de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de pactes signés • Nombre de ménages accompagnés par le guichet unique • Nombre de projets de rénovation initiés grâce au guichet unique • Taux de satisfaction des ménages accompagnés • Volume de subventions attribuées via le guichet unique • Délai moyen de traitement des demandes
<ul style="list-style-type: none"> • Signature de pactes territoriaux France Renov 	<ul style="list-style-type: none"> • 2025 	

Feuille de route de la transition écologique

MIEUX SE LOGER

Evaluer les besoins de rénovation du parc public de logement en E, F, G voire D et C (au cas par cas notamment lors de rénovations par étape) et prioriser les ensembles les plus énergivores dans la programmation des aides à la rénovation des logements sociaux

ACTION LO-4

Enjeux concernés : Décarboner et rendre plus énergétiquement performants le parc public de logements

Leviers de la planification écologique : Sobriété et isolation des bâtiments (résidentiel), Changement de chaudière à fioul (résidentiel), Changement de chaudière à gaz (résidentiel)

Description détaillée : Cette action vise à évaluer les besoins de rénovation énergétique des logements sociaux classés E, F, G, et éventuellement D et C, pour identifier et prioriser les ensembles les plus énergivores. L'objectif est d'orienter les aides financières vers les projets ayant le plus fort potentiel d'amélioration de l'efficacité énergétique, en ciblant en priorité les bâtiments les plus inefficaces afin de réduire significativement la consommation énergétique et améliorer le confort des occupants.

Il s'agira de cartographier par EPCI et par bailleur, les logements selon les classes du DPE et selon l'ancienneté du mode de chauffage.

En lien avec la fiche LO-5, il s'agira aussi d'accompagner le lancement d'une deuxième vague de réhabilitation industrialisée, en identifiant les territoires et les logements potentiels.

L'ensemble de ces travaux pourra être partagé et suivi au sein des instances du comité régional de l'habitat et de l'hébergement des Pays de la Loire.

Mise en œuvre et niveau d'engagement de l'action

Les structures et collectivités citées ci-après sont celles qui ont fait connaître leur niveau d'engagement lors des ateliers, par leurs contributions et lors de la consultation des collectivités

Collectivité(s) porteuse(s) / acteur(s) porteur(s) du projet : Etat-Délégués (12 EPCI et Départements) / USH-Bailleurs sociaux

Collectivités engagées : CARENE / Saint Nazaire Agglo, CC du Pays d'Ancenis, Conseil départemental de Loire-Atlantique, Conseil départemental Mayenne, CC Le Gesnois Bilurien, Conseil départemental Vendée, CA Pays de Saint Gilles Croix de vie ; Pornic Agglo ; Laval Agglo

Collectivités engagées et expriment une volonté d'amplifier leurs actions : Angers Loire Métropole, Le Mans Métropole, CA Terres de Montaigu, CA La Roche-sur-Yon ; Vendée Grand Littoral

Collectivités exprimant une volonté de s'engager : CC Sud Retz Atlantique, CC Maine Cœur de Sarthe

Autres parties prenantes mobilisées : Région Pays de la Loire, entreprises et artisans du bâtiment, associations de locataires

Niveau de maturité

Action déjà engagée et à massifier.

Suivi de la mise en œuvre

Prochaines étapes		Indicateurs de suivi
Jalons clés en 2025	Date prévisionnelle de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de logements évalués par classe énergétique (E, F, G, D, C) • Nombre de projets de rénovation initiés et achevés pour les logements les plus énergivores • Réduction de la consommation énergétique des logements rénovés • Montant total des aides allouées pour la rénovation des logements sociaux • Amélioration des classes énergétiques des logements après rénovation.
<ul style="list-style-type: none"> • Plus de 3 000 logements financés en 2025 	<ul style="list-style-type: none"> • 2025 	

Feuille de route de la transition écologique

MIEUX SE LOGER

Réaliser un bilan de la démarche EnergieSprong en Pays de la Loire et initier une deuxième vague de rénovations industrialisées des logements sociaux énergivores

ACTION LO-5

Enjeux concernés : Décarboner et rendre plus énergétiquement performants le parc public de logements

Leviers de la planification écologique : Sobriété et isolation des bâtiments (résidentiel), Changement de chaudière à fioul (résidentiel), Changement de chaudière à gaz (résidentiel)

Description détaillée : Cette action vise à évaluer les résultats et les impacts de la première phase de la démarche EnergieSprong en Pays de la Loire, approche innovante de rénovation énergétique des logements sociaux. En lien avec la fiche LO-4, il s'agira d'évaluer la réalisation de la première vague (forces et faiblesses du dispositif).

Sur la base de ce bilan, une deuxième vague de rénovations industrialisées pourrait être lancée, ciblant les logements sociaux les plus énergivores. Il sera donc nécessaire d'identifier les territoires et les logements potentiels. Il s'agira aussi d'intégrer les spécificités de la réhabilitation industrialisée (processus nouveau intégrant des coûts élevés par logement) dans la réhabilitation des logements sociaux énergivores de la région

L'objectif est d'améliorer significativement l'efficacité énergétique des bâtiments, réduire les émissions de CO₂ et offrir un confort optimal aux résidents.

L'ensemble de ces travaux pourra être partagé et suivi au sein des instances du comité régional de l'habitat et de l'hébergement des Pays de la Loire.

Mise en œuvre et niveau d'engagement de l'action

Les structures et collectivités citées ci-après sont celles qui ont fait connaître leur niveau d'engagement lors des ateliers, par leurs contributions et lors de la consultation des collectivités

Collectivité(s) porteuse(s) / acteur(s) porteur(s) du projet : Délégués (EPCI et Départements) / USH des Pays de la Loire

Collectivités engagées : CC Sud Retz Atlantique, Conseil départemental de Loire-Atlantique, Conseil départemental Mayenne

Collectivités engagées et expriment une volonté d'amplifier leurs actions : Le Mans Métropole

Autres parties prenantes mobilisées : Bailleurs sociaux, Etat, Région Pays de la Loire, EPCI et autres collectivités locales, entreprises spécialisées dans la rénovation énergétique et industrialisée, institutions financières et investisseurs, associations de résidents, centres de recherche et universités.

Niveau de maturité

Action déjà engagée et à massifier

Suivi de la mise en œuvre

Prochaines étapes		Indicateurs de suivi
Jalons clés en 2025	Date prévisionnelle de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none">• Nombre de logements sociaux rénovés dans la première phase EnergieSprong• Performance énergétique des logements rénovés (réduction de la consommation d'énergie)• Nombre de nouveaux projets de rénovation initiés dans la deuxième vague• Temps moyen de réalisation des rénovations• Satisfaction des résidents après rénovation.
<ul style="list-style-type: none">• Réalisation d'un bilan d'Energiesprong• Réflexion sur une deuxième vague de rénovation	<ul style="list-style-type: none">• 2025	

Feuille de route de la transition écologique

MIEUX SE LOGER

Mettre à disposition des élus les outils, bonnes pratiques et solutions en ingénierie pour accompagner les collectivités dans démarche de planification écologique et rénovation de leur parc immobilier

ACTION LO-6

Enjeux concernés : Décarboner et rendre plus énergétiquement performants le parc immobilier tertiaire public

Leviers de la planification écologique : Sobriété et isolation des bâtiments (tertiaire), Changement de chaudière à fioul (tertiaire), Changement de chaudière à gaz (tertiaire)

Description détaillée : Cette action vise à développer les connaissances des élus locaux à l'importance de la planification écologique pour la décarbonation, l'amélioration de la performance énergétique et l'amélioration du confort d'été du parc immobilier tertiaire public. L'objectif est de fournir aux élus les connaissances et les outils nécessaires pour traiter la question de la rénovation du patrimoine tertiaire de leur collectivité dans leurs politiques locales et d'accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de ces mesures.

Cette aide peut être apportée en interne ou en externe, par des contrats de performance énergétique [CPE], en lien avec les syndicats d'énergie lorsqu'ils sont présents sur le territoire, avec l'aide des programmes dédiés (ACTEE, Elus pour agir de l'ADEME, programme « Territoire bas carbone » du Cerema, etc).

Il s'agit également de faire connaître l'ensemble des solutions d'ingénierie disponibles pour améliorer la performance énergétique et réduire l'empreinte carbone des bâtiments publics. Cela signifie notamment promouvoir des technologies et des approches telles que les audits énergétiques, les systèmes de gestion de l'énergie et les techniques de rénovation durable prenant en compte les enjeux d'adaptation, afin de les intégrer dans les projets de développement et de rénovation des infrastructures publiques.

Mise en œuvre et niveau d'engagement de l'action

Les structures et collectivités citées ci-après sont celles qui ont fait connaître leur niveau d'engagement lors des ateliers, par leurs contributions et lors de la consultation des collectivités

Collectivité(s) porteuse(s) / acteur(s) porteur(s) du projet : EPCI / collectivités locales

Collectivités engagées : CC Sud Estuaire, Clisson Sèvre et Maine, CARENE / Saint Nazaire Agglo, CC Nozay, CC Sud Retz Atlantique, CC du Pays d'Ancenis, CC Sèvre et Loire, Nantes métropole, Conseil départemental de Loire-Atlantique, Mauges Communauté, CC Anjou Loir et Sarthe, CC Loire Layon Aubance, Laval Agglo, Conseil départemental Mayenne, CC Sud Est du Pays Manceau, CC Val de Sarthe, CC Le Gesnois Bilurien, CC du Pays Fléchois, CC Loué Brûlon Noyen , CC Vie et Boulogne, CA Pays de Saint Gilles Croix de vie, CC Océan Marais de Monts

Collectivités engagées et expriment une volonté d'amplifier leurs actions : Grand Lieu Communauté, CAP Atlantique, CARENE / Saint Nazaire Agglo, Angers Loire Métropole, Le Mans Métropole, CC Loir Lucé Bercé, CC Pays de Chantonay, CA Terres de Montaigu, Vendée Grand Littoral, CA La Roche-sur-Yon

Collectivités exprimant une volonté de s'engager : CC Pont-château, CC Baugeois – Vallée, Cholet Agglomération, CC Loué Brûlon Noyen, CC Maine Saosnois, CC Sud Sarthe, CC Pays Sabolien

Autres parties prenantes mobilisées : Etat dont ADEME et Cerema, Banque des Territoires, Syndicats départementaux d'énergie, programme ACTEE, associations d'élus, organismes de formation et experts en énergie, entreprises spécialisées en rénovation énergétique.

Niveau de maturité

Action déjà engagée et à accélérer

Suivi de la mise en œuvre

Prochaines étapes		Indicateurs de suivi
Jalons clés en 2025	Date prévisionnelle de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none">• Nombre de projets de rénovation énergétique initiés dans le cadre des CRTE• Gain en performance énergétique des bâtiments publics rénovés (kWh/m²/an)• Gain en réduction des émissions de CO2 des bâtiments rénovés
<ul style="list-style-type: none">• À définir sur la base d'un recensement de l'existant	<ul style="list-style-type: none">• 2025	

Feuille de route de la transition écologique

MIEUX SE LOGER

Augmenter la part d'énergies renouvelables utilisées dans les bâtiments des collectivités

ACTION LO-7

Enjeux concernés : Décarboner et rendre plus énergétiquement performants le parc immobilier tertiaire public

Leviers de la planification écologique : Electricité renouvelable, Réseau de chaleur décarbonés, Biogaz

Description détaillée : Cette action vise à accroître l'utilisation des énergies renouvelables (ENR) dans les bâtiments des collectivités locales pour réduire leur empreinte carbone et améliorer leur performance énergétique. Elle comprend l'installation de panneaux solaires thermiques et photovoltaïques, de pompes à chaleur, de chaudières biomasse et autres systèmes de production d'énergies renouvelables, ainsi que l'intégration de ces solutions dans les Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET). Le développement de la production d'ENR sur le foncier des collectivités, notamment sur les parkings, fait également partie des réflexions à mener dans le cadre de cette action.

Les potentiels en énergies renouvelables (ENR) et de décarbonation des bâtiments sont en général beaucoup plus forts pour les besoins de chaleur que pour l'électricité. Il s'agira donc de plutôt flécher davantage les réflexions vers la décarbonation des sources d'énergie thermique des bâtiments puis vers l'électrique. Le Fonds Chaleur de l'ADEME est un très bon appui en ce sens pour les collectivités.

Enfin, l'identification des freins et leviers à l'accroissement de l'utilisation des ENR dans les bâtiments des collectivités pourra faire l'objet d'échanges et de travaux dans le cadre du Comité Régional de l'Energie.

Mise en œuvre et niveau d'engagement de l'action

Les structures et collectivités citées ci-après sont celles qui ont fait connaître leur niveau d'engagement lors des ateliers, par leurs contributions et lors de la consultation des collectivités

Collectivité(s) porteuse(s) / acteur(s) porteur(s) du projet : EPCI / collectivités locales

Collectivités engagées : Clisson Sèvre et Maine, CC Sud Retz Atlantique, CC Sèvre et Loire, CC Estuaire et Sillon, CC Anjou Loir et Sarthe, CC Loire Layon Aubance, CC Mayenne COM, CC de l'Ernée, Laval Agglo, Conseil départemental Mayenne, CC Sud Est du Pays Manceau, CC Le Gesnois Bilurien, CC Loué Brûlon Noyen, CC Sud Sarthe, CC Pays Sabolien, CC Loir Lucé Bercé, Conseil départemental Vendée, CC Vie et Boulogne, Commune île Yeu, CC Pays de Saint Gilles Croix de vie, Vendée Grand Littoral, CC Océan Marais de Monts, Grand Lieu Communautés, CC Sud Estuaire, Pornic Agglo

Collectivités engagées et expriment une volonté d'amplifier leurs actions : CARENE / Saint Nazaire Agglo, CC Pont-château, CC Nozay, Nantes métropole, Mauges Communauté, Angers Loire Métropole, CC Maine Cœur de Sarthe, Le Mans Métropole, CC Maine Saosnois, CC Pays de Chantonnay, CA Terres de Montaigu, CA La Roche-sur-Yon

Collectivités exprimant une volonté de s'engager : CC du Pays d'Ancenis, CC Baugeois – Vallée, CC Val de Sarthe, CC Vallée de la Braye et de l'Anille, CC du Pays Fléchois

Autres parties prenantes mobilisées : Etat, Région, Conseils départementaux, associations d'élus et de collectivités, syndicats d'énergie, entreprises spécialisées dans les ENR, bureaux d'études et consultants en énergie, distributeurs et installateurs de systèmes de production d'énergie renouvelable. Conseils en énergie partagés

Niveau de maturité

Action déjà engagée et à massifier avec un point d'attention particulier à avoir sur les établissements hospitaliers

Suivi de la mise en œuvre

Prochaines étapes		Indicateurs de suivi
Jalons clés en 2025	Date prévisionnelle de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none">• Nombre et capacité des installations ENR dans les bâtiments publics (kW installés) inscrites dans les CRTE• Réduction des émissions de CO2 grâce à l'installation d'ENR inscrites dans les CRTE (tonnes de CO2 évitées)
<ul style="list-style-type: none">• À définir sur la base d'un recensement de l'existant	<ul style="list-style-type: none">• 2025	

Feuille de route de la transition écologique

MIEUX SE LOGER

Prioriser l'accompagnement des sites et branches les plus énergivores dans le parc tertiaire privé

ACTION LO-8

Enjeux concernés : Décarboner et rendre plus énergétiquement performant le parc immobilier tertiaire privé

Leviers de la planification écologique : Sobriété et isolation des bâtiments (tertiaire), Changement de chaudière à fioul (tertiaire), Changement de chaudière à gaz (tertiaire)

Description détaillée : Cette action vise à cibler et à prioriser les secteurs les plus énergivores du parc immobilier tertiaire privé pour des interventions de décarbonation et d'amélioration de la performance énergétique. L'objectif est de maximiser l'impact de la transition énergétique en concentrant les efforts sur les sites et les branches dont la consommation d'énergie est la plus élevée.

Le décret EET (Éco-Énergie Tertiaire), réglementation française mise en place pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments à usage tertiaire, est le cadre directeur de cette problématique. Il vise à réduire la consommation d'énergie dans le secteur tertiaire, qui comprend les bureaux, les commerces, les hôtels, etc.

Il s'agira notamment d'optimiser l'utilisation de la plateforme numérique OPERAT, dans laquelle doivent être annuellement déclarées les consommations énergétiques, pour identifier les sites les plus consommateurs dans chaque territoire d'EPCI.

Ceux-ci pourront s'appuyer sur les outils d'ingénierie existants (cf. lien avec fiche LO-6) pour identifier de tels sites.

Dans certains territoires, les guichets uniques traitant du logement privé ont une capacité à animer également la rénovation du (petit) tertiaire privé ou encore certains petits ou moyens établissements étant assujettis au décret Éco-Énergie Tertiaire (DEET).

Il s'agit aussi de s'appuyer sur les expertises locales des artisans et entreprises du bâtiment pour construire des solutions d'accompagnement à la transformation des sites repérés.

Mise en œuvre et niveau d'engagement de l'action

Les structures et collectivités citées ci-après sont celles qui ont fait connaître leur niveau d'engagement lors des ateliers, par leurs contributions et lors de la consultation des collectivités

Collectivité(s) porteuse(s) / acteur(s) porteur(s) du projet : EPCI / entreprises privées

Collectivités engagées : CAP Atlantique, Angers Loire Métropole, CC Loire Layon Aubance, Laval Agglo, Conseil Départemental Mayenne, CC Sud Est du Pays Manceau, CC Val de Sarthe, CC Le Gesnois Bilurien, CC Océan Marais de Monts

Collectivités exprimant une volonté de s'engager : Grand Lieu Communauté, CC Pont-château, Le Mans Métropole, CA Terres de Montaigu, CA La Roche-sur-Yon

Autres parties prenantes mobilisées : Chambres de commerce et d'industrie, Région, autres collectivités locales et EPCI, Etat, FFB, CAPEB, autres associations professionnelles et syndicats des secteurs concernés, bureaux d'études et sociétés de conseil en énergie, banques et institutions financières offrant des solutions de financement vert.

Niveau de maturité

Action nouvelle

Suivi de la mise en œuvre

Prochaines étapes		Indicateurs de suivi
Jalons clés en 2025	Date prévisionnelle de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none">• Nombre de bâtiments des branches ciblées bénéficiant de rénovations énergétiques• Réduction de la consommation énergétique dans les branches les plus énergivores (kWh/m²/an)• Réduction des émissions de CO2 des bâtiments rénovés• Économies financières réalisées par les entreprises suite aux rénovations énergétiques.
<ul style="list-style-type: none">• À définir sur la base d'un recensement de l'existant	<ul style="list-style-type: none">• 2025	

Feuille de route de la transition écologique

MIEUX SE LOGER

Soutenir l'utilisation de la ressource bois pour la construction via la commande publique (critères dans les appels d'offres) et la commande privée

ACTION LO-9

Enjeux concernés : Promouvoir le bois dans la construction

Leviers de la planification écologique : Produits Bois, Forêts sous gestion durable, Sobriété et isolation des bâtiments (tertiaire)

Description détaillée :

Cette action vise à promouvoir l'utilisation du bois dans la construction en encourageant son utilisation à travers la commande publique et privée. Cela se traduit par l'intégration de critères favorables au bois dans les appels d'offres public relatif à la construction (logements, bureaux, équipements publics...) pour encourager les acteurs privés à choisir le bois comme matériau de construction privilégié, en utilisant du bois issu d'une gestion durable et autant que possible les essences locales.

En lien avec la fiche CO-3 « Renforcer l'engagement des acteurs publics dans la transition écologique au travers de leurs achats, leurs déplacements, leurs équipements », orienté sur toutes les dimensions de la commande publique, cette action vise notamment à mettre en lumière les bonnes pratiques en matière d'intégration de critères favorables au bois dans les cahiers des charges au sein des réseaux d'acheteurs publics et privés en charge des opérations de construction.

Mise en œuvre et niveau d'engagement de l'action

Les structures et collectivités citées ci-après sont celles qui ont fait connaître leur niveau d'engagement lors des ateliers, par leurs contributions et lors de la consultation des collectivités

Collectivité(s) porteuse(s) / acteur(s) porteur(s) du projet : Les collectivités territoriales, les organismes de promotion du bois dont Fibois, les entreprises de 1^{ère} transformation du bois, les entreprises du secteur de la construction et les acteurs de la commande publique et privée seront impliqués dans la mise en œuvre de cette action.

Collectivités engagées : Conseil département de Loire-Atlantique, CC Anjou Loir et Sarthe, Angers Loire Métropole, Laval Agglo, Conseil départemental Mayenne, CC Val de Sarthe, CC Orée de Bercé Belinois, Conseil départemental Vendée, CC Océan Marais de Monts

Collectivités engagées et expriment une volonté d'amplifier leurs actions : Pornic Agglo, CC Sud Retz Atlantique, Nantes métropole, CA Terres de Montaigu

Collectivités exprimant une volonté de s'engager : CAP Atlantique, CARENE / Saint Nazaire Agglo, CC Pont-château, Mauges Communauté, CC Maine Saosnois, CC Maine Saosnois, CC Vallée de la Braye et de l'Anille, CC Sud Sarthe, CC Loir Lucé Bercé

Autres parties prenantes mobilisées :

- **Entreprises du secteur bois et construction et artisans Acteurs de la filière biosourcée (Novabuild, Echobat)** : Promotion et valorisation
- **Etat et ses opérateurs**
- Conseil régional
- Maîtres d'ouvrage : bailleurs sociaux
- **Architectes et bureaux d'études** : Intégration des critères bois dans la conception des projets.

Niveau de maturité

Action déjà engagée et à accélérer / massifier

Suivi de la mise en œuvre

Prochaines étapes		Indicateurs de suivi
Jalons clés en 2025	Date prévisionnelle de mise en œuvre	
<ul style="list-style-type: none"> • Trophées du prix régional de la construction bois (Fibois) • Promotion active auprès des réseaux d'acheteurs publics, entreprises et des architectes pour l'utilisation du bois dans la construction. 	<ul style="list-style-type: none"> • Dès 2025 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de projets de construction utilisant le bois • Part de marché du bois dans la construction • Volume de bois mis en œuvre dans la construction

MIEUX PRESERVER

TABLEAU RECAPITULATIF DES ACTIONS DE LA THEMATIQUE



Conférence des Parties Pays de la Loire Classification par secteur et levier des actions issues des ateliers



Chantier de la planification	N°	Intitulé de l'action	Levier	2ème levier possible	3ème levier possible	Action contribuant à l'adaptation au changement climatique
MIEUX PRESERVER	PRE-1	Gérer durablement les haies et développer leur linéaire à l'échelle régionale	Gestion des haies	Pratiques stockantes	Restauration des habitats naturels	Oui
	PRE-2	Encourager la cartographie des espaces naturels afin de les identifier et contribuer à les préserver à travers les documents d'urbanisme	Points noirs prioritaires de continuité écologique	Restauration des habitats naturels	Surface en aire protégée	Oui
	PRE-3	Expérimenter dans chaque EPCI une action de restauration d'espaces naturels	Restauration des habitats naturels	Points noirs prioritaires de continuité écologique		Oui
	PRE-4	Accompagner (techniquement et financièrement) les agriculteurs dans la transition agro-écologique (réduction des intrants chimiques, préservation de la biodiversité, adaptation des assolements à la ressource en eau, reconstitution des infrastructures agro-écologiques, réutilisation des eaux de récupération, etc.)	Changements de pratiques de fertilisation azotée	Réduction de l'usage des produits phytosanitaires	Sobriété dans l'utilisation de la ressource en eau	Oui
	PRE-5	Préserver et restaurer les zones de tête de bassin versant	Protection des zones de captage d'eau	Changements de pratiques de fertilisation azotée	Réduction de l'usage des produits phytosanitaires	Oui
	PRE-6	Développer des méthodes culturales favorables à la vie des sols et des surfaces en herbe	Elevage durable	Pratiques stockantes	Changements de pratiques de fertilisation azotée	Oui
	PRE-7	Développer les filières Bas Niveau d'Intrants - légumineuses régionales (alimentation humaine et animale)	Réduction de l'usage des produits phytosanitaires	Changements de pratiques de fertilisation azotée	Elevage durable	Oui
	PRE-8	Expérimenter et développer la gestion alternative et intégrée des eaux pluviales à l'échelle des EPCI	Désimperméabilisation des sols	Sobriété dans l'utilisation de la ressource en eau	Restauration des habitats naturels	Oui
	PRE-9	Travailler au conventionnement par filières pour développer les productions durables répondant aux enjeux de transition et à la demande du marché	Agriculture biologique et de HVE	Réduction de l'usage des produits phytosanitaires	Changements de pratiques de fertilisation azotée	-
	PRE-10	Adapter les usages à la ressource disponible – Accompagner de la mise en œuvre des études HMUC et PTGE au travers de la grille d'analyse régionale, en lien avec le bassin	Sobriété dans l'utilisation de la ressource en eau	Protection des zones de captage d'eau		Oui

Feuille de route de la transition écologique

MIEUX PRESERVER ET VALORISER NOS ECOSYSTEMES

Gérer durablement les haies et développer leur linéaire à l'échelle régionale

ACTION PRE-1

Enjeux concernés : Espaces naturels, forêts et haies, surfaces protégées et biodiversité

Leviers de la planification écologique : Gestion des haies, Pratiques stockantes, Restauration des habitats naturels

Description détaillée : Les haies et l'agroforesterie, par leurs multiples bénéfices environnementaux, sont à la croisée des enjeux de production, de transition agroécologique, de préservation de la biodiversité et de la ressource en eau, de lutte contre le changement climatique, de réduction du ruissellement et de stockage du carbone. Avec 187 600 km de haies en Pays de la Loire, la gestion durable de ce linéaire et de la trame bocagère (dont les mares associées) est essentielle.

Les partenaires régionaux se sont engagés depuis 2021 pour accompagner les projets locaux de création et de restauration de systèmes bocagers et agroforestiers. Depuis 2024, en déclinaison du plan régional et du pacte national en faveur de la haie, ce collectif d'acteurs œuvre désormais sous une nouvelle bannière commune « Pays de la Loire Bocage » afin de poursuivre les efforts de plantation et de gestion durable de notre patrimoine arboré et des mares associées, et de les compléter par de nouvelles initiatives en matière de connaissance de la haie et de valorisation.

Cette action vise aussi à conforter le modèle économique de la haie en développant la structuration des filières de valorisation locale et durable. A ce titre, la formation des acteurs locaux à la taille et à l'entretien des haies est essentielle pour, d'une part, maximiser leur potentiel de stockage de carbone, et d'autre part assurer une gestion durable de la haie pour pouvoir en valoriser économiquement les produits et ainsi encourager leur adoption par les agriculteurs et les collectivités. A ces égards, mobiliser les opérateurs du financement carbone ou financement des services environnementaux en complémentarité du dispositif Pays de la Loire Bocage est nécessaire.

Les acteurs des filières d'entretien et de valorisation, notamment les acteurs de l'Economie Sociale et solidaire, sont aussi incontournables pour cette mise en œuvre.

La diffusion des bonnes pratiques mises en œuvre dans les territoires sur ces différents aspects est également essentielle à la réalisation de cette action. Peuvent-être citées :

Préserver :

- *Protection des haies dans les PLU avec renforcement progressive du niveau de protection. 2382 km en 2024 de haies protégées contre 1054 km en 2021. Filières de valorisation à étudier et à accompagner (Pornic Agglo)*
- *L'intégration d'une action dans le PCAET (CDCMS),*
- *L'adoption d'un programme de plantation de haies pour la protection des milieux aquatiques (COMPA),*
- *L'engagement dans le collectif HEMA sur la protection des plantations de haies (SRA),*
- *Travail en cours au travers du PLUI et plan de paysage d'ABC (CC ABC),*
- *Sensibiliser les agriculteurs sur le rôle de la haie et les informer sur les aides à la plantation de haies et les formations existantes (Cholet Agglo),*

Gérer durablement :

- *La réalisation d'un plan de gestion durable des haies (CCLLB),*
- *Développer le bocage et les haies en rupture de pente sur l'aire d'alimentation du captage de Ribou.*
- *Dans le cadre de l'espace naturel sensible des Sittelles à Montfort-le-Gesnois, préserver les haies, les suivre, les gérer durablement et développer des filières de valorisation locale (CC Le Gesnois Bilurien)*

Structurer des filières de de valorisation :

- *Programme de plantations de haies + Développement d'une filière bois bocager pour l'approvisionnement de la chaudière de la piscine d'Herbignac : une dizaine d'exploitants agricoles dans un rayon de 20 kms fournissent le bois issu de haies en suivant des plans de gestion durables (CAP Atlantique)*
- *Dans le cadre du Plan Climat de l'Anjou Bleu, la CCVHA promeut les possibilités de développement de la filière bois-bocage localement. Plusieurs animations ont été réalisées avec FIBOIS, CRPF, SIEML : visite de chaufferie bois, le sciage de grume, etc. (Vallée du Haut Anjou)*
- *La volonté de structurer une filière locale de valorisation des haies et hypothèse d'élaboration d'une charte forestière et bocagère (LBN), valoriser davantage dispositif Carbocage (CCMCS)*

Mise en œuvre et niveau d'engagement de l'action

Les structures et collectivités citées ci-après sont celles qui ont fait connaître leur niveau d'engagement lors des ateliers, par leurs contributions et lors de la consultation des collectivités

Collectivité(s) porteuse(s) / acteur(s) porteur(s) du projet : Collectivités territoriales et syndicats de bassin versants, Membres du comité Pays de la Loire Bocage : ils pilotent le dispositif Pays de la Loire Bocage (AFAC Pays de la Loire, Agence de l'eau Loire Bretagne, Chambre d'agriculture régionale, ensemble des DDT(M), DRAAF, DREAL, Conseil départementaux de Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Vendée, FRC Pays de la Loire, OFB, Conseil régional, ASP, ADEME)

Collectivités engagées : CARENE / Saint Nazaire Agglo ; CC PontChateau ; CC Nozay ; CC du Pays d'Ancenis ; CD Loire-Atlantique ; CC Anjou Loir et Sarthe ; Angers Loire Métropole ; CC Loire Layon Aubance ; CC Mayenne COM ; CC de l'Ernée ; Laval Agglo ; CD Mayenne ; CC Sud Est du Pays Manceau ; CC Le Gesnois

Bilurien ; Le Mans Métropole ; CC Pays Sabolien ; CD Sarthe ; CD Vendée ; CA Pays de Saint Gilles Croix de vie ; Anjou Bleu Communautés ; Grand lieu Communauté ; CC Sud Estuaire ; Pornic Agglo ; CC Mayenne COM ; CC de l'Ernée ; Laval Agglo

Collectivités engagées et exprimant une volonté d'amplifier leurs actions : CC Sud Retz Atlantique ; Nantes métropole ; CC Pays de Chantonnay ; CAP Atlantique

Collectivités exprimant une volonté de s'engager : CC Sèvre et Loire ; Mauges Communauté ; CdC Val de Sarthe ; CC Loué Brûlon Noyen ; CC Maine Cœur de Sarthe ; CC Maine Saosnois ; CC Loir Lucé Bercé ; CC Vie et Boulogne ; CA Terres de Montaigu ; CA La Roche-sur-Yon

Autres parties prenantes mobilisées :

- **Agriculteurs** : ils s'engagent à planter et gérer durablement les haies et les arbres agroforestiers
- **Opérateurs du financement carbone et services environnementaux** (ex : association Solenat)
- *Acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire*
- **Entreprises forestières, Fibois** : Valorisation économique du bois de la haie.
- **Établissements d'enseignement agricole** : Intégration des pratiques de gestion des haies dans les programmes de formation.
- **Etat et ses opérateurs, Région, Agence de l'eau, départements**
- **Structures d'insertion par l'activité économique (SIAE)** pour leur rôle dans l'entretien des haies et des cours d'eau et la valorisation des espaces naturels

Niveau de maturité

Action déjà engagée et à accélérer / massifier

Suivi de la mise en œuvre

Prochaines étapes		Indicateurs de suivi
Jalons clés en 2025	Date prévisionnelle de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Kms de haies plantés /an (Objectif : 500 km net/an) • Kms de haies gérés durablement / an (objectif : 500 km/an) • Nb d'études de faisabilité « filières »
<ul style="list-style-type: none"> • Appel à projets animation (DRAAF/Pacte en faveur de la haie) • AAP plantation (DRAAF/Pacte en faveur de la haie) • Appel à projets « Filières » (ADEME/Pacte en faveur de la haie) 	<ul style="list-style-type: none"> • Printemps 2025 	

<p>Dans chaque projet d'animation et/ou de charte bocagère :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identification des parcelles prioritaires pour la restauration et l'entretien des haies • Élaboration de plans d'actions pour la gestion durable des haies à l'échelle des territoires concernés. • Lancement des programmes de formation à la taille des haies par et pour les acteurs locaux. • Lancement d'un AMI Territoires d'expérimentations pour une gestion durable du bocage 	<ul style="list-style-type: none"> • Dès l'année 2025 • Début 2025 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'acteurs formés à la gestion durable des haies.
--	--	---

Feuille de route de la transition écologique

MIEUX PRESERVER ET VALORISER NOS ECOSYSTEMES

Encourager la cartographie des espaces naturels afin de les identifier et contribuer à les préserver à travers les documents d'urbanisme

ACTION PRE-2

Enjeux concernés : Les espaces naturels, les forêts et haies, les surfaces protégées, la biodiversité

Leviers de la planification écologique : Points noirs prioritaires de continuité écologique, Restauration des habitats naturels, Surface en aire protégée

Description détaillée :

Les espaces naturels assurent des services écosystémiques mais ils sont encore trop souvent dégradés par les activités humaines (artificialisation des sols, urbanisation, infrastructures de transport, aménagement des cours d'eau, création de plans d'eau, ou encore pratiques agricoles inadaptées).

Pourtant, ces milieux naturels et leurs corridors écologiques constituent des atouts pour la vie du territoire, que les documents d'urbanisme (SCOT, PLU(i), etc.) peuvent identifier (cartographie) puis contribuer à préserver et à les renforcer. En effet, ces documents permettent de :

- concevoir une évolution du territoire adaptée à ces milieux en renforçant leur préservation là où cela est nécessaire. Cela permet également de sécuriser juridiquement les futurs projets en intégrant ces sujets au moment de la planification. La profession agricole étant très souvent la première concernée par les contraintes engendrées, il est nécessaire d'associer ses représentants locaux dès les premières étapes du travail de cartographie (partager la méthode, les ambitions) et partager avec les exploitants concernés les enjeux de préservation et protection, pour mettre en place des outils de protection de manière proportionnés aux enjeux ;
- planifier la restauration de certains milieux et des continuités écologiques et encourager une logique de sobriété foncière fondée sur l'identification de secteurs sensibles à préserver ;
- proposer aux habitants un cadre de vie préservé, garant de l'attractivité du territoire, en accord avec les attentes sociétales et participer à la sensibilisation aux enjeux de préservation de ces milieux.

Il est donc indispensable d'informer et de former les différents intervenants sur l'importante contribution que peuvent apporter les documents d'urbanisme à la connaissance, la préservation et à la restauration des milieux naturels et des continuités écologiques. Il faut également accompagner les élus qui se sentent souvent démunis au moment de réviser leurs documents d'urbanisme.

Plusieurs actions allant dans ce sens pourraient être mises en œuvre :

- une réunion de mobilisation des élus sur l'importance des documents d'urbanisme pour la préservation et la restauration des milieux naturels et des continuités écologiques avec des exemples concrets,

associant la profession agricole ;

- une formation à destination des services des collectivités territoriales, des services de l'État et des bureaux d'études concernés (par exemple avec le CNFPT) ;
- la réalisation d'un guide qui s'inspirera des autres régions pour accompagner les collectivités territoriales (s'appuyant sur des cas concrets en région Pays de la Loire).

Mise en œuvre et niveau d'engagement de l'action

Les structures et collectivités citées ci-après sont celles qui ont fait connaître leur niveau d'engagement lors des ateliers, par leurs contributions et lors de la consultation des collectivités

Collectivité(s) porteuse(s) / acteur(s) porteur(s) du projet :

Collectivités territoriales.

Collectivités engagées : Clisson Sèvre et Maine ; CARENE / Saint Nazaire Agglo ; CC PontChateau ; CC Nozay ; CC Sèvre et Loire ; CD Loire-Atlantique ; Mauges Communauté ; CC Anjou Loir et Sarthe ; Angers Loire Métropole ; CC Loire Layon Aubance ; CD Mayenne ; CC Sud Est du Pays Manceau ; CdC Val de Sarthe ; CC Le Gesnois Bilurien ; CC Loué Brûlon Noyen ; Le Mans Métropole ; CC Vallée de la Braye et de l'Anille ; CC Sud Sarthe ; CC Pays Sabolien ; CD Vendée ; CA Terres de Montaigu ; Commune île Yeu ; CC Pays de Saint Gilles Croix de vie ; Anjou Bleu Communautés ; Grand lieu Communauté ; CC Sud Estuaire ; Pornic Agglo

Collectivités engagées et exprimant une volonté d'amplifier leurs actions : CC Sud Retz Atlantique ; CC du Pays d'Ancenis ; CC Loir Lucé Bercé ; CC Pays de Chantonay ; CA La Roche-sur-Yon ; CAP Atlantique

Collectivités exprimant une volonté de s'engager : CC Vallée du Haut Anjou ; CC Maine Saosnois ; CC Vie et Boulogne ; CC Océan Marais de Monts

Autres parties prenantes mobilisées :

État, établissements publics notamment de formation, juristes.

Niveau de maturité

Déjà engagé / massification.

Suivi de la mise en œuvre

Prochaines étapes		Indicateurs de suivi
Jalons clés en 2025	Date prévisionnelle de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none">• Réunions organisées• Guide finalisé
<ul style="list-style-type: none">• Réunion des élus et des bureaux d'études	<ul style="list-style-type: none">• 2 ans (2025-2026)	

Feuille de route de la transition écologique

MIEUX PRESERVER ET VALORISER NOS ECOSYSTEMES

Expérimenter dans chaque EPCI une action de restauration d'espaces naturels

ACTION PRE-3

Enjeux concernés : Les espaces naturels, les forêts et haies, les surfaces protégées, la biodiversité

Leviers de la planification écologique : Restauration des habitats naturels, Points noirs prioritaires de continuité écologique

Description détaillée :

La **destruction** des milieux naturels, leur simplification et leur **fragmentation** est la cause principale de l'effondrement de la biodiversité. Ainsi, en France métropolitaine seulement 20% des habitats naturels d'intérêt communautaire sont dans un état de conservation favorable.

Le Règlement sur la restauration de la nature, adopté tout récemment par l'Union européenne, définit des objectifs et des obligations spécifiques en matière de restauration de la nature dans les écosystèmes terrestres, marins, urbains et d'eau douce. La France devra ainsi, dans les 2 ans, élaborer un plan national de restauration qu'il faudra ensuite mettre en œuvre. Cette action pilote permettra de décliner sans attendre cet objectif dans les territoires.

Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) paraissent être une échelle pertinente pour réaliser cette action pilote (même si des communes pourraient également engager ce type d'action), pour identifier et mettre en œuvre des actions de restauration d'espaces naturels et des continuités écologiques (résorption des points noirs).

Ces espaces restaurés sont bien souvent des espaces sur lesquels l'activité agricole contribue à la restauration, et par une gestion durable, à leur maintien. Aussi, la profession agricole doit être associée aux projets.

En fonction des objectifs fixés pour la mise en œuvre du plan de restauration, il conviendra sans doute de définir les attendus minimums des projets qui devront émerger et de définir les périmètres d'intervention.

Plusieurs étapes pourront permettre de massifier ce type d'action :

- une réunion d'information des EPCI sur ce qui est attendu, l'ingénierie disponible, les moyens financiers et un retour sur quelques expériences de restauration réussies (y compris la résorption de points noirs), associer la profession agricole ;

- la recherche du ou des milieux naturels à l'échelle EPCI pouvant faire l'objet d'une opération de restauration en lien avec l'expertise scientifique disponible et les outils existants, comme

- les ABC - atlas de la biodiversité communale, qui peuvent être un outil pour aider les collectivités à cartographier les enjeux de territoire et à planifier des actions de restauration de milieux ;

- les dispositifs TEN (territoire engagé pour la nature) qui visent à faire émerger, reconnaître et valoriser des plans d'actions en faveur de la biodiversité avec l'appui d'une animation régionale ;
- l'association de la profession agricole pour les actions de restauration liées à une activité d'exploitation, avec l'identification d'exemples de bonne pratique et leur valorisation ;
- corrélés, lorsque c'est possible, ces actions de restauration à la vulnérabilité du territoire aux effets et aux impacts du changement climatique en se basant sur les solutions fondées sur la nature (critères et indicateurs UICN et Life ARTISAN - OFB) ;

Mise en œuvre et niveau d'engagement de l'action

Les structures et collectivités citées ci-après sont celles qui ont fait connaître leur niveau d'engagement lors des ateliers, par leurs contributions et lors de la consultation des collectivités

Collectivité(s) porteuse(s) / acteur(s) porteur(s) du projet :

EPCI en priorité mais possibilités pour d'autres collectivités de s'engager.

Collectivités engagées : CC Nozay ; CC du Pays d'Ancenis ; Nantes métropole ; CD Loire-Atlantique ; CC Vallée du Haut Anjou ; CC Anjou Loir et Sarthe ; Angers Loire Métropole ; CD Mayenne ; CC Le Gesnois Bilurien ; Le Mans Métropole ; CC Sud Sarthe ; CC Loir Lucé Bercé ; Commune île Yeu ; CC Océan Marais de Monts ; CC du Pays de Craon ; Pornic Agglo

Collectivités engagées et expriment une volonté d'amplifier leurs actions : CARENE / Saint Nazaire Agglo ; CC Sud Retz Atlantique ; CA Terres de Montaigu ; CA La Roche-sur-Yon ; CC du Pays Fléchois ; CC Sud Estuaire ; CAP Atlantique

Collectivités exprimant une volonté de s'engager : CC PontChateau ; CC Loué Brûlon Noyen ; CC Maine Cœur de Sarthe ; CC Vallée de la Braye et de l'Anille ; CA Pays de Saint Gilles Croix de vie

Autres parties prenantes mobilisées :

État, Région, Départements, établissements publics (OFB, AELB, CELRL, etc.), associations de protection de la nature, Chambre Régionale d'Agriculture

Niveau de maturité

Action déjà engagée à accélérer

Suivi de la mise en œuvre

Prochaines étapes		Indicateurs de suivi
Jalons clés en 2025	Date prévisionnelle de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Action de restauration engagée dans 1/3 des EPCI en 2025, 2/3 en 2026 et 3/3 en 2027.
<ul style="list-style-type: none"> • 1/3 des EPCI 	<ul style="list-style-type: none"> • 3 ans (2025-2027) 	

MIEUX PRESERVER ET VALORISER NOS ECOSYSTEMES

Accompagner (techniquement et financièrement) les agriculteurs dans la transition agro-écologique (réduction des intrants chimiques, préservation de la biodiversité, adaptation des assolements à la ressource en eau, reconstitution des infrastructures agro-écologiques, réutilisation des eaux de récupération, etc.)

ACTION PRE-4

Enjeux concernés : L'eau en qualité et en quantité – Transition agro-écologique pour la préservation de l'eau et de la biodiversité

Leviers de la planification écologique : Changements de pratiques de fertilisation azotée, Réduction de l'usage des produits phytosanitaires, Sobriété dans l'utilisation de la ressource en eau

Description détaillée :

Avec sa façade littorale, son chevelu hydrographique particulièrement dense, ses grandes zones humides et ses marais littoraux, l'eau est omniprésente en Pays de la Loire et naturellement sensible aux évolutions du climat, qui conduisent déjà à une raréfaction et une dégradation de la ressource en eau mais aussi à des phénomènes de pluies très intenses conduisant à des inondations et une érosion des sols.

L'action vise à accélérer les réalisations déjà effectuées en matière de promotion des méthodes de cultures respectueuses de l'environnement, de soutien à la conversion vers des systèmes agricoles plus économes en intrants et en eau, et de restauration des infrastructures hydrauliques naturelles (haies, zones humides, têtes de bassin versant, etc.). Les leviers identifiés sont ainsi la mise en réseau des structures mettant déjà en pratique ces méthodes de production et leur diffusion et valorisation.

S'agissant de la diminution de l'usage des produits phytosanitaires, cette action doit être déclinée concomitamment avec la fiche de l'action NO-6 du thème « Mieux se nourrir » : **Promouvoir et partager des alternatives aux produits phytosanitaires grâce à l'animation technique de terrain.**

Exemples d'actions portées par des collectivités :

- Diagnostics agroécologiques initiées en 2024 avec la Chambre Régionale d'Agriculture des Pays de la Loire (CAP Atlantique)
- Soutien à l'agroécologie (Nantes Métropole)
- Actions de soutien à l'agroforesterie et subventions à des changements de pratiques (Conseil Départemental de Vendée, Pays vallée de la Sarthe)
- Favoriser la mise en œuvre des MAEC (Cholet Agglomération)

Mise en œuvre et niveau d'engagement de l'action

Les structures et collectivités citées ci-après sont celles qui ont fait connaître leur niveau d'engagement lors des ateliers, par leurs contributions et lors de la consultation des collectivités

Collectivité(s) porteuse(s) / acteur(s) porteur(s) du projet : Les collectifs DEPHY, 30 000 et GIEE, la Chambre d'agriculture de région, les organismes de développement agricole (GAB, CIVAM, ...), les entreprises de conseil agricole indépendant, les structures porteuses de PAEC (projets agro-environnementaux et climatiques), les établissements d'enseignement agricole, seront les principaux porteurs du projet.

Collectivités engagées : CC Nozay ; CC du Pays d'Ancenis ; CC Sèvre et Loire ; CD Loire-Atlantique ; Angers Loire Métropole ; CD Mayenne ; CdC Val de Sarthe ; CC Le Gesnois Bilurien ; CD Sarthe ; CD Vendée ; CC Vie et Boulogne ; CA Pays de Saint Gilles Croix de vie ; Grand Lieu Communauté ; Laval Agglo

Collectivités engagées et exprimant une volonté d'amplifier leurs actions : CC PontChateau ; CC Sud Retz Atlantique ; Nantes métropole ; CC Baugeois - Vallée ; CC Pays de Chantonay ; CAP Atlantique ; CC Sud Estuaire

Collectivités exprimant une volonté de s'engager : CARENE / Saint Nazaire Agglo ; CC Maine Saosnois ; CA Terres de Montaigu ; CA La Roche-sur-Yon ; Pornic Agglo

Autres parties prenantes mobilisées :

- **Agriculteurs** : participants aux formations, aux démonstrations techniques et s'engageant dans la transition agro-écologique,
- **Instituts techniques agricoles et instituts de recherche agricole** : développement de solutions innovantes pour une agriculture durable et résiliente,
- **Coopératives agricoles, négoce, MSA** : accompagnement dans la transition.
- Filières agricoles et agroalimentaires

Niveau de maturité

Action déjà engagée et à accélérer / massifier

Suivi de la mise en œuvre

Prochaines étapes		Indicateurs de suivi
Jalons clés en 2025	Date prévisionnelle de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'exploitations agricoles engagées dans des groupes DEPHY, 30 000 et GIEE. • Evolution des quantités de substances actives vendues. • Evolution des quantités d'azote épandues. • Nombre de territoires engagés dans un PTGE • Nombre de territoires ayant finalisé une étude HMUC • Nombre de territoires mettant en place un organisme unique de gestion collective des prélèvements en eau • Nombre de projets de filières accompagnés • Surface engagée en MAEC, et en agriculture biologique. • Km de haies plantés, surface en agroforesterie, km de haies gérées durablement.
<ul style="list-style-type: none"> • Publication AAP 30000 • Publication AAP GIEE • Publication AAP PAEC (pour les MAEC 2025) • Publication AAP animation et plantation de haies • Réflexion sur les financements de projets d'hydraulique agricole aux échelles nationales et régionales 	<ul style="list-style-type: none"> • Dès 2025 	

MIEUX PRESERVER ET VALORISER NOS ECOSYSTEMES

Préserver et restaurer les zones de tête de bassin versant

ACTION PRE-5

Enjeux concernés : L'eau en qualité et en quantité, Restauration des habitats naturels, Sobriété dans l'utilisation de la ressource en eau

Leviers de la planification écologique : Protection des zones de captage d'eau, Changements de pratiques de fertilisation azotée, Réduction de l'usage des produits phytosanitaires

Description détaillée :

Situées à l'amont des réseaux hydrographiques, les têtes de bassin jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement global du bassin versant, de son réseau hydrographique et constituent son capital hydrologique. Elles font l'objet d'une préoccupation relativement récente et grandissante.

En effet, ces têtes de bassins constituent le premier apport d'eau (amont) et ont de nombreuses fonctions, notamment la régulation des flux hydriques (régulation des débits d'étiages, expansion des crues, ...), des fonctions physiques et biogéochimiques (protection contre l'érosion, épuration des eaux...) ou encore des fonctions écologiques (réservoir de biodiversité, habitat et voie de communication pour de nombreuses espèces) et d'atténuation des effets du changement climatique.

Étant donné leur taille réduite, leur régime souvent intermittent et leur densité importante, les cours d'eau en tête de bassin ont facilement été jugés insignifiants et subit de nombreuses altérations, ce qui les a rendus vulnérables. Au vu des services écosystémiques rendus par ces hydrosystèmes, leur préservation et leur restauration constituent un enjeu majeur, qui nécessite la conciliation d'intérêts écologiques, économiques et sociaux.

Il convient donc de poursuivre les actions engagées :

- délimitation, caractérisation et hiérarchisation des têtes de bassin versant (bons inventaires zones humides et bocages et une reconnaissance du chevelu de cours d'eau sur la cartographie départementale) ;
- préservation des têtes de bassin versant (notamment via les règlements de SAGE et les PLU/PLUi) : préserver les zones humides, le bocage et les ripisylves, éviter l'urbanisation dans les zones d'expansion de crues, etc.
- définition d'objectifs déclinés en plan d'actions visant à restaurer les têtes de bassin versant (restauration hydromorphologique des cours d'eau, restauration du bocage et des zones humides, restauration des ripisylves, maintien d'une agriculture favorable à ces milieux, notamment aux prairies, etc.) ;
- associer la profession agricole pour les actions de préservation et restauration liées à une activité

d'exploitation, avec l'identification d'exemples de bonne pratique et leur valorisation ;
- mise en œuvre d'actions de formation, de sensibilisation et de communication de l'ensemble des acteurs locaux sur les têtes de bassin versant.

Mise en œuvre et niveau d'engagement de l'action

Les structures et collectivités citées ci-après sont celles qui ont fait connaître leur niveau d'engagement lors des ateliers, par leurs contributions et lors de la consultation des collectivités

Collectivité(s) porteuse(s) / acteur(s) porteur(s) du projet :

CLE, structures porteuses de SAGE, opérateurs de bassin versant, EPCI et communes (c'est bien à ces niveaux de collectivités in fine qu'il faut que la préservation se fasse via l'aménagement au-delà des actions de restauration par les syndicats de BV et des actions de réglementation par les SAGE).

Collectivités engagées : Clisson Sèvre et Maine ; CARENE / Saint Nazaire Agglo ; CC PontChateau ; CC Nozay ; CC Sud Retz Atlantique ; CC du Pays d'Ancenis ; CC Sèvre et Loire ; CC Baugeois - Vallée ; Cholet Agglo ; CC Anjou Loir et Sarthe ; CD Mayenne ; CdC Val de Sarthe ; CC Le Gesnois Bilurien ; CC Sud Sarthe ; CD Sarthe ; CD Vendée ; CC Vie et Boulogne ; Vendée Grand Littoral ; Laval Agglo ; Grand lieu Communauté

Collectivités engagées et expriment une volonté d'amplifier leurs actions : Mauges Communauté ; CC Loir Lucé Bercé ; CA Terres de Montaigu ; CA La Roche-sur-Yon ; CC Sud estuaire

Collectivités exprimant une volonté de s'engager : CC Loire Layon Aubance ; Le Mans Métropole ; Pornic Agglo

Autres parties prenantes mobilisées :

État, Région, établissements publics.

Niveau de maturité

Action engagée notamment dans le cadre du SDAGE Loire-Bretagne et des contrats territoriaux eau. À poursuivre et renforcer, en particulier à l'échelon des EPCI, communes.

Suivi de la mise en œuvre

Prochaines étapes		Indicateurs de suivi
Jalons clés en 2025	Date prévisionnelle de mise en œuvre	
<ul style="list-style-type: none"> • Renouvellement des Contrats Territoriaux Eau (Cteau) • Approbation des documents de planification en matière d'eau (SAGE) et d'urbanisme (PLU/PLUi) • Actions de formation et sensibilisation et de communication sur les têtes de bassin versant 	<ul style="list-style-type: none"> • Action déjà engagée, à poursuivre 	<ul style="list-style-type: none"> • Bon état des masses d'eau « têtes de bassin » • Surface en zones humides • Nombre de CT Eau renouvelés intégrant des actions de restauration de têtes de bassin versant

MIEUX PRESERVER ET VALORISER NOS ECOSYSTEMES

Développer des méthodes culturelles favorables à la vie des sols et des surfaces en herbe

ACTION PRE-6

Enjeux concernés : L'agriculture & les sols, Accompagnement vers des méthodes de production plus durables

Leviers de la planification écologique : Elevage durable, Pratiques stockantes, Changements de pratiques de fertilisation azotée

Description détaillée :

Les filières agricoles des Pays de la Loire sont riches et diversifiées. La surface agricole utile représente plus de 68 % de l'espace, tandis que les productions agricoles placent la région au 4ème rang des régions agricoles françaises. Aux toutes premières places en élevages bovin, avicole et porcin, la région se caractérise aussi par la grande diversité de ses productions végétales. Le rôle de certains types d'élevages vis-à-vis du stockage de carbone dans les sols, notamment via le maintien et le développement des prairies, des haies et de l'agroforesterie, ou encore du recours à des techniques culturelles simplifiées avec couverture des sols nécessite d'être davantage partagé.

Cette action vise à valoriser notamment dans le cadre de la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural (COREAMR) les collectifs déjà en place dans la région - via des actions d'appui à la structuration et la communication - pour toutes les méthodes de productions basées sur la maximisation des cycles biologiques pour stocker le carbone, développer la biodiversité et aboutir à des productions plus résilientes vis-à-vis de leurs besoins en eau.

Cette action doit être déclinée concomitamment avec la fiche de l'action NO-6 du thème « Mieux se nourrir » : **Promouvoir et partager des alternatives aux produits phytosanitaires grâce à l'animation technique de terrain**, et la fiche de l'action PRE-4 du thème « Mieux préserver » : **Accompagner les agriculteurs dans la transition agroécologique**.

Exemple d'actions portées par les collectivités :

- Projet d'étude de faisabilité d'un espace test en élevage bovin pour permettre des installations et des transmissions dans un contexte de marais (SNA)
- Au travers du programme d'action des PAAT : CC Loué Brûlon Noyen, ou du Pays vallée de la Sarthe, un axe « accompagner aux changements de pratiques – massifier l'agroécologie (arbres élevage et sols fertiles) ; journée de l'agroécologie en octobre 2023
- Action inscrite au PCAET pour la COMPA
- Action initiée avec le CIIVAM pour la CC de Nozay
- Action menée vis les syndicats de bassin (exemple de Loire Layon Aubance)
- Diag agro-écologiques initiés en 2024 avec la CRA PDL (CAP Atlantique)

Mise en œuvre et niveau d'engagement de l'action

Les structures et collectivités citées ci-après sont celles qui ont fait connaître leur niveau d'engagement lors des ateliers, par leurs contributions et lors de la consultation des collectivités

Collectivité(s) porteuse(s) / acteur(s) porteur(s) du projet :

Les collectifs DEPHY, 30 000 et GIEE, la Chambre d'agriculture de région, les organismes de développement agricole (GAB, CIVAM, ...), les entreprises de conseil agricole indépendant, les structures porteuses de PAEC (projets agro-environnementaux et climatiques), les établissements d'enseignement agricole, seront les principaux porteurs du projet.

Collectivités engagées : CC PontChateau ; Nantes métropole ; Angers Loire Métropole ; CD Mayenne ; CC Le Gesnois Bilurien ; CD Vendée ; CA Pays de Saint Gilles Croix de vie ; Laval Agglo

Collectivités engagées et exprimant une volonté d'amplifier leurs actions : Mauges Communauté ; CC Baugeois - Vallée ; CdC Val de Sarthe ; CC Loué Brûlon Noyen ; CAP Atlantique

Collectivités exprimant une volonté de s'engager : CARENE / Saint Nazaire Agglo ; Le Mans Métropole ; CA Terres de Montaigu ; CA La Roche-sur-Yon ; CC Sud Estuaire

Autres parties prenantes mobilisées :

- **Agriculteurs :** participants aux formations, aux démonstrations techniques et s'engageant dans la transition agro-écologique,
- **Instituts techniques agricoles et instituts de recherche agricole :** développement de solutions innovantes pour une agriculture durable et résiliente,
- **Coopératives agricoles, négoce, MSA :** accompagnement dans la transition

Niveau de maturité

Action déjà engagée et à accélérer / massifier

Suivi de la mise en œuvre

Prochaines étapes		Indicateurs de suivi
Jalons clés en 2025	Date prévisionnelle de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none">• Part d'herbe dans les exploitations agricoles• Taux de diversification des cultures• Surface engagée dans la démarche d'agriculture de conservation des sols
<ul style="list-style-type: none">• Engagement des éleveurs dans le développement de l'élevage herbager.	<ul style="list-style-type: none">• Campagne annuelle MAEC maintien de l'élevage herbager	

Feuille de route de la transition écologique

MIEUX PRESERVER ET VALORISER NOS ECOSYSTEMES

Développer les filières Bas Niveau d'Intrants - légumineuses régionales (alimentation humaine et animale)

ACTION PRE-7

Enjeux concernés : L'agriculture & les sols

Leviers de la planification écologique : Réduction de l'usage des produits phytosanitaires, Changements de pratiques de fertilisation azotée, Élevage durable

Description détaillée :

L'un des leviers à activer pour agir pour la qualité de l'eau est la réduction des intrants chimiques à la source. Accélérer une transition vers des pratiques moins demandeuses et notamment en développant des filières à bas niveau d'intrants (BNI). Les cultures BNI ont une utilisation limitée des intrants agricoles (fertilisants, produits phytosanitaires) et de l'eau d'irrigation. Sont concernés notamment des cultures et systèmes suivants : chanvre, miscanthus, luzerne, sorgho, sarrasin, légumineuses, agroforesterie, ...

Le développement de ces filières notamment de légumineuses croise les enjeux d'autonomie protéique des élevages de la région mais aussi de qualité des sols et de production de biomasse à usages divers (bâtiment, etc). Les légumineuses sont en effet essentielles pour la rotation des cultures, la fixation d'azote et la réduction de l'empreinte carbone agricole, contribuant ainsi à la durabilité des systèmes agricoles régionaux.

Ces leviers peuvent être particulièrement intéressants à activer sur les zones d'alimentation de captages afin de diminuer les intrants sur ces aires sensibles. Le partage d'expérience sur ces pratiques sera effectué dans les instances pertinentes (Commission régionale de l'économie agricole et du monde rural, Commission régionale agro-environnementale et climatique, Conférence ligérienne de l'eau etc.)

Exemples d'actions engagées dans les territoires :

- Pays Vallée de la Sarthe : Mise en œuvre expérimentale du projet LEGGO (Légumineuse du Grand Ouest)
- La Roche-sur-Yon : Action 5 du plan climat Terres d'enAIRgie de Terres de Montaigu
- COMPA : Proposition d'accompagnement individuel sur culture bas niveau d'impact sur volontariat des exploitants
- Desyhouest : projet soutenu dans le cadre du LIFE REVERS'EAU sur le déploiement de la filière de la luzerne
- Ville du Mans : restauration collective à étudier dans le cadre du PAT)

Mise en œuvre et niveau d'engagement de l'action

Les structures et collectivités citées ci-après sont celles qui ont fait connaître leur niveau d'engagement lors des ateliers, par leurs contributions et lors de la consultation des collectivités

Collectivité(s) porteuse(s) / acteur(s) porteur(s) du projet : Toutes collectivités. Intérêt particulier des PRPDE (Personnes responsables de la Production et de la Distribution de l'Eau)

Collectivités engagées : Nantes métropole, Mauges Communauté, Angers Loire Métropole, Conseil départemental Mayenne, CdC Val de Sarthe, CC Le Gesnois Bilurien, CC Loué Brûlon Noyen

Collectivités exprimant une volonté de s'engager : Le Mans Métropole

Autres parties prenantes mobilisées :

Acteurs économiques notamment agricoles et des filières BNI

Niveau de maturité

Action en développement à massifier

A titre d'exemple, l'action de la CCEG (sur entrée biosourcés), le développement de la filière chanvre semences et cultures, le projet de recherche TETRAE

Suivi de la mise en œuvre

Prochaines étapes		Indicateurs de suivi
Jalons clés en 2025	Date prévisionnelle de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none">• Surfaces en cultures BNI• Surfaces en légumineuses• Surfaces en zones prioritaires eau
<ul style="list-style-type: none">• Retour d'expérience• Mise en avant des projets vitrine	<ul style="list-style-type: none">• 2025 -2027	

MIEUX PRESERVER ET VALORISER NOS ECOSYSTEMES

Expérimenter et développer la gestion alternative et intégrée des eaux pluviales à l'échelle des EPCI

ACTION PRE-8

Enjeux concernés : Agriculture et sols, Gestion alternative des eaux pluviales

Leviers de la planification écologique : Désimperméabilisation des sols, Sobriété dans l'utilisation de la ressource en eau, Restauration des habitats naturels

Description détaillée : La gestion des eaux pluviales en milieu urbanisé a consisté pendant un certain temps à évacuer par des tuyaux les eaux le plus rapidement possible, complétée par la construction de bassins dit d'orage, dont la fonction s'est avérée limitée au regard des événements météorologiques extrêmes. Avec l'imperméabilisation des villes, les eaux de pluie ne s'infiltrent plus.

La mise en place de gestion alternative et intégrée des eaux pluviales répond à une démarche plus globale de gestion des flux permettant à la fois le ralentissement des eaux, leurs infiltrations et pour partie leur épuration. Cette nouvelle façon d'agir apparaît plus cohérente au regard du grand cycle de l'eau et plus spécifiquement sur la gestion quantitative de la ressource. Elle contribue également à un aménagement plus vert et plus favorable à la biodiversité des villes.

Il peut s'agir à la fois de ralentir les flux d'eau avec des zones d'infiltration types noues ou la création de zones humides, ou l'infiltration parcellaire des eaux de toitures. De nombreuses opérations ont ainsi été menées et le retour d'expérience très intéressant pourrait être à diffuser.

Exemples :

- Commune de Saint-Cosme-en-Vairais : gestion des eaux pluviales avec 100% infiltration
- CC Loire Layon Aubance : expérimentation d'une extension de l'Arctiparc Anjou Atlantique
- Cholet Agglo : suivi des rejets dans les eaux usées domestiques et non domestiques et expérimentation de la désimperméabilisation de 50% des cours d'école
- Saint Nazaire agglomération : Projet d'expérimentation de voirie drainante sur une portion d'Hélyce+ (grand projet de mobilité sur 2025-2028 avec un groupe de travail interne mis en place en 2024 sur les "matériaux alternatifs", ce qui intégrera aussi une approche GIEP
- Pornic Agglomération : Mise en place d'un nouveau schéma d'assainissement pluvial avec un socle minimal pour limiter l'imperméabilisation et favoriser l'infiltration à la parcelle (obligation de respecter un coefficient minimal de pleine terre et un coefficient minimal de naturalité). Le schéma doit être approuvé pour début 2025 avec une traduction dans les PLU dans la foulée

- Vallée du Haut Anjou : Dans le cadre de l'élaboration de zonage des eaux pluviales (début 2025), définition des modalités pratiques de la mise en œuvre de la GIEP
- Changé : renaturation, désimperméabilisation de cours d'école

Mise en œuvre et niveau d'engagement de l'action

Les structures et collectivités citées ci-après sont celles qui ont fait connaître leur niveau d'engagement lors des ateliers, par leurs contributions et lors de la consultation des collectivités

Collectivité(s) porteuse(s) / acteur(s) porteur(s) du projet :

Toutes collectivités GEMAPIennes et non GEMAPIennes

Collectivités engagées : CC Pont-château, Mauges Communauté, Cholet Agglomération, Angers Loire Métropole, Conseil départemental Mayenne, CC Le Gesnois Bilurien, Le Mans Métropole, CC Orée de Bercé Belinois, Conseil départemental Sarthe, CA Terres de Montaigu ; Anjou Bleu Communautés ; Vendée Grand Littoral ; Pornic Agglo

Collectivités engagées et expriment une volonté d'amplifier leurs actions : CC Maine Saosnois, CC Pays de Chantonay, CC Vie et Boulogne, CA La Roche-sur-Yon ; CC du Pays Fléchois

Collectivités exprimant une volonté de s'engager : CARENE / Saint Nazaire Agglo, CC Sud Retz Atlantique, CC Sèvre et Loire, CC Vallée du Haut Anjou, CC Loire Layon Aubance, CC Sud Sarthe

Autres parties prenantes mobilisées :

Les collectivités, les financeurs, les services instructeurs de l'Etat

Niveau de maturité

Action en développement à massifier car quelques exemples existent mais méritent d'être vulgarisés et diffusés au plus grand nombre au regard des enjeux multiples (eau, biodiversité, atténuation changement climatique, paysage, ...)

Suivi de la mise en œuvre

Prochaines étapes		Indicateurs de suivi
Jalons clés en 2025	Date prévisionnelle de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'opérations engagées • Types différents de techniques mises en place • Communication associée
<ul style="list-style-type: none"> • Partage d'expériences via les différentes instances réunissant notamment ces élus 	<ul style="list-style-type: none"> • 2025 2027 	

MIEUX PRESERVER ET VALORISER NOS ECOSYSTEMES

Travailler au conventionnement par filières pour développer les productions durables répondant aux enjeux de transition et à la demande du marché

ACTION PRE-9

Enjeux concernés : Développer les productions bio, HVE et sous SIQO, Alimentation, Forêt et sols

Leviers de la planification écologique : Agriculture biologique et de HVE, Réduction de l'usage des produits phytosanitaires, Changements de pratiques de fertilisation azotée

Description détaillée :

L'objectif de cette action est de mettre en évidence - notamment via les travaux en Commission régionale de l'agriculture biologique (CRAB) et Commission régionale de l'économie agricole et du monde rural - les leviers, acteurs et modalités de mobilisation déjà existantes ainsi que celles à développer au sein des filières tout en veillant à répondre à la dynamique du marché. C'est par exemple le cas de la production de vin sous appellation d'origine ou encore la valorisation de produits bio sur l'ensemble de la chaîne de valeur, du producteur jusqu'au distributeur qui peut prendre la forme de contrats triparties.

Le nombre d'exploitations certifiées Haute Valeur Environnementale (HVE) en Pays de la Loire augmente régulièrement depuis 2012. Au 1^{er} janvier 2024, 1619 exploitations étaient certifiées HVE, soit 6,1% des exploitations régionales. L'objectif est d'atteindre 3171 exploitations certifiées HVE en 2030.

19% des fermes des Pays de la Loire ont une production en agriculture biologique et les surfaces en Agriculture Biologique représentent 10,75% de la Surface Agricole Utile régionale. L'objectif est d'atteindre 18% des surfaces en bio en France en 2027.

La mise en oeuvre de cette action est liée, pour ce qui est de la dynamique de la demande, à la mise en oeuvre des actions n°21,22,23 relatives au respect des dispositions de la Loi Egalim et donc de la part de produits Bio utilisés dans la restauration collective.

Mise en œuvre et niveau d'engagement de l'action

Les structures et collectivités citées ci-après sont celles qui ont fait connaître leur niveau d'engagement lors des ateliers, par leurs contributions et lors de la consultation des collectivités

Collectivité(s) porteuse(s) / acteur(s) porteur(s) du projet :

BIO : DRAAF et Conseil régional

HVE : DRAAF et Chambre régionale d'agriculture et organismes de développement et de conseil agricole

SIQO : INAO

Collectivités engagées : Nantes métropole, Conseil départemental de Loire-Atlantique, Angers Loire Métropole, Conseil départemental de la Mayenne, CC Le Gesnois Bilurien, Conseil départemental de la Vendée

Collectivités exprimant une volonté de s'engager : Le Mans Métropole

Autres parties prenantes mobilisées :

BIO : en lien avec structures d'animation bio : Chambre régionale d'agriculture, INTERBIO, coordination agrobiologique, Bio Loire Océan, E-BIO, Entrepreneurs bio

BIO : acteurs économiques et structures d'accompagnement de la bio pour les projets de structurations de filières, mobilisation possible du guichet Maturation des projets territoriaux, AAP Fonds Avenir Bio.

HVE :

- Acteurs économiques : projets de structurations de filières, mobilisation possible du guichet Maturation des projets territoriaux, AAP projets territoriaux, AAP projets territoriaux légumineuses. Action nouvelle
- Organismes de développement et conseil agricole, interprofessions (viticole, fruits et légumes, grandes cultures, filières animales, ...), coopératives.

Niveau de maturité

BIO : Action déjà engagée via l'information des acteurs, à massifier

- ⇒ Action déjà engagée et à poursuivre, voire amplifier en fonction de la disponibilité des structures.
- ⇒ Plan bio régional, déclinaison du plan ambition bio 2027, action nouvelle.
- ⇒ PRDAR : action dédiée au développement de l'agriculture biologique (CAPDL, CAB).

HVE : action déjà engagée, à massifier

Chambre d'agriculture, organismes de conseil agricole : accompagnement à la Certification environnementale individuelle et collective : formations, pré-audits.

Suivi de la mise en œuvre

Prochaines étapes		Indicateurs de suivi
Jalons clés en 2025	Date prévisionnelle de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'exploitations nouvellement bio et nouvellement HVE. • % de croissance du volume de production bio et volume de production HVE.
<ul style="list-style-type: none"> • AAP animation bio de la DRAAF 	<ul style="list-style-type: none"> • Fin 2024 	
<ul style="list-style-type: none"> • AAP du MASA via FranceAgriMer : Agence bio : fonds avenir bio • FAM (France Agrimer) : AAP maturation des projets • FAM AAP structuration des filières 	<ul style="list-style-type: none"> • Sous réserve de reconduction des AAP FranceAgriMer par le MASA 	

MIEUX PRESERVER ET VALORISER NOS ECOSYSTEMES

Adapter les usages à la ressource disponible, Accompagner de la mise en œuvre des études HMUC et PTGE au travers de la grille d'analyse régionale, en lien avec le bassin.

ACTION PRE-10

Enjeux concernés : L'eau en qualité et en quantité

Leviers de la planification écologique : Sobriété dans l'utilisation de la ressource en eau, Protection des zones de captage d'eau

Description détaillée :

Le contexte géologique de la région se traduit par de faibles réserves en eau dans les nappes phréatiques et des niveaux d'étiage marqués pour une grande majorité des cours d'eau. La région est également la plus concernée par les enjeux quantitatifs du bassin Loire Bretagne, à la fois sur les masses d'eau souterraines et superficielles, notamment en raison de l'impact important des prélèvements et des plans d'eau.

De plus, sur une majeure partie du territoire, des assecs sont fréquemment observés et des mesures de gestion de crise, limitant ou interdisant les prélèvements en période d'étiage, sont régulièrement mises en œuvre alors qu'elles devraient rester exceptionnelles. Ces assecs fréquents traduisent des déficits quantitatifs de la ressource en eau, qui portent atteinte à l'état des eaux.

Enfin, le contexte d'évolution climatique sur la région prévoit en outre, à l'horizon 2070, une évolution de la répartition temporelle des précipitations, une baisse de l'humidité des sols, un triplement des épisodes d'étiages et de sécheresse, une baisse des débits moyens annuels des cours d'eau et une hausse de la température de l'eau, dont les conséquences ne pourront qu'aggraver la situation.

Il convient donc de poursuivre les actions engagées :

- d'expliquer et d'amplifier la pédagogie afin de mener à leur terme les études « volumes prélevables » et études hydrologie-milieu-usages-climat (HMUC), faire connaître et utiliser la grille d'analyse HMUC élaborée en groupe de travail entre l'État et la profession agricole, mettre en place des territoires pilotes pour approfondir certaines problématiques de mise en œuvre, en lien avec la préfète de bassin.

- élaborer et mettre en œuvre des programmes d'actions pour adapter les usages aux volumes prélevables issus des études en veillant à mettre en œuvre l'équilibre entre sécurisation de l'accès à

l'eau et capacité de la ressource, et en améliorant la gestion de son utilisation, notamment dans le cadre des PTGE (projets de territoire pour la gestion de l'eau). Ces programmes d'actions peuvent inclure la réutilisation des eaux de récupération et, combinés aux actions de gestion et réduction des consommations, la substitution et le stockage.

- traduire de manière concrète à l'échelle de chaque collectivité la trajectoire de sobriété prévue dans le plan national eau (ex : actions de sensibilisation, échanges de bonnes pratiques, réduction des consommations, solutions de réutilisation ...).

Mise en œuvre et niveau d'engagement de l'action

Les structures et collectivités citées ci-après sont celles qui ont fait connaître leur niveau d'engagement lors des ateliers, par leurs contributions et lors de la consultation des collectivités

Collectivité(s) porteuse(s) / acteur(s) porteur(s) du projet :

Structures porteuses de SAGE (HMUC-PTGE), autres collectivités pour la démarche de sobriété, Chambre d'agriculture régionale

Autres parties prenantes mobilisées :

Tous les acteurs de la politique de l'eau : services de l'État, usagers, associations, ...

Niveau de maturité

Action déjà engagée.

Suivi de la mise en œuvre

Prochaines étapes		Indicateurs de suivi
Jalons clés en 2025	Date prévisionnelle de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de territoires engagés dans un PTGE / de programmes d'actions validés • Nombre de territoires ayant finalisé une étude HMUC • Nombre de bassins ayant validé leurs volumes prélevables • Nombre de territoires mettant en place un organisme unique de gestion collective des prélèvements en eau • Baisse des prélèvements bruts (objectif national de -10% horizon 2030)
<ul style="list-style-type: none"> • Conduite des études HMUC et vote des volumes prélevables par les CLE • Construction des PTGE 	<ul style="list-style-type: none"> • Courant 2025 	

MIEUX CONSOMMER

TABLEAU RECAPITULATIF DES ACTIONS DE LA THEMATIQUE



Conférence des Parties Pays de la Loire Classification par secteur et levier des actions issues des ateliers



Chantier de la planification	N°	Intitulé de l'action	Levier	2ème levier possible	3ème levier possible	Action contribuant à l'adaptation au changement climatique
MIEUX CONSOMMER	CO-1	Renforcer les actions en matière d'information et de communication auprès des citoyens pour les accompagner dans le mieux consommer (incitation au réemploi, à la réutilisation et à la réparation, aux produits éco-conçus) et sur les offres de solutions à leur disposition pour passer à l'action	Prévention des déchets	Valorisation matière des déchets		-
	CO-2	Renforcer la formation de l'ensemble de la chaîne de valeur économique des filières du bâtiment, de l'électroménager et du textile/cordonnerie via une offre de formation favorisant et renforçant le réemploi et la réparation	Prévention des déchets	Valorisation matière des déchets		-
	CO-3	Renforcer l'engagement des acteurs publics dans la transition écologique au travers de leurs achats, leurs déplacements, leurs équipements	Prévention des déchets	Valorisation matière des déchets	Réduction mise en décharge	-
	CO-4	Structurer la filière du don et réemploi à l'échelle des EPCI (1) : soutenir les collectivités et associations pour massifier les points de dons, trocs et ressourceries dans les territoires (déchetteries, recycleries, tiers lieux, repair café), et les mettre en lien dans une recherche de cohérence territoriale	Taux de collecte des déchets	Réduction mise en décharge		-
	CO-5	Structurer la filière du don et réemploi à l'échelle des EPCI (2) : assurer la cohérence et les liens entre eux à l'échelle des EPCI	Taux de collecte des déchets	Réduction mise en décharge		-
	CO-6	Faciliter le sourcing : valoriser les outils de mise en lien des offres de réemploi avec les besoins de matières existants	Valorisation matière des déchets	Prévention des déchets		-

Feuille de route de la transition écologique

MIEUX CONSOMMER

Renforcer les actions en matière d'information et de communication auprès des citoyens pour les accompagner dans le mieux consommer (incitation au réemploi, à la réutilisation et à la réparation, aux produits éco-conçus) et sur les offres de solutions à leur disposition pour passer à l'action

ACTION CO-1

Enjeux concernés : S'engager dans l'économie circulaire et éviter le déchet

Leviers de la planification écologique : Prévention des déchets, Valorisation matière des déchets

Description détaillée :

Il existe aujourd'hui de nombreuses initiatives sur le territoire ligérien favorisant le mieux consommer : journée annuelle des acteurs de l'économie circulaire, animation et sensibilisation autour du compostage des déchets alimentaires via des ambassadeurs ; campagnes de communication ; inscription de la thématique dans les contrats d'objectifs territoriaux (COT) de l'ADEME ; accompagnement des entreprises dans la sobriété et l'adaptation de leurs process ; forums des achats responsables ; animation du réseau des EPCI compétente par l'ADEME ; etc..

Informers les citoyens sur leurs modes de consommation et les alternatives existantes reste un préalable, afin d'apporter à l'offre « zéro déchets » une demande suffisamment conséquente (réduction -vrac par exemple -, réemploi, réutilisation, réparation), et valoriser les actions déjà mises en œuvre (grâce à une base documentaire étoffée). L'information passe également par un positionnement optimisé des acteurs de l'économie circulaire, et notamment ceux de l'économie sociale et solidaire. A ce titre, il serait utile de compléter les informations à disposition du citoyen pour les rendre exhaustives et lui permettre de les mobiliser facilement. Par ailleurs, le réseau de l'économie circulaire est à fiabiliser et mobiliser.

L'information du citoyen peut passer par différents temps forts, au plus proche des ménages et de tous les acteurs du territoire :

- animation de défis citoyens pour agir sur les changements structurels de modes de vie,
- développement d'initiatives écologiques populaires pour permettre un engagement collectif,
- mise en avant des engagements climatiques et appropriation individuelle et commune par des actions culturelles.

Il s'agit de renforcer et massifier l'action n°6 du PRAEC « Sensibiliser le grand public à son rôle de consomm'acteur », à amplifier sur la base de connaissances existantes (documentation sur l'économie circulaire, réseau local, etc.) et en s'appuyant sur le réseau d'acteurs en place :

→ recensement de l'offre

→ actions de communication

→ Bilan des actions soutenues et massification des actions exemplaires

Plusieurs réseaux et sources d'information existent et doivent être valorisés :

- Cartéco (CRESS - Téo) qui référence les acteurs de l'ESS

- Répar'acteurs (CMA) dont l'objectif est de promouvoir, auprès du grand public, les métiers de la réparation mais aussi la compétence et le savoir-faire des artisans

De nombreuses collectivités sont déjà mobilisées, avec l'organisation de diverses actions de sensibilisation à destination du grand public (compostage des déchets alimentaires, tri, gaspillage alimentaire, visites, etc.) mais aussi des entreprises, ou encore la diffusion d'informations par divers canaux (la création d'un média consacré à la transition écologique (Vendée Transitions) ou l'élaboration d'un annuaire recensant les « écodéfis » ainsi que les producteurs locaux).

Mise en œuvre et niveau d'engagement de l'action

Les structures et collectivités citées ci-après sont celles qui ont fait connaître leur niveau d'engagement lors des ateliers, par leurs contributions et lors de la consultation des collectivités

Collectivité(s) porteuse(s) / acteur(s) porteur(s) du projet :

Pressentis : Région, EPCI, communes / État (Ademe, DREAL)

Collectivités engagées : Clisson Sèvre et Maine aggro, Communauté de communes du Pays d'Ancenis, Communauté de communes Sèvre et Loire ; Conseil départemental de Mayenne ; Conseil départemental de Sarthe, Communauté de communes Sud Est du Pays Manceau, Communauté de communes Val de Sarthe, Communauté de communes Le Gesnois Bilurien, Communauté de communes Loué Brûlon Noyen, Communauté de communes Maine Coeur de Sarthe, Communauté de communes Loir Lucé Bercé ; Conseil départemental de Vendée, Communauté de communes Vie et Boulogne, Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie ; Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe ; Communauté de Communes Orée de Bercé Belinois ; Grand lieu Communauté ; CC Sud estuaire ; Laval Agglo ; Vendée Grand Littoral

Collectivités engagées et souhaitant accélérer / amplifier : CARENE (Saint-Nazaire Agglo), Communauté de communes Sud Retz Atlantique, Communauté de communes du Pays Sabolien ; Communauté d'agglomération des Terres de Montaigu, Commune Ile d'Yeu, La Roche sur Yon agglomération, Communauté de communes Océan Marais de Monts ; Angers Loire Métropole ; Mauges Communauté ; Pornic Agglo

Collectivités souhaitant s'engager : Communauté de communes Pays de Pontchâteau Saint-Gildas des Bois, Communauté de communes de Nozay, Le Mans métropole, Communauté de communes Maine Saosnois ; CC Baugeois – Vallée ; CC Vallée de la Braye et de l'Anille

Autres parties prenantes mobilisées :

- Chambres consulaires : Chambre de Métiers et de l'Artisanat, CCIR,

- Services de l'État : DREETS, ADEME

-Collectivités locales (conseil régional, départemental et intercommunalités)

- Acteur régional (Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire (CRESS)) et réseaux départementaux (Ecosolie, IRESA, CEAS72&85, APES53), Comité 21
- observatoire TEO
- éco-organismes présents sur le territoire
- acteurs de l'économie sociale et solidaire

Niveau de maturité

Action en partie initiée à massifier

Suivi de la mise en œuvre

Prochaines étapes		Indicateurs de suivi
Jalons clés en 2025	Date prévisionnelle de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de citoyens informés • Nombre de secteurs ciblés (écoles, entreprises, etc.). • Nombre d'actions de sensibilisation réalisées – taux de participation
<ul style="list-style-type: none"> • Créer la documentation ligérienne sur l'économie circulaire 	<ul style="list-style-type: none"> • 1^{er} semestre 2025 	
<ul style="list-style-type: none"> • Actions de sensibilisation 	<ul style="list-style-type: none"> • 2025 	

MIEUX CONSOMMER

Renforcer la formation de l'ensemble de la chaîne de valeur économique des filières du bâtiment, de l'électroménager et du textile/cordonnerie via une offre de formation favorisant et renforçant le réemploi et la réparation

ACTION CO-2

Enjeux concernés : S'engager dans l'économie circulaire et éviter le déchet

Leviers de la planification écologique : Prévention des déchets, Valorisation matière des déchets

Description détaillée :

La formation aux métiers et compétences de la durabilité est un enjeu stratégique pour soutenir la transition écologique et économique de nos sociétés. Les besoins en formation sont particulièrement prégnants dans la réparation, avec 3 000 recrutements nécessaires d'ici 2027 dans le secteur des équipements électriques et électroniques pour répondre à la demande et au renouvellement générationnel. À l'échelle des entreprises, les besoins annoncés sont aussi conséquents (Voir action N°11 *Mieux Produire* « Renforcer l'attractivité des métiers, en améliorant les capacités d'adaptation dans l'évolution vers les métiers de demain).

Il s'agit de renforcer la formation professionnelle :

- Dans le secteur des déchets, notamment pour savoir identifier puis réparer ce qui peut être réemployé ou réutilisé,
- Des artisans, associations, acteurs économiques des secteurs du bâtiment, de l'électroménager, de la cordonnerie/textile (développer des compétences de la remise en état et réparation auprès des professionnels qui sont en lien direct avec les consommateurs).

Une première étape de cartographie des formations existantes (initiale et continue) sur ces sujets et avec les branches concernées est à réaliser, pour identifier les besoins de formation complémentaires et les parties prenantes à mettre autour de la table.

Précisément pour prioriser les formations spécifiques en réparation, reconditionnement, et maintenance, l'objectif est ensuite de :

- Diversifier les publics cibles et former des profils manuels pour accompagner la création des nouveaux emplois (techniciens, réparateurs, ...), encourager la reconversion.
 - o Formations des agents de déchetteries des EPCI ou des salariés des associations au tri des déchets réutilisables,
 - o Former largement les acteurs des filières cibles au réemploi et à la réparation,
- Prendre en compte le rôle des acteurs des solidarités et plus particulièrement ceux de l'insertion par l'activité économique,

- Encourager les écoles à intégrer les enjeux du réemploi et de la réparation dans leur programme,
- Encourager la formation des cadres en place pour transformer les industries actuelles et les rendre plus compétitives économiquement, socialement et écologiquement via le réemploi,
- Conclure des partenariats avec des CFA pour personnaliser les formations selon les besoins spécifiques de son entreprise.

Actions complémentaires :

- Organiser une conférence des OPCO (Opérateurs de Compétences - structures agréées par l'état pour soutenir les entreprises dans le domaine de la gestion des compétences et de la formation) pour sensibiliser et expliquer le sujet de la réparation et du réemploi aux professionnels de la formation,
- Lancer des campagnes de communication pour promouvoir les métiers techniques et de la transition écologique, en soulignant leur accessibilité à tous les profils,
- Adapter les aides publiques en fonction du type de formation et du profil des alternants.

Mise en œuvre et niveau d'engagement de l'action

Les structures et collectivités citées ci-après sont celles qui ont fait connaître leur niveau d'engagement lors des ateliers, par leurs contributions et lors de la consultation des collectivités

Collectivité(s) porteuse(s) / acteur(s) porteur(s) du projet : État : ADEME, DREAL, DREETS Rectorat, académies, France Travail, etc. ; Région

Collectivités engagées : Conseil départemental de la Mayenne, CC le Gesnois Bilurien ; CC Vallée du Haut Anjou ; Laval Agglo

Collectivités engagées avec volonté d'accélérer/amplifier : Angers Loire Métropole, CA Terres de Montaigu (action du PCAET), CC sud Retz Atlantique (projet de « distillerie des initiatives » de préserver une salle où des artisans pourraient transmettre leur savoir pour les réparations "premiers secours")

Collectivité avec volonté de l'engager : CC PontChateau, CC Sèvre et Loire, CdC Val de Sarthe, CC Vallée de la Braye et de l'Anille, CC Orée de Bercé Belinois (Projet de recyclerie), Commune île Yeu, CA La Roche-sur-Yon

Autres parties prenantes mobilisées :

Branches professionnelles (OPCO), CNFPT pour la formation des agents des collectivités

- LA CMA accompagne les entreprises sur la prévention et gestion des déchets et sur les impacts de la mise en place des REP
- La CCI sensibilise des entreprises pour la prise en compte dans les cursus de formation (référentiel EducNat, RNCP) de la transition écologique.
- La CRESS organise l'échange d'expériences entre acteurs du réemploi solidaire et facilite la montée en compétences des acteurs du réemploi. 74 structures de l'Economie Sociale et Solidaire font du réemploi à travers des recycleries et ressourceries en Pays de la Loire en 2023. Les Ecosolies organisent des formations sur le réemploi (formation de valoriste). Noria Formation organise des formations sur le réemploi des matériaux du bâtiment. Le Réseau National des Ressourceries et recycleries propose des formations aux acteurs du réemploi solidaire.

Niveau de maturité

Action à massifier

Suivi de la mise en œuvre

Prochaines étapes		Indicateurs de suivi
Jalons clés en 2025	Date prévisionnelle de mise en œuvre	
<ul style="list-style-type: none">Bilan du PRAEC et perspectives d'actions	<ul style="list-style-type: none">S1 2025	

MIEUX CONSOMMER

Renforcer l'engagement des acteurs publics dans la transition écologique au travers de leurs achats, leurs déplacements, leurs équipements

ACTION CO-3

Enjeux concernés : S'engager dans l'économie circulaire et éviter le déchet

Leviers de la planification écologique : Prévention des déchets, Valorisation matière des déchets, Réduction mise en décharge

Description détaillée :

Il s'agit de faire des acteurs publics des références en termes de consommation durable dans un souci d'exemplarité, mais également d'activation de l'effet levier massif que représente leur participation à l'économie via l'investissement et l'accompagnement des partenaires.

I. Exemplarité des acteurs publics :

- La Région est pleinement engagée, notamment au travers du Schéma de promotion des Achats Publics Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER), de 2022 qui structure sa démarche d'achat responsable
- Les services de l'Etat s'inscrivent quant à eux dans un schéma principalement guidé par le Plan national des achats durables (PNAD) et plus largement dans le cadre du dispositif Services publics écoresponsables (SPE), depuis 2020, qui établit leur trajectoire en matière de transition écologique des services de l'Etat.

Les acteurs publics peuvent également faire preuve d'exemplarité dans leurs offres de service interne, la gestion de leur flotte de véhicule ou encore dans le cadre de la restauration collective (cf action 21).

Enfin, les services publics font preuve d'exemplarité dans les projets dont ils ont la maîtrise d'ouvrage :

- Dans le domaine des **travaux publics** (Exemple de la DREAL et la DIRO, formés à l'écoconception des ouvrages routiers et à l'usage de l'écocompareur SEVE-TP développé par la FNTF – Fédération Nationale des Travaux Public, et l'utilisent dans le cadre de des procédures de mise en concurrence ; et qui travaillent à une augmentation du taux de recyclage et diminution des chauffes sur les chantiers) ;
- Dans la **construction des bâtiments**, notamment en intégrant des critères de parts de matériaux issus du réemploi, en ayant une gestion exemplaire des déchets de chantier, en privilégiant la construction agro-sourcée (cf. fiche 17) ;
- Dans les **achats de fournitures et des mobilités**, en mobilisant au mieux les filières de réemploi. Dans ce cadre, le site achats-durables.gouv.fr répertorie l'ensemble des textes et solutions existantes et offre aux services publics une source d'information utile. En parallèle, des services

comme la Plateforme Régionale des Achats (PFRA) peut être sollicitée pour apporter un appui sur la rédaction des marchés et l'intégration de clauses avec des considérations environnementales.

II. Soutien des acteurs publics par l'investissement

Il s'agit également de soutenir le tissu économique pour faire face aux transitions et en innovant pour adresser les marchés d'avenir :

- Accompagner les entreprises dans la réalisation d'analyse du cycle de vie (ACV),
- Proposer la mise en place d'un forum régional des offres économie circulaire avec et dans les EPCI pour sensibiliser les acheteurs publics comme privés (inspiré du Forum des Achats Innovants et Responsables),
- Amplifier la mobilisation des acteurs économique,
- Valoriser les entreprises engagées (critère dans le cadre des passations de marché, subventions, etc.)

Mise en œuvre et niveau d'engagement de l'action

Les structures et collectivités citées ci-après sont celles qui ont fait connaître leur niveau d'engagement lors des ateliers, par leurs contributions et lors de la consultation des collectivités

Collectivité(s) porteuse(s) / acteur(s) porteur(s) du projet :

Ensemble des collectivités, services de l'Etat et opérateurs

Collectivités engagées : Clisson Sèvre et Maine ; CD Loire-Atlantique ; Mauges Communauté ; CC Anjou Loir et Sarthe ; Laval Agglo ; CD Mayenne ; CC Sud Est du Pays Manceau ; CdC Val de Sarthe ; CC Le Gesnois Bilurien ; Le Mans Métropole ; CC Pays Sabolien ; CD Sarthe ; CD Vendée ; CC Vie et Boulogne ; CA Pays de Saint Gilles Croix de vie ; CC Océan Marais de Monts ; Vendée Grand Littoral

Collectivités engagées avec volonté d'accélérer : CC Nozay, CA La Roche sur Yon, CA Terres de Montaigu ; CC Sud estuaire

Collectivités exprimant une volonté de s'engager : CARENE / Saint Nazaire Agglo ; CC Sèvre et Loire ; CC Maine Saosnois ; CC Loir Lucé Bercé ; Pornic Agglo

Pour les services de l'État :

- Labellisation et schémas validés pour les services de l'État : à appliquer et renforcer
- Poursuite des travaux dans le cadre du plan de transformation écologique de l'État

Actions EPCI

- (CCBV) : éco conditionnalité des subventions à l'immobilier d'entreprise, aux projets locaux sur l'alimentation, sur les aides à la mobilité,
- (SRA) Subvention pour l'achat de composteur ; suppression des sacs jaunes au profit de conteneurs, camion au biocarburant.
- Terres de Montaigu (La Roche sur Yon) : Actions 3, 5, 10, 11, 21, 23, 24, 33, 34, 36, 37, 38 du plan climat Terres d'énAIRgie.
- Pays de Saint Gilles Croix : PCAET Action 4.1.1 - Adopter une politique d'achats durables : sensibiliser les élus et les agents sur les tenants et les aboutissants. // Action 1.1.5 : optimiser l'éclairage public sur le territoire : installer du matériel recyclable
- CCPS : plateformes d'enchères ou bourse de tenues de travail.
- CCSL : engagement en interne d'éco exemplarité.

- Le Mans Métropole : transports collectifs, critères de réemploi dans les marchés publics.
- Cholet Agglomération : mettre en œuvre une stratégie et un plan d'actions pour faire de la commande publique un levier de la transition écologique + Stratégie Numérique Responsable : recyclage ou réemploi des équipements numériques.
- CCLLA : imposer le réemploi des matériaux recyclés dans les projets d'aménagement et les travaux d'entretien.
- CC Clisson : Atelier bilan carbone pour les responsables de service de l'Agglo : Ateliers 2 tonnes + Information /sensibilisation
- SNA : sujet du réemploi intégré dans Conjuguons nos Énergies, stratégie numérique responsable, avec un axe Achats fort, en cours d'élaboration (adoption visée début 2025).
- CC Marais de Monts : usages liés aux bonnes pratiques numérique, matériel informatique, défi mobilités, évènementiels éco-responsables...
- CCVDS : Stratégie achats engagé à la suite du recrutement d'une Responsable achats (achat de matériels informatiques et téléphonie de seconde main). Projet de création d'un service commun avec les Communes.
- CC-Loir-Lucé Bercé : programme Territoire engagé, défi mobilité, service départemental d'usage de matériaux reconditionnés.
- CD 85 : Usage d'un véhicule roulant à l'hydrogène vert par le président du conseil départemental.

Autres parties prenantes mobilisées :

Région, Etat, RESECO, Solution&co, CCIR, CMAR, CRESS

Niveau de maturité

Action engagée et à accélérer

Suivi de la mise en œuvre

Prochaines étapes		Indicateurs de suivi
Jalons clés en 2025	Date prévisionnelle de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de collectivités engagées • Nombre d'entreprises ayant réalisés des ACV
<ul style="list-style-type: none"> • Avancement de la prise en compte de la consommation durable 	<ul style="list-style-type: none"> • 2025 	
<ul style="list-style-type: none"> • Services publics écoresponsables (SPE) 	<ul style="list-style-type: none"> • 2024 • 2027 	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les services de l'État : résultat du rapportage (SPE)

MIEUX CONSOMMER

Structurer la filière du don et réemploi à l'échelle des EPCI (1) : soutenir les collectivités et associations pour massifier les points de dons, trocs et ressourceries dans les territoires (déchetteries, recycleries, tiers lieux, repair café), et les mettre en lien dans une recherche de cohérence territoriale

ACTION CO-4

Enjeux concernés : S'engager dans l'économie circulaire et éviter le déchet

Leviers de la planification écologique : Taux de collecte des déchets, Réduction mise en décharge

Description détaillée :

La filière réemploi, réutilisation et recyclage de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) compte au moins 250 structures en Pays de la Loire. Cette filière comprend à la fois des ressourceries, structures d'insertion par l'activité économique, associations de sensibilisation et des associations caritatives (Emmaüs, épiceries solidaires, ressourceries, etc.). Cependant sur la région, malgré l'obligation, 29 EPCI sur 70 n'ont pas encore développé ce type d'équipement.

Cette action vise à **accélérer cette dynamique en accompagnant les collectivités et les associations pour déployer davantage d'espaces de dons, de trocs et des ressourceries et des recycleries.**

La réussite de cette massification suppose en parallèle la mise en place d'**un réseau des acteurs impliqués dans la politique d'économie circulaire**, ce, en s'appuyant sur les réseaux déjà existants. L'objectif est d'échanger, faire circuler les pratiques, informer, sensibiliser et former les acteurs économiques et décideurs locaux aux enjeux de l'économie des ressources et au potentiel de développement économique associé pour notre région. Ce type de réseau existe dans d'autres régions dont il serait possible de s'inspirer.

Il existe d'ores et déjà des initiatives dans ce domaine, on peut citer :

- La réalisation par les CCI Pays de la Loire d'un annuaire des acteurs du réemploi et de la valorisation matières (bientôt en ligne début 2025 via outil CCI Business) ;
- l'outil Carteco, développé par la chambre française de l'Économie Sociale et Solidaire, qui recense les initiatives des acteurs de l'ESS, notamment dans le domaine de la gestion des ressources et des déchets. Les offres sont destinées à la fois aux particuliers et aux professionnels ;

- La plateforme « longue vie aux objets » de l'Ademe : <https://longuevieauxobjets.ademe.fr/decouvrir-nos-outils/>, qui aide les citoyens à mieux consommer ;

A l'échelle des territoires, des actions exemplaires engagées auraient vocation à être partagées au sein de projet de réseau, telles que :

- Les créations de recyclerie, d'écocyclerie, de matériauthèques, d'espaces réemploi dans les recycleries, d'écocentre, repair cafe,
- Les ateliers organisés par des centres sociaux pour le réemploi,
- Les partenariats avec des entreprises d'insertion dans le domaine du réemploi.

Mise en œuvre et niveau d'engagement de l'action

Les structures et collectivités citées ci-après sont celles qui ont fait connaître leur niveau d'engagement lors des ateliers, par leurs contributions et lors de la consultation des collectivités

Collectivité(s) porteuse(s) / acteur(s) porteur(s) du projet :

Pressentis : Région, EPCI, État (Ademe, DREAL)

Collectivités engagées : Clisson Sèvre et Maine ; CC Nozay ; CC du Pays d'Ancenis ; CD Loire-Atlantique ; Mauges Communauté ; CC Anjou Loir et Sarthe ; CD Mayenne ; CC Sud Est du Pays Manceau ; CC Le Gesnois Bilurien ; CC Loué Brûlon Noyen ; CC Maine Cœur de Sarthe ; Le Mans Métropole ; CC Pays Sabolien ; CC Vie et Boulogne ; CC Océan Marais de Monts ; Laval Agglo

Collectivités engagées et souhaitant accélérer / amplifier : CARENE / Saint Nazaire Agglo ; CC Sud Retz Atlantique ; CA Terres de Montaigu ; Commune île Yeu ; CA La Roche-sur-Yon ; CC Sud estuaire ; Pornic Agglo

Collectivités souhaitant s'engager : CC PontChateau ; CC Sèvre et Loire ; CC Baugeois – Vallée ; CdC Val de Sarthe ; CC Maine Saosnois ; CC Vallée de la Braye et de l'Anille ; CC Loir Lucé Bercé ; Vendée Grand Littoral

Autres parties prenantes mobilisées :

Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire (CRESS) et réseaux départementaux (Ecosolie, IRESA, CEAS72&85, APES53), Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Loire-Atlantique, la DREETS, Éco-organismes

Niveau de maturité

Action déjà engagée et à massifier

Suivi de la mise en œuvre		
Prochaines étapes		Indicateurs de suivi
Jalons clés en 2025	Date prévisionnelle de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de nouveaux espaces créés en région • Nombre de nouvelles initiatives lancées pour accompagner le développement de nouveaux espaces • Taux de réemploi et de dons
<ul style="list-style-type: none"> • Porter l'action des instances de gouvernance du PRAEC 	<ul style="list-style-type: none"> • 1^{er} semestre 2025 	
<ul style="list-style-type: none"> • Bilan du PRAEC et perspectives d'actions 		<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de la cartographie des acteurs et des actions engagées • Mise en place d'un espace collaboratif dédié à l'économie circulaire

MIEUX CONSOMMER

Structurer la filière du don et réemploi à l'échelle des EPCI (2) : assurer la cohérence et les liens entre eux à l'échelle des EPCI

ACTION CO-5

Enjeux concernés : S'engager dans l'économie circulaire et éviter le déchet

Leviers de la planification écologique : Taux de collecte des déchets, Réduction de mise en décharge

Description détaillée :

L'objectif est d'échanger, faire circuler les pratiques, informer, sensibiliser et former les acteurs économiques et décideurs locaux aux enjeux de l'économie des ressources et au potentiel de développement économique associé pour leur territoire. Il s'agit de s'appuyer sur les réseaux déjà existants (notamment les structures de la solidarité) et sur les acteurs déjà engagés en matière d'économie circulaire sur le territoire qui pourront mobiliser et entraîner les autres acteurs.

Pour ce faire, cela nécessite, à l'échelle de l'EPCI notamment :

- Cartographier le réseau des acteurs et des actions engagées ainsi que leurs rôles ;
- Proposer un espace de collaboration pour les programmes d'animation annuels (rencontres, événements, formations, visites d'entreprises...) assurés par l'ensemble des parties prenantes de manière à assurer la cohérence au regard des objectifs fixés ;

Mise en œuvre et niveau d'engagement de l'action

Les structures et collectivités citées ci-après sont celles qui ont fait connaître leur niveau d'engagement lors des ateliers, par leurs contributions et lors de la consultation des collectivités

Collectivité(s) porteuse(s) / acteur(s) porteur(s) du projet : EPCI

Collectivités engagées : Clisson Sèvre et Maine, CC Nozay, CC Anjou Loir et Sarthe, CD Mayenne, CC Le Gesnois Bilurien, Le Mans Métropole, CC Orée de Bercé Belinois, CC Vie et Boulogne, CA Terres de Montaigu, CA Pays de Saint Gilles Croix de vie, CC Océan Marais de Monts ; CC du Pays Fléchois ; Laval Agglo

Collectivités engagées et souhaitant accélérer / amplifier : CARENE / Saint Nazaire Agglo

Collectivités souhaitant s'engager : CC PontChateau, CC Sèvre et Loire, CC Baugeois - Vallée, CC Vallée de la Braye et de l'Anille, CC Pays Sabolien, CC Loir Lucé Bercé

Autres parties prenantes mobilisées :

Région, CRESS et réseaux ESS départementaux, CCI

Niveau de maturité

Action engagée à renforcer

Suivi de la mise en œuvre

Prochaines étapes		Indicateurs de suivi
Jalons clés en 2025	Date prévisionnelle de mise en œuvre	
<ul style="list-style-type: none">Bilan du PRAEC et perspectives d'actions	<ul style="list-style-type: none">S1 20252027	<ul style="list-style-type: none">Réalisation de la cartographie des acteurs et des actions engagéesMise en place d'un espace collaboratif dédié à l'économie circulaire

Feuille de route de la transition écologique

MIEUX CONSOMMER

Faciliter le sourcing : valoriser les outils de mise en lien des offres de réemploi avec les besoins de matières existants

ACTION CO-6

Enjeux concernés : Fermer la boucle de l'économie circulaire et faire des déchets des ressources

Leviers de la planification écologique : Valorisation matière des déchets, Prévention des déchets

Description détaillée :

Plusieurs outils ou organisations existent au niveau régional pour mettre en relation l'offre et la demande ou des synergies inter-entreprises

- Le site <https://www.solutions-partage-paysdelaloire.fr/> est un site 100% gratuit a été financé par la région Pays de la Loire et les territoires partenaires (15 collectivités) qui aide à l'identification des ressources et leur mise à disposition selon des modalités de partage adapté aux besoins des entreprises.
- Des actions en faveur des entreprises par bassin de vie pour renforcer les synergies inter-entreprises organisées par l'ADECC.
- L'annuaire du réemploi de la CCI pour indiquer aux entreprises où acheter des produits de seconde main, etc.

L'action consiste à mieux faire connaître des entreprises l'ensemble de cette offre par une communication ciblée pour inciter :

- Celles qui ont des ressources à les partager
- Celles qui ont des besoins à consulter ces offres

et pourrait être relayée par les organismes qui interviennent auprès de entreprises (chambres consulaires), les filières mais également les collectivités pour les entreprises de leur territoire.

Certaines collectivités indiquent connaître le site solution partage (Orée Bercé Bellinois) ou travailler avec l'ADECC et des associations d'entreprises sur leurs zones d'activités (Cholet Agglo). La mise en place et le financement de plateforme de réemploi du BTP et d'un réseau régional de plateformes est évoqués est évoqué par Nantes Métropole.

Mise en œuvre et niveau d'engagement de l'action

Les structures et collectivités citées ci-après sont celles qui ont fait connaître leur niveau d'engagement lors des ateliers, par leurs contributions et lors de la consultation des collectivités

Collectivité(s) porteuse(s) / acteur(s) porteur(s) du projet :

ADEME, chambres consulaires

Collectivités engagées : Région ; Nantes Métropole, CC Nozay ; CC Vallée du Haut Anjou ; CD Mayenne ; CC Le Gesnois Bilurien ; Le Mans Métropole ; CA Pays de Saint Gilles Croix de vie ; CC Océan Marais de Monts ; CC Sud estuaire ; Laval Agglo

Collectivités souhaitant s'engager : CARENE / Saint Nazaire Agglo ; CC PontChateau ; CC Sud Retz Atlantique ; CC Sèvre et Loire ; Cholet Agglo ; CC Maine Saosnois ; CC Pays Sabolien ; CA Terres de Montaigu ; CA La Roche-sur-Yon

Autres parties prenantes mobilisées :

Acteurs intervenant dans les domaines de l'économie circulaire, ADECC, Métamorphose, REvert, Ruptur, UMIH 44...

Une action particulière pourrait être menée lors de la journée annuelle régionale ECi (ex : le village des solutionneurs)

Niveau de maturité

Action engagée à accélérer

Suivi de la mise en œuvre

Prochaines étapes		Indicateurs de suivi
Jalons clés en 2025	Date prévisionnelle de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none">• Nombre de nouvelles entreprises inscrites sur solution partage• Nombre d'échanges entre entreprises
<ul style="list-style-type: none">• Enquête auprès de entreprises sur la connaissance de l'offre	<ul style="list-style-type: none">• T1 ou T2 2025	

ACTIONS TRANSVERSALES

TABLEAU RECAPITULATIF DES ACTIONS DE LA THEMATIQUE

 Conférence des Parties Pays de la Loire Classification par secteur et levier des actions issues des ateliers 						
Chantier de la planification	N°	Intitulé de l'action	Levier	2ème levier possible	3ème levier possible	Action contribuant à l'adaptation au changement climatique
ACTIONS TRANSVERSALES	TR-1	Faire connaître les dispositifs de crédits carbone labellisés et faciliter la mise en relation entre porteurs de projets et démarches de compensation carbone	Pratiques stockantes	Elevage durable	Forêts sous gestion durable	-
	TR-2	Accompagner les territoires dans la mise en œuvre de la sobriété foncière	Sobriété foncière			Oui

Feuille de route de la transition écologique

ACTION TRANSVERSALE

Faire connaître les dispositifs de crédits carbone labellisés et faciliter la mise en relation entre porteurs de projets et démarches de compensation carbone

ACTION TR-1

Enjeux concernés : Gestion des puits forestiers, Sobriété et isolation des bâtiments, Restauration des habitats naturels

Leviers de la planification écologique : Pratiques stockantes, Elevage durable, Forêt sous gestion durable

Description détaillée :

La **compensation carbone** consiste à financer des projets de réduction des émissions de gaz à effet de serre ou de stockage de carbone. C'est un des outils disponibles pour atteindre la neutralité carbone en 2050. Cette démarche, qui peut être volontaire ou en réponse à des obligations réglementaires, peut être adoptée par des particuliers, des acteurs économiques ou des collectivités publiques.

Le Label Bas Carbone, délivré par l'État, donne un cadre reconnu pour la comptabilisation des tonnages carbone associés à chaque projet. Un soutien financier (contrat de gré à gré) est apporté au projet en contre-partie de la vente des crédits carbone obtenus.

Le Label Bas-Carbone valorise également les co-bénéfices des projets en faveur de l'environnement (contribution à la biodiversité, protection de la ressource en eau...) et du développement du tissu économique local.

Les Pays de la Loire sont une des régions les plus dynamiques en termes de nombre de projets labellisés, avec une diversité dans leur typologie : dans le secteur agricole (fermes bas-carbone, CAP2ER -Carbon'agri, plantation et gestion durable de la haie-Carbocage), dans le secteur forestier (boisement/reboisement/balivage), dans le secteur du bâtiment (utilisation de matériaux bio-sourcés) ou, plus récemment, la végétalisation des zones urbaines. Une plate-forme nationale (site public) et un registre (accès restreint) permettent d'identifier l'ensemble des projets labellisés, avec un descriptif détaillé.

Dans un contexte de marché mondial de la compensation carbone volontaire, le financement des projets labellisés sur le territoire national est une difficulté, les entreprises préférant majoritairement compenser leurs émissions par l'achat de crédits carbone à bas coûts dans des pays en voie de développement.

Pour conserver la dynamique régionale, il est nécessaire d'agir sur deux axes à la fois : auprès des porteurs de projets pour les encourager à s'inscrire dans des démarches et des bonnes pratiques permettant une

labellisation mais également auprès des financeurs potentiels en développant leur connaissance des projets régionaux et en les incitant à « compenser local » :

1. Promouvoir le label bas-carbone auprès des secteurs d'activités, des filières et des porteurs de projets susceptibles de mettre en œuvre les pratiques et méthodes de référence du label (agriculture, forêt, bâtiment, tiers-lieux, ville arborée...)

2. Favoriser la mise en relation entre porteurs de projets labellisés et financeurs potentiels, développer une culture du « compenser local »

Pour ce faire, plusieurs actions sont proposées :

- Mettre en visibilité les projets locaux de compensation carbone, et favoriser un accès facilité aux projets locaux pour les organisations (entreprises, fondations, associations, collectivités, ...) souhaitant compenser leurs émissions

- Développer plus de projets locaux, faire la promotion/communication sur le label bas-carbone, les méthodes de référence, la plate-forme nationale, les projets à financer, ... à adapter aux cibles (porteurs de projets/financeurs potentiels) et à coordonner entre les différents acteurs concernés et intéressés pour porter ces actions (DREAL, Région, organisations professionnelles agricoles, forestières, bâtiment, ...)

- Accompagner les acteurs pour la construction de projet de méthode (approbation par le ministère)

- Inciter les organisateurs de grands événements à compenser leurs émissions carbonées en soutenant des projets labellisés (compensation demandée aux grands événements soutenus)

- Encourager les collectivités à labelliser leurs opérations de végétalisation des espaces urbains

Mise en œuvre et niveau d'engagement de l'action

Les structures et collectivités citées ci-après sont celles qui ont fait connaître leur niveau d'engagement lors des ateliers, par leurs contributions et lors de la consultation des collectivités

Collectivité(s) porteuse(s) / acteur(s) porteur(s) du projet :

Services de l'État (DREAL, DRAAF), Région

Organisations professionnelles agricole (chambre d'agriculture, SOLENAT, IDELE...) forestières (CRPF...)

Autres parties prenantes mobilisées :

Collectivités (EPCI, communes, syndicats mixtes de bassin versant, PNR...), réseaux de l'évènementiel, entreprises, ...

Niveau de maturité

Actions engagées à amplifier

Suivi de la mise en œuvre		
Prochaines étapes		Indicateurs de suivi
Jalons clés en 2025	Date prévisionnelle de mise en œuvre	
<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite du suivi de la labellisation des projets en Pays de la Loire • 2 grands événements avec compensation locale de leurs émissions • Réalisation d'actions de communication et promotion du label bas carbone, et de mise en relation de porteurs de projets locaux et financeurs 	<ul style="list-style-type: none"> • En continu • 2025 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de projets labellisés en 2024 et en 2025 et répartition des projets par type de méthode • Taux de financement moyen des projets labellisés en PDL (<i>NB : connu une fois l'audit réalisé soit 5 ans après le démarrage</i>) • Nombre de financeurs inscrits sur le registre dont le siège social est en Pays de la Loire • TCO2 labellisées en 2025 • Nbre de grands évènements finançant des crédits carbone régionaux en 2025 • Nombre d'actions de sensibilisation ou de communication, ou de mise en relation réalisées • Nombre de financeurs en Pays de la Loire

Feuille de route de la transition écologique

ACTION TRANSVERSALE

Accompagner les territoires dans la mise en œuvre de la sobriété foncière

ACTION TR-2

Enjeux concernés : Sobriété foncière

Leviers de la planification écologique : Sobriété foncière

Description détaillée :

Cet accompagnement s'articulera autour de deux axes :

1 – Améliorer la connaissance des enjeux fonciers pour construire des stratégies foncières et suivre la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF)

Actuellement, le suivi de la consommation d'ENAF est réalisé avec les fichiers fonciers, notamment disponibles au travers de la cartographie et de la datavisualisation sur le [portail national](#) de l'artificialisation des sols. Ce suivi annuel peut être insuffisant pour les territoires dans une recherche de suivi dynamique de la consommation d'espaces. Ainsi, l'État et la Région proposent d'engager une démarche exploratoire visant à enrichir l'analyse de la consommation d'ENAF - appréhendée via les fichiers fonciers - avec les données issues des permis de construire, mises à jour mensuellement.

2 – Animer un réseau régional visant notamment à partager les actualités, les bonnes pratiques et à favoriser les approches communes.

Cette animation État/Région a été initiée au 1^{er} semestre 2024 au travers du [webinaire](#) sur l'observation foncière donnant à voir aux collectivités les données et outils à leur disposition. D'autres actions sont en construction telles que la mise en place d'une banque de projets exemplaires sur le site internet de la DREAL et d'un dispositif d'accompagnement en matière d'ingénierie des territoires piloté par la Région.

Mise en œuvre et niveau d'engagement de l'action

Les structures et collectivités citées ci-après sont celles qui ont fait connaître leur niveau d'engagement lors des ateliers, par leurs contributions et lors de la consultation des collectivités

Collectivité(s) porteuse(s) / acteur(s) porteur(s) du projet :

Portage Etat (DREAL) / Région

Autres parties prenantes mobilisées :

Les DDT-M, la Banque des territoires, les collectivités, le CEREMA, les acteurs locaux de l'aménagement

Niveau de maturité

Cette action est nouvelle sur l'observation, déjà engagée et à accélérer pour le volet animation

Suivi de la mise en œuvre

Prochaines étapes		Indicateurs de suivi
Jalons clés en 2025	Date prévisionnelle de mise en œuvre	
<ul style="list-style-type: none">Mise à disposition de la banque de projetsMarché d'accompagnementLancement des travaux sur l'outil de suivi dynamique de la consommation d'espace (attente données sitadel 3)	<ul style="list-style-type: none">Début 2025Début 2025Décembre 2024- janvier 2025	<ul style="list-style-type: none">Banque de projets opérationnelle début 2025Lancement effectif de l'appel à projetNombre de collectivités accompagnéesNombre de réunions de l'équipe projetLivraison d'une version « expérimentale » de l'outil

